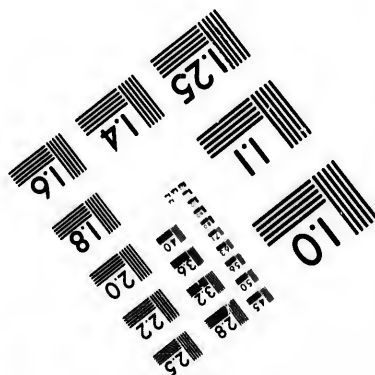
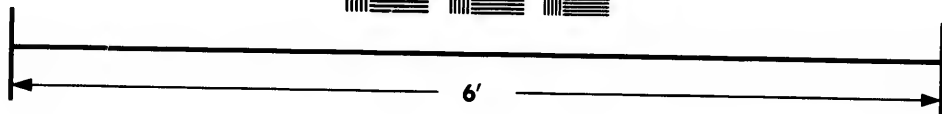
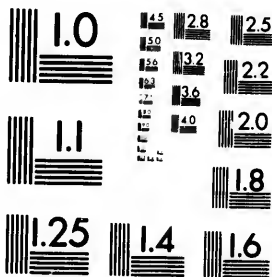


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5  
2.8 3.2 3.6 4.0

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

**© 1981**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

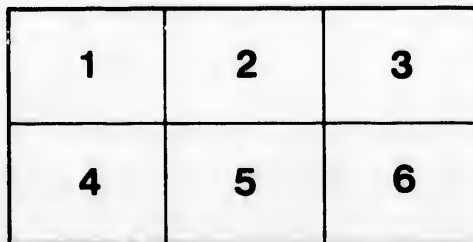
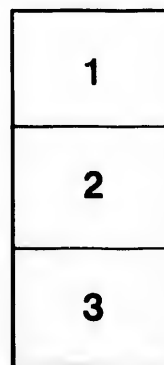
University of British Columbia Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

University of British Columbia Library

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

tails  
du  
odifier  
une  
image

rrata  
to

pelure,  
n à

32X



LE CHEMIN DU FER CANADIEN ET L'AMÉRIQUE

DISCOURS

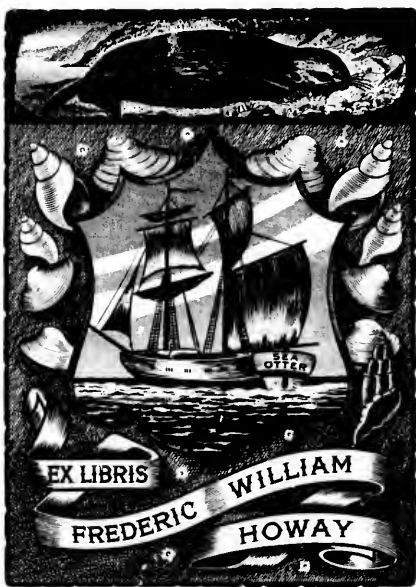
DE

SIR CHARLES TUPPER

ET DE

SIR HECTOR Langevin

LETSI COMPLET DE LA QUESTION



*The F. W. Howay and R. L. Reid  
Collection of Canadiana  
The University of British Columbia*

LE

EX

Je  
mett  
relat  
impo  
l'atte  
tion  
parle  
quel  
le ch  
nadi  
l'ave  
tenu  
bre d  
pays  
rable  
été p  
leme  
prési  
ce de  
expo  
sons  
pour  
cont  
men  
en p  
résol  
déra  
veme  
tions  
celle  
soun

152,419  
HR  
HE 2810  
C27 T95

# LE CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

## DISCOURS DE **Sir CHARLES TUPPER**

### EXPOSE COMPLET DE LA QUESTION.

CHAMBRE DES COMMUNES, 14 DÉCEMBRE 1880.

Je suis très heureux de soumettre une motion à cette Chambre relativement à la question la plus importante qui ait jamais occupé l'attention du parlement, une motion qui présente à l'approbation du parlement les moyens par lesquels la grande œuvre nationale, le chemin de fer du Pacifique canadien, sera terminée et exploitée à l'avenir d'une façon qui a déjà obtenu l'approbation de cette Chambre et la sanction du peuple de ce pays, et à des conditions plus favorables qu'aucune de celles qui ont été préalablement offertes au Parlement. Je suis obligé, M. le président, de demander l'indulgence de la Chambre; car il me faut exposer assez longuement les raisons sur lesquelles je m'appuie pour affirmer que ces résolutions contiennent le programme du parlement du Canada, tel qu'exprimé en plus d'une occasion, et que ces résolutions présentent à la considération du parlement, pour l'achèvement de cette œuvre, des conditions plus favorables que toutes celles qui ont été préalablement soumises; et j'hésite d'autant moins

à réclamer l'indulgence de la Chambre, que je la demande principalement afin de lui répéter des déclarations faites par des hommes beaucoup plus expérimentés que moi et occupant en cette Chambre et dans le pays, les positions les plus éminentes. N'était ce qui s'est passé hier, j'aurais eu raison d'exprimer l'opinion que les résolutions, si importantes et si sérieuses qu'elles soient, auraient reçu le consentement unanime de ce Parlement:

M. BLAKE. Vraiment.

Sir CHARLES TUPPER. Je dis que j'aurais eu raison d'en arriver à cette conclusion,—n'eussent été les indications très significatives qui nous ont été données par la gauche—parce que ces résolutions demandent tout simplement aux honorables députés des deux côtés de la Chambre, d'affirmer une proposition qu'ils se sont engagés à soutenir à maintes reprises, comme hommes publics. Je n'ai pas besoin de rappeler à la Chambre que lorsque mon très honorable ami, le chef du gouvernement, occupait,

en 1871, la même position qu'il a maintenant, le programme de la construction d'une grande ligne de chemin de fer qui devait relier les deux océans qui forment les limites est et ouest de la confédération canadienne, reçut l'approbation de cette Chambre. Non-seulement ce programme reçut l'appui de la grande majorité du parlement du pays, mais en termes formels les moyens à l'aide desquels cette entreprise devait être exécutée furent incorporés dans une résolution et soumis à la considération du Parlement. Il fut proposé par le regretté sir George Cartier :

« Que le chemin de fer auquel il est fait allusion dans l'adresse à Sa Majesté relativement à la convention conclue avec la Colombie anglaise, et sanctionnée par cette Chambre, samedi, le 1er avril dernier, soit construit et exploité par une compagnie particulière et non par le gouvernement fédéral, et que la subvention du gouvernement qui devra être accordée pour assurer le succès de l'entreprise, devrait se composer de telles concessions libérales de terres, et de telle subvention en argent et autres aides, qui ne pèseront pas trop sur l'industrie et les ressources du Canada, et que le Parlement du Canada pourra déterminer à l'avenir.

**M. BLAKE.**—C'est la résolution soumise en premier lieu.

**Sir CHARLES TUPPER.** C'est la résolution primitive, et elle a été amendée afin de déclarer plus fortement que l'ouvrage n'entraînerait pas une augmentation de l'échelle de taxation. J'étais sous l'impression que la résolution que j'avais sous la main était la motion primitive telle qu'elle a été adoptée. L'honorable monsieur conviendra avec moi qu'elle définit le mode d'après lequel le chemin devait être construit. Maintenant, quoique des honorables membres de cette Chambre, quoique les deux grands partis représentés en cette Chambre puissent différer d'opinion quant à la construction du chemin de fer et quant aux moyens

propres à assurer son achèvement, la Chambre a été unanime sur ce point, parce que les honorables messieurs qui représentaient alors l'opposition dans cette Chambre, ont appuyé une résolution présentée en amendement à la nôtre par M. Dorion, juge en chef aujourd'hui, déclarant que le chemin ne serait pas construit autrement; les mots "et pas autrement" étaient ajoutés à la résolution dans le but de mettre le gouvernement dans l'impossibilité d'assurer la construction du chemin autrement qu'au moyen d'une compagnie particulière aidée d'une concession de terres et d'une subvention en argent. Et tandis que la résolution proposée par sir George Cartier, déclarant que le chemin serait construit de cette manière, recevait l'appui de tous les députés de la droite, l'affirmation encore plus forte proposée par M. Dorion, que l'ouvrage ne serait pas exécuté autrement, reçut, je crois, l'appui de tous les députés de la gauche. Donc, je crois pouvoir dire que ce programme du parlement a été formellement approuvé dans les résolutions qui figurent dans les journaux de 1871. Plus tard, en 1872, il devint nécessaire de déclarer en termes précis quelle aide le gouvernement se proposait d'offrir, en vertu de cette résolution, pour la construction du chemin de fer. Les journaux de 1872 montrent que le parlement, par un vote donné en pleine connaissance de cause, et à une très grande majorité, plaça à la disposition du gouvernement \$30,000,000 en argent, et 50,000,000 d'acres de terre pour la construction de la ligne mère; une concession additionnelle de 20,000 acres de terre par mille pour l'embranchement de Pembina, long de 85 milles et de 25,000 acres de terre par mille pour l'embranchement de Nepigon. Je puis rappe-

ler à l  
dait,—  
être e  
ligne  
du Ca  
l'oues  
Nepig  
pourv  
mille  
120 m  
embra  
lac S  
Or,  
à beau  
Cham  
verne  
jorité,  
mont  
terres  
constr  
Pacifi  
de ce  
eut di  
pel au  
tion e  
les éle  
nemen  
te qu  
sancti  
Cham  
à l'arg  
que le  
à utili  
de ces  
sancti  
sarcti  
avait  
avait  
un co  
de cap  
subsé  
comm  
organ  
min d  
aux d  
menti  
monsi  
uns d  
le pou  
bre q  
certai  
expér

ler à la Chambre que l'on s'attendait,—ainsi que cela pourra peut-être encore être le cas—à ce que la ligne du chemin de fer du Pacifique du Canada, de Nipissingue vers l'ouest, passerait au nord du lac Nepigon, et le Parlement voulut pourvoir, par un vote de vingt-cinq mille acres de terre par mille, pour 120 milles, à la construction d'un embranchement devant relier le lac Supérieur à la ligne mère.

Or, ces conditions donnèrent lieu à beaucoup de discussions dans la Chambre, et au dehors. Et le gouvernement fut appuyé par la majorité, qui mit à sa disposition le montant d'argent et l'étendue de terres qui devaient assurer la construction du chemin de fer du Pacifique canadien. Mais le terme de ce Parlement étant expiré, il y eut dissolution de la chambre et appel au peuple; après que cette question eut été débattue dans le public, les élections donnèrent au gouvernement une majorité très suffisante qui fut élue pour appuyer et sanctionner le programme que la Chambre avait adopté relativement à l'argent et aux terres publiques que le gouvernement était autorisé à utiliser pour assurer l'exécution de ces travaux. Et puis, fort de la sanction de la Chambre, fort de la sanction du peuple de ce pays, qui avait approuvé ce que la Chambre avait fait, le gouvernement passa un contrat avec un certain nombre de capitalistes, lesquels choisirent subséquemment sir Hugh Allan comme président de la compagnie organisée pour construire le chemin de fer du Pacifique canadien aux conditions que je viens de mentionner à la Chambre, et ce monsieur, de concert avec quelques-uns de ses associés—et il est inutile pour moi de rappeler à la Chambre que la compagnie comptait un certain nombre d'hommes des plus expérimentés, des hommes émi-

nents et influents dans le pays, dans la finance et le commerce,—se rendit en Angleterre, qui était, à cette époque du moins, le grand marché monétaire de l'univers, et ils épuisèrent tous les moyens en leur pouvoir pour obtenir l'appui des capitalistes afin de pouvoir mener leur entreprise à bonne fin.

Si ma mémoire ne me fait pas défaut, l'honorable chef de la dernière administration, en plus d'une occasion exprima l'espoir que cette entreprise réussirait. Il exprimait toujours son intime conviction que les moyens étaient insuffisants pour assurer le succès de l'affaire, mais je crois qu'en plus d'une occasion, il exprima le patriotique espoir, que ces messieurs réussiraient à obtenir des capitaux pour l'exécution de cette grande entreprise. Alors, monsieur le président, il s'ensuivit des conséquences très fâcheuses; le gouvernement fédéral du temps essuya une défaite électorale; et les moyens placés à sa disposition pour l'exécution de la grande entreprise qui lui avait été confiée s'étant trouvés tout à fait insuffisants, le gouvernement succomba, aussi, sous la pression exercée par les honorables membres de la gauche. C'est un sujet qui n'est pas très agréable et sur lequel je ne m'appesantirai pas plus longtemps qu'il n'est nécessaire, pour en arriver à l'administration qui nous succéda sous la vaillante direction de l'honorable député de Lambton. Maintenant, j'ai dit en plus d'une occasion que, dans mon opinion, vu que la seule autorisation donnée par le parlement pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien exigeait qu'il fût construit par une compagnie particulière aidée par une concession de terres et une subvention en argent, et vu que la résolution contenant cette déclaration, ainsi que l'honorable chef de



l'opposition me l'a rappelé, contenait aussi la déclaration que cette aide n'augmenterait pas le tarif, et vu que le ministre des finances du gouvernement avait de suite annoncé au parlement le fait qu'il allait y avoir un déficit considerable entre les dépenses et le revenu, il devint visible que les travaux ne pourraient être poussés, excepté en contravention à ces deux propositions. J'ai déjà dit et je le répète que, dans mon opinion, l'honorable chef du gouvernement d'alors aurait été justifiable de déclarer qu'il était obligé de retarder la construction du chemin de fer du Pacifique canadien. L'honorable chef actuel de l'opposition a différé d'opinion avec moi sur ce point, et comme parfois nous sommes obligés de différer d'opinion sur des questions soumises à la considération de la Chambre, je suis libre de reconnaître que, bien que mes opinions ne soient pas aussi tranchées que les siennes, quant au devoir qui incombait à l'honorable député de Lambton, comme chef du gouvernement de 1874, les opinions que ce dernier a formulées, le programme qu'il a adopté, et les déclarations qu'il a faites, tant dans cette enceinte qu'au dehors, quant à son attitude relativement à la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, étaient éminemment patriotiques, au grand honneur de l'honorable monsieur. Car, monsieur le président, il s'est engagé le plus formellement possible à pousser cette voie ferrée, malgré les difficultés qui étaient survenues, malgré les difficultés insurmontables qui se sont présentées; l'honorable monsieur s'est présenté à ses commettants—je ne dirai pas qu'il s'est présenté seulement à ses commettants—il en a appelé à tout le Canada, il en a appelé à la popula-

tion du pays le plus formellement possible à un premier ministre de formuler son programme, et cela il l'a fait par un manifeste sous sa propre signature. La Chambre me permettra peut-être d'attirer son attention sur quelques déclarations très importantes contenues dans ce manifeste; l'honorable monsieur, s'exprime ainsi: "Nous devons faire face à la difficulté imposée au Canada par les engagements téméraires de l'ancienne administration, relativement au chemin de fer du Pacifique, en vertu desquels elle a engagé les terres et les ressources de ce pays, pour le commencement de cette entreprise gigantesque, en juillet 1873, et pour son achèvement en 1881." L'honorable monsieur n'avait appliqué le mot "téméraire" qu'à la période restreinte que nous nous étions fixée pour l'achèvement de l'entreprise et non à l'entreprise elle-même. L'honorable monsieur disait encore: "Le contrat a déjà été violé, plus d'un million de dollars a déjà été dépensé en explorations, et aucun tracé particulier n'a été fixé. Il est littéralement impossible, ainsi que nous l'avons toujours dit, de remplir les conditions du marché. Il nous faut faire des arrangements avec la Colombie anglaise pour obtenir les modifications des conditions qui puissent nous donner du temps pour terminer les explorations et pour pousser plus tard les travaux avec autant de rapidité que les ressources du pays le permettront et sans augmenter beaucoup le fardeau des taxes."

M. MACKENZIE. Très bien! très bien!

Sir CHARLES TUPPER. Très bien! L'honorable monsieur continuait en disant que "le gouvernement était obligé en même temps d'établir quelque moyen de communication à travers le conti-

"nent  
"rait  
"d'ea  
"com  
"navi  
"min  
"Roc  
"prés  
"mille  
"vrai  
"tre  
"et ut  
"pour  
"nous  
"de ce  
"aire  
"grati  
"et à l  
"peme  
"et fe  
"fond  
"ces p  
"tenant  
"Chamb  
"si je lui  
"giques  
"gouver  
"sur les  
"à son a  
"rances  
"lui fais  
"ment, l  
"un disc  
"core p  
"dont i  
"lignes d  
"Vou  
"sur le pr  
"dispositi  
"truction  
"de dix  
"écoulés  
"contrat  
"sept ans  
"pour la c  
"régions c  
"ses enco  
"Je cr  
"riches  
"lombie  
"Sans  
"possible  
"chesses  
"ministra

“ nent, et que son programme se-  
 “ rait de relier les énormes nappes  
 “ d'eau offrant de magnifiques  
 “ communications au moyen de la  
 “ navigation, par des lignes de che-  
 “ mins de fer jusqu'aux Montagnes  
 “ Rocheuses, évitant ainsi pour le  
 “ présent la construction de 1300  
 “ milles de chemin de fer, qui de-  
 “ vraient coûter de soixante à qua-  
 “ tre vingt million de piastres,  
 “ et utilisant les ressources du pays  
 “ pour la construction de ces chal-  
 “ nous, et qu'il tâcherait de faire  
 “ de ces grands travaux un auxili-  
 “ aire au développement de l'émigra-  
 “ tion sur une grande échelle,  
 “ et à la colonisation et au dévelop-  
 “ pement de ces territoires riches  
 “ et fertiles, sur lesquels nous  
 “ fondons nos plus chères espéran-  
 “ ces pour l'avenir du pays.” Main-  
 “ tenant je suis certain que la  
 “ Chambre voudra bien m'excuser  
 “ si je lui expose, dans les termes éner-  
 “ giques et éloquents du chef de ce  
 “ gouvernement, l'opinion qu'il avait  
 “ sur les devoirs qui incombaient  
 “ à son administration et sur les espé-  
 “ rances que cette ligne de conduite  
 “ lui faisait entrevoir. Subséquem-  
 “ ment, l'honorable monsieur, dans  
 “ un discours à Sarnia, formulait en  
 “ core plus fortement le programme  
 “ dont il avait tracé les grandes  
 “ lignes dans son manifeste. Il disait :

“ Vous n'ignorez pas que lors des débats  
 “ sur le projet de loi, je me suis opposé aux  
 “ dispositions qui avaient trait à la cons-  
 “ truction du chemin de fer dans un délai  
 “ de dix ans. Près de trois ans s'étaient  
 “ écoulés alors et nous étions obligés par le  
 “ contrat de le terminer dans l'espace de  
 “ sept ans et trois mois. Il était essentiel  
 “ pour la colonisation, afin de développer les  
 “ régions où nous avons de grandes riches-  
 “ ses encore inexploitées. ”

Je crois qu'il faisait allusion aux  
 riches régions minières de la Co-  
 lombie anglaise.

“ Sans ces communications il est im-  
 possible de développer beaucoup les rich-  
 esses du pays. Il sera du devoir de l'ad-  
 ministrative, en premier lieu, d'établir

des communications entre le lac Supérieur  
 et les Montagnes Rocheuses et en même  
 temps ” — et ceci est très significatif—  
 “ de là à l'Océan Pacifique et au versant  
 “ Occidental. Si nous désirons rendre ces  
 “ régions accessibles, c'est-à-dire la Colom-  
 “ bie anglaise et les territoires du Nord-  
 “ Ouest, il nous faut établir ces communi-  
 “ cations. ”

Je ne crois pas qu'il soit néces-  
 saire d'argumenter bien longtemps  
 pour démontrer que l'honorable  
 monsieur se proposait de constru-  
 ire un chemin à la Colombie an-  
 glaise et un autre dans la prairie  
 de ce côté-là et qu'il n'y aurait au-  
 cune difficulté dans la construction  
 des tronçons intermédiaires. Il di-  
 sait :

“ Il sera nécessaire de compléter notre  
 “ grande route nationale à travers le con-  
 “ tinent, et je crois qu'il sera du devoir du  
 “ gouvernement, comme ce sera son dési-  
 “ r, de mettre à exécution tout projet qui  
 “ pourrait avoir pour effet d'amener ce ré-  
 “ sultat. ”

Maintenant, il y a d'autres  
 moyens de connaître le program-  
 me d'une administration que celui  
 qui se trouve dans les déclarations  
 des principaux membres de cette  
 administration, et l'un de ces  
 moyens est la lecture des jour-  
 naux, organes du gouvernement.  
 Si mon honorable ami, le chef de  
 l'opposition, ne veut pas me permet-  
 tre d'interpréter ainsi les paroles  
 du chef du gouvernement d'alors,  
 peut être ne s'opposera-t-il pas à ce  
 que j'expose ici l'interprétation  
 donnée à ses paroles par l'organe  
 de ce gouvernement. Je lis dans  
 un journal, le *Globe* de Toronto,  
 qu'il a été affirmé :

“ Que le cabinet de M. Mackenzie a  
 “ abandonné le chemin de fer du Pacifique  
 “ canadien. Rien n'est plus contraire à la vé-  
 “ rité. Le discours de M. Mackenzie, à Sar-  
 “ nia, a donné distinctement à entendre  
 “ quelle est la ligne de conduite qu'il a l'in-  
 “ tention de suivre, et des déclarations sub-  
 “ séquentes ont expliqué et développé toutes  
 “ les idées qui avaient alors été suggérées.  
 “ Il n'y a pas de doute sur la question de  
 “ savoir si le chemin de fer du Pacifique doit  
 “ être construit ou non. Cette question a été

irrévocablement réglée dans l'affirmative et il n'y a pas un seul homme d'Etat au Canada qui voudrait s'engager à soutenir la négative sur ce point. Tout le monde s'entend à cet égard. Consultez toute la population du Canada et il sera prouvé que deux questions sont réglées : l'une est que le chemin de fer doit être construit dans un délai aussi court que possible, et l'autre est que tout ce qui peut être fait raisonnablement pour hâter l'achèvement des travaux, doit être fait et accordé. Ces deux points sont énergiquement admis par les nouveaux ministres et sont tout à fait en dehors des régions de la controverse."

Maintenant, j'ai démontré, non-seulement que la Chambre a affirmé que nous devons avoir un chemin de fer du Pacifique canadien, non-seulement que la Chambre avait pris une décision relative à ce mode d'après lequel elle désirait que le chemin de fer fût construit, mais j'ai de plus démontré que le gouvernement qui a succédé à celui de mon très-honorable ami s'est engagé de la façon la plus directe et la plus complète, non seulement à exécuter ce grand ouvrage, si essentiel au développement du pays, mais à l'exécuter aussi rapidement que possible en tenant compte des ressources du pays. L'honorable monsieur lui-même a dit en cette Chambre :

" Permettez-moi de dire, en ce qui concerne les travaux, que j'ai toujours été partisan de la construction d'un chemin de fer à travers le continent, mais je n'ai jamais cru que nos moyens nous permettent de mettre ce projet à exécution, dans la période de temps dans laquelle l'honorable monsieur a engagé le parlement et le pays à l'exécuter. Je crois que les travaux devraient être poussés avec toute la vigueur possible, mais le temps est un élément important."

J'ai répété à la Chambre quelques-unes des déclarations extra-parlementaires de l'honorable monsieur, et je me propose maintenant d'attirer son attention sur quelques autres exposés, encore plus clairs et plus formels, de son programme relativement à cette

importante question, exposés faits en sa qualité de premier ministre du pays, dans l'enceinte du parlement. En 1874, l'honorable monsieur présenta un projet de loi aux fins de pourvoir à la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, et dans un discours très-habile et très-complet, il a expliqué très-longuement ses opinions qui représentaient en même temps les opinions du gouvernement. Il a déclaré, comme on peut le voir par les débats du 12 mai 1874 :

" La tâche nous incombe de préparer un grand projet pour remplir les obligations qui nous ont été imposées par la décision du parlement à ce sujet. Je me suis opposé au projet primitif lors de son adoption, vu que, dans mon opinion, ce projet me semblait impraticable dans le délai proposé, et impraticable aussi avec les moyens dont on pouvait disposer pour sa mise à exécution."

Je désire attirer l'attention de la Chambre sur la déclaration formelle faite en Chambre par l'ex-premier ministre, à l'effet que les moyens placés à la disposition du gouvernement, par ses prédécesseurs, \$30,000,000 en argent, et 54,000,000 d'acres de terres étaient tout-à-fait insuffisants pour assurer l'exécution des travaux. Puis l'honorable monsieur ajoutait ;

" Je n'ai pas changé d'opinion, mais, comme membre de l'administration, je suis tenu de faire tous mes efforts pour découvrir les moyens en notre pouvoir pour remplir suivant l'esprit, sinon à la lettre, les obligations qui nous sont imposées par le pacte d'union, car c'était un pacte d'union avec la Colombie anglaise."

Je suis certain que la Colombie anglaise sera très-heureuse qu'on lui rappelle que le chef de l'opposition a affirmé que c'était un véritable pacte d'union avec la Colombie anglaise. Il continuait :

" Nous avons été obligés d'entreprendre de prouver la bonne foi du pays et de faire quelque chose qui permît au Parlement d'exécuter suivant l'esprit de la convention, sinon à la lettre, l'entreprise sérieuse qui consistait à construire le che-

min d  
bie an  
exact  
lui sp  
vant  
d'Ont  
à l'ou  
aussi  
croyc  
temps  
faire,  
suivre  
tendre  
Colom  
dre de  
quelq  
d'Obt  
trava  
prend  
envoy  
nemen  
dant l  
gouve  
comm  
couve  
bre, q  
dans  
média  
qu'il t  
devra  
Pour  
pouv  
dispos  
nous  
comm  
ble la  
qui de  
éviden  
décid  
dition  
comp  
j'étais  
cette  
sés à  
Agiss  
là un  
pays,  
énorr  
truct  
pour  
cette  
serai  
le cor  
trave  
la di  
ser le  
cons  
la cr  
que  
trava  
prise  
que



osés faits  
ministre  
du parle-  
ble mon-  
de loi aux  
struction  
lique cana-  
très-habi-  
liqué très-  
qui repré-  
s les opi-  
Il a déclai-  
oir par les

le préparer  
les obliga-  
es par la dé-  
t. Je me suis  
de son adop-  
on, ce pro-  
dans le de-  
aussi avec les  
ser pour sa

ntion de la  
ation for-  
e par l'ex-  
et que les  
osition du  
s précédes  
argent, et  
res étaient  
pour assu-  
vraux. Puis  
ajoutait ;  
onion, mais,  
ration, je suis  
pour décou-  
ouvoir pour  
a à la lettre,  
imposées par  
n pacte d'u-  
aise, "

Colombie  
use qu'on  
de l'oppo-  
ait un vé-  
ec la Co-  
inuait ;  
d'entrepren-  
u pays et de  
it au Parle-  
it de la con-  
treprise sé-  
aire le che-

min de fer jusqu'aux rives de la Colom-  
bie anglaise. Les conditions légales sont  
exactes ; nous sommes tenus, dans un dé-  
lai spécifié de construire un chemin de-  
vant relier le réseau des chemins de fer  
d'Ontario à l'est, et la côte du Pacifique  
à l'ouest. Il y a une obligation morale  
aussi bien qu'une obligation légale. Nous  
croyions d'abord qu'après avoir eu le  
temps de considérer ce que nous avions à  
faire, que la meilleure ligne de conduite à  
suivre, en attendant, serait de nous en-  
tendre avec le gouvernement local de la  
Colombie anglaise, et de tâcher d'appren-  
dre de lui s'il y avait moyen de conclure  
quelque arrangement qui nous permit  
d'obtenir un délai pour l'exécution des  
travaux que nous étions, tenus d'entre-  
prendre. Dans ce but, un délégué fut  
envoyé comme représentant de ce gouver-  
nement auprès de cette province, et, pen-  
dant le cours de ses négociations avec le  
gouvernement local, il devint apparent,  
comme plusieurs députés de l'île de Van-  
couver l'avaient remarqué apparent en Cham-  
bre, qu'il était excessivement important  
dans leur opinion que le chemin fut im-  
médiatement commencé à Esquimalt et  
qu'il traversât l'île jusqu'à un point où il  
devrait ultérieurement traverser Narrows.  
Pour ma part j'aurais consenti volontiers,  
pouvu que le gouvernement local eût été  
disposé à faire de nouvelles conditions  
nous accordant une extension du délai, à  
commencer aussi promptement que possi-  
ble la construction de la partie du chemin  
qui devait traverser l'île ; mais il devint  
évident que les autorités locales étaient  
décidées à s'en tenir strictement aux con-  
ditions de l'Union et à demander leur ac-  
complissement complet et rien de moins ;  
j'étais et je suis fortement d'opinion que  
cette Chambre et le Canada étaient dispo-  
sés à remplir les conditions et rien de plus.  
Agissant d'après l'impression que c'était  
là une représentation fidèle de l'opinion du  
pays, qui devait payer l'exécution de ces  
énormes travaux, nous avons donné ins-  
truction à M. Edgar, qui a été nommé  
pour représenter le gouvernement dans  
cette affaire, de dire que le gouvernement  
serait prêt à entreprendre immédiatement  
le commencement des travaux sur l'île, à  
traverser cette dernière vers le nord dans  
la direction du point de traverse, de pou-  
ser les explorations sur la terre ferme, à  
construire un chemin passable le long de  
la croupe, à établir une ligne télégraphi-  
que le long du chemin, et aussitôt que les  
travaux pourraient être donnés à l'entre-  
prise, à dépenser un million et demi cha-  
que année dans la province. Je ne sais si

l'offre sera acceptée ou non, et en atten-  
dant il est absolument nécessaire que le  
gouvernement soit autorisé à procéder au  
commencement des travaux de telle façon  
qu'il croira pouvoir être acceptée par le  
pays en général et par les hommes rai-  
sonnables dans la Colombie anglaise. "

Maintenant, je n'ai pas besoin  
de rappeler à la Chambre que cette  
question a été déferée au gou-  
vernement impérial par la Colom-  
bie anglaise, et que lord Carnarvon  
a soumis à la considération du  
gouvernement fédéral son opinion  
sur ce qui devait être fait ; cette  
opinion était que pas moins de  
deux millions, — en sus de ce que  
nous devons dépenser dans l'île de  
Vancouver, la ligne télégraphique,  
le chemin carrossable et toutes les  
autres considérations, — devraient  
être dépensés annuellement par le  
gouvernement dans la Colombie  
anglaise. Lorsque l'honorable moun-  
sieur soumit ses résolutions en  
1874, comme je soumets aujour-  
d'hui mes résolutions, il disait :

" Nous proposons, par ces résolutions,  
de demander à la Chambre de sanction-  
ner les propositions générales. En premier  
lieu, nous devons demander à la Chambre  
l'autorisation complète de procéder à la  
construction du chemin d'après les condi-  
tions de l'Union avec la Colombie anglai-  
se, parce que nous ne pouvons nous af-  
franchir de cette obligation sans le con-  
sentement des parties contractantes, et  
que nous sommes en conséquence tenus  
de faire tous les arrangements que la  
Chambre nous donnera le pouvoir de fai-  
re, de remplir suivant l'esprit, et autant  
que nous le pourrons suivant la lettre, les  
obligations qui nous sont imposées par  
la loi. La section de la Colombie anglaise  
devra naturellement être pressée aussi ra-  
pidement que possible, car il est essentiel  
de ne pas violer l'esprit ni autant que pos-  
sible la lettre de la convention. J'attribue  
beaucoup d'importance à ce que l'on  
puisse placer ces colons dans toutes les  
parties du pays et le remplir d'habitants,  
ce qui est la seule chose qui puisse ulté-  
rieurement donner une valeur commer-  
ciale au chemin ou développer la prospé-  
rité du pays. On remarquera que dans ces  
résolutions, comme je l'ai dit, le gouver-  
nement pourvoit à la soumission de ces  
contrats au Parlement. Elles pourvoient

aussi à ce que le gouvernement ait le pouvoir de lancer des propositions pour la construction du chemin sous le contrôle direct du gouvernement.

L'honorable monsieur proposait que le Pacifique canadien fût construit sous le contrôle direct du gouvernement ; dans le cas où il n'y aurait pas eu de proposition et dans le cas où l'on ne pourrait mettre à exécution le programme du Parlement, qu'il devait être construit par des compagnies particulières aidées par une subvention en argent et en terres. En 1875, l'honorable monsieur ayant eu occasion de considérer les propositions qui étaient incorporées dans son projet de loi, sur lequel j'attirerai l'attention de la Chambre plus spécialement, à une époque ultérieure, obtint de la Chambre l'autorisation de procéder immédiatement à la construction du chemin de fer sous la direction immédiate du gouvernement, car il ne pouvait l'obtenir d'une autre manière. Ayant obtenu de la Chambre l'autorisation de donner, non seulement dix mille piastres en argent par mille, pour chaque mille entre le lac Nipissingue et les rives du Pacifique, et vingt mille acres de terres par mille, il donna de plus \$10,000 en argent par mille pour l'embranchement de Pembina, ayant une longueur de quatre-vingt-cinq milles, et 20,000 acres en terrains par mille, pour l'embranchement de la Baie Georgienne, long de quatre vingt-cinq milles ; et il accorda de plus la somme additionnelle de quatre pour cent d'intérêt pendant vingt-cinq ans pour telle somme qui pourrait être nécessaire afin d'assurer l'exécution des travaux. Maintenant, l'honorable chef du gouvernement d'alors déclara franchement à la Chambre, dès le commencement, que les conditions préalablement posées en 1872 et incorporées dans

le contrat conclu avec la compagnie Allan en 1873, étaient complètement insuffisantes, et qu'il était nécessaire, pour prouver la bonne foi du pays, et pour que l'honneur et les intérêts du pays fussent sauvegardés, que le chemin de fer fût construit. Il demanda et obtint du Parlement une augmentation considérable des moyens qui avaient été préalablement accordés par le Parlement pour l'exécution des travaux. En 1875, après une année d'expérience, il vint à la Chambre et fit la déclaration suivante :

“ Nous nous sommes bornés à faire niveler la ligne parce que nous avons pensé qu'il était à propos d'en agir ainsi, et de ne pas pousser la chose plus loin, avant d'en arriver à un contrat général pour la ligne entière, à l'endroit où nous nous proposons de la construire, ce qui couvre la plus grande partie de la dépense de construction. Pour la même raison, nous nous bornons seulement au nivellement et à la construction des ponts de Fort William, à Shebandowan, et au même genre d'ouvrage du Portage du Rat à la Rivière Rouge.”

On voit encore que l'honorable monsieur représente comme son programme et comme le programme du Parlement de 1874, comme cela avait été le programme du Parlement de 1871 et 1872, que les travaux devaient être exécutés par une compagnie particulière aidée d'une subvention en terres et en argent. Ainsi que je l'ai déjà affirmé, le sujet a été déferé en 1875 à lord Carnarvon, et il a proposé que \$2,000,000 et non \$1,500,000 devrait être le minimum du montant des dépenses pour les travaux de chemin de fer dans la province, à partir de la date où les explorations seraient suffisamment avancées pour permettre de dépenser cet argent à la construction. En spécifiant ce montant, Sa seigneurie disait dans le langage du mémoire :

“ En prends étant ac ter l'ac être ent sera le qu'il ser que le c chemin trafic de un certi lac Sup gnes ex sant a aussi a nadienn

Ces est vr ble du vaux d près le fixaien tincte partie vait ét ration, même, conditi

“ Nou pousser que les qui sont tront, et possible ferrée a Quand c prédire, douter c plir nos envers l rasser s prospéri

Ces monsie achève nuire la pro malgre par l'h voir so les mo rempli les il s a engi gouve tant q

“En spécifiant cette somme, je comprends que le gouvernement canadien étant aussi intéressé que désireux de hâter l'achèvement des travaux qui doivent être entrepris, la dépense annuelle dépassera le minimum de \$2,000,000, autant qu'il sera possible chaque année. Enfin, que le ou avant le 31 décembre 1890, le chemin de fer sera complété et ouvert au trafic depuis les bords du Pacifique jusqu'à un certain endroit à l'extrémité ouest du lac Supérieur, où il se reliera avec les lignes existantes de chemins de fer traversant une partie du territoire américain et aussi avec la navigation des eaux canadiennes.”

Ces conditions renfermaient, il est vrai, une extension considérable du délai dans lequel les travaux devaient être terminés d'après le projet primitif, mais elles fixaient une limite définie et distincte dans laquelle une grande partie du Pacifique canadien devait être construite et mise en opération. L'honorable monsieur lui-même, en faisant allusion à ces conditions, disait :

“ Nous nous efforcerons toujours de pousser cette entreprise aussi rapidement que les conditions du pays,—conditions qui sont encore à naître, nous le promettront, et nous compléterons aussitôt que possible une communication par voie ferrée avec la province du Pacifique. Quand ce temps viendra-t-il, je ne puis le prédire, mais je n'ai aucune raison de douter que nous serons capables de remplir nos obligations, telles que modifiées, envers la Colombie anglaise, sans embarrasser sérieusement la marche de notre prospérité.”

C'est-à-dire que l'honorable monsieur espérait qu'en 1890 il achèverait le chemin de fer “ sans nuire sérieusement à la marche de la prospérité.” Je suis heureux, malgré les difficultés rencontrées par l'honorable monsieur, de pouvoir soumettre à sa considération les moyens à l'aide desquels nous remplissons les obligations auxquelles il s'est engagé, et auxquelles il a engagé l'honneur et la foi de son gouvernement et de son parti, en tant que le chef d'un grand parti

peut engager ce parti pour l'accomplissement d'une grande entreprise nationale. Mais, monsieur, je suis heureux de pouvoir citer non seulement l'opinion du chef de l'ancien gouvernement, mais celle de l'honorable et savant député qui est actuellement le chef de l'opposition constitutionnelle de Sa Majesté. L'honorable monsieur, d'après *Les Débats* du 5 mars 1875, aurait dit :

“ Le programme général du pays au sujet du chemin de fer du Pacifique, a été exposé devant le pays, et défini d'une façon claire et pratique avant les dernières élections générales.”

J'ai lu à la Chambre les paroles par lesquelles le Premier d'alors, avait défini son programme, ainsi que l'honorable monsieur l'a dit, d'une façon claire et pratique, et j'admets parfaitement que ce programme a été ainsi défini. L'honorable député de South Durham continuait ainsi :

“ Dans quelques-uns des détails de moindre importance, l'honorable député de Cumberland a indiqué plus ou moins de changements, mais les principaux traits de ce programme ont été, comme j'ai dit, pleinement exposés au pays antérieurement à la dernière élection générale, le verdict du peuple a été rendu et le résultat a été tel que ce programme a été définitivement accepté. Nous ne pouvons le changer. Nous n'avons pas le droit de le changer. Après avoir bien étudié les droits des membres du parlement, je ne puis concevoir que nous ayons le droit de répondre à l'appel de l'honorable député de Cumberland, et de discuter la question de savoir si le programme au sujet duquel l'opinion du pays a été interrogée et s'est prononcée, opinion dont l'exécution nous a été confiée, devrait être définitivement mis de côté. Je considère qu'il serait peu sage de considérer pour un instant une telle proposition. Je ne crois pas qu'aucun autre programme, différent dans ses effets généraux de celui qui a été proposé et accepté, puisse être praticable.”

Je me suis permis de dire au commencement de mes remarques que nous pouvions démontrer à la Chambre, non-seulement que le

Parlement en ces deux grandes occasions, a déclaré distinctement que son programme était de construire le chemin de fer Pacifique canadien, mais que le peuple, ainsi qu'il a été dit par le chef actuel de l'opposition, a approuvé ce projet, et a, ainsi que l'honorable monsieur Pa affirmé, mis le Parlement dans l'impossibilité de modifier ce programme. Je dois rappeler à la Chambre que les circonstances du pays n'étaient pas, en 1875, les mêmes que lorsque le gouvernement précédent entreprit la construction du chemin de fer du Pacifique canadien ; mais malgré le changement des circonstances, malgré que le ministre des finances de l'honorable monsieur, fût obligé de venir chaque année demander au Parlement d'augmenter considérablement les taxes du pays, afin de rencontrer les dépenses ordinaires ; malgré tout cela l'honorable monsieur soutenait que l'honneur et la bonne foi du pays étaient engagés à l'exécution de ces grands travaux, et il venait devant cette Chambre et demandait l'autorisation du Parlement pour l'exécution de son projet. En 1876 après avoir acquis plus d'expérience, après s'être aperçu que les difficultés financières du pays n'avaient certainement pas diminuées, l'honorable monsieur n'était pas encore découragé, car, en 1876, en sa qualité de premier ministre occupant une position élevée et responsable, en soumettant au pays le programme de son gouvernement, après avoir mûrement considéré la question, il énonçait les vues suivantes :

“ Nous sentimes tout d'abord que s'il était impossible de remplir à la lettre les engagements pris par nos prédécesseurs, l'honneur du pays exigeait que l'administration fit tout ce qui lui était raisonnablement possible pour mettre à exécution les engagements pris envers la Colombie anglaise, sinon tous, du moins ceux qu'il nous semblait le plus en notre pouvoir de

remplir, et qui pouvaient être le plus avantageux pour tout le Canada, tout en étant de nature à satisfaire les hommes raisonnables de la Colombie anglaise, car cette province croyait avoir lieu de se plaindre du manque apparent de bonne foi avec lequel le pays remplissait ses obligations.

“ En nous efforçant d'atteindre ce résultat il nous a fallu lutter contre des difficultés sérieuses dont je ferai bientôt mention..... D'après l'acte de 1874 le gouvernement ne peut construire le chemin à l'entreprise, suivant la pratique ordinaire, ou le chemin pourra être construit d'après les termes de la section 8, qui dit que le gouvernement pourra payer à une compagnie pour la construction de différentes parties de la route, \$10,000 en argent, et donner 20,000 acres de terre par mille, ainsi que quatre pour cent sur tout montant additionnel spécifié dans les soumissions. Le gouvernement à l'intention, aussitôt que les explorations seront suffisamment avancées de demander des soumissions pour les parties de la route que le Parlement jugera à propos de faire commencer. L'argent dépensé pour le nivellement sera retenu comme partie des \$10,000, par mille dont il est question dans la section 8. Il est peut-être douteux que le gouvernement soit en état de donner toute la ligne à l'entreprise l'été prochain, et de faire ratifier les contrats par le Parlement à la prochaine session.”

De sorte que l'honorable monsieur en 1876, non-seulement avait l'intention de continuer régulièrement à pousser les travaux sur les sections les plus importantes du chemin, mais il se proposait de demander des soumissions pour la construction de tout le chemin de fer du Pacifique canadien, à des conditions qui, comme je l'expliquerai plus tard, excédaient de beaucoup les pouvoirs qui nous aient jamais été conférés par le Parlement, et à des conditions que lui-même, ainsi que je l'ai déjà dit, considérait, et considérait consciencieusement, je crois, comme tout à fait insuffisantes :

“ Si nous pouvons commencer l'année prochaine les travaux de construction dans la Colombie anglaise, on aura besoin de ces rails. On peut dire qu'il serait impossible de commencer la construction du che-

min  
ces r

E  
l'ho

M  
bati

Si

nora

de fa

qu'il

en p

tout

pas r

à la

ble r

“ I

Colom

tromp

vince

ne foi

peupl

désiré

endro

vaine

nous

ne po

tions.

El

après

ce, l'

enco

nistr

Il dis

“ L

la con

glaise

prit l'

le che

puis l'

céan

d'ann

tion a

prit q

traité

voirs

qu'ell

qu'ell

exécu

du pa

“ T

depuis

dirigé

che d

plus p

compt

pense

L'a

de ter

min dans la Colombie anglaise sans avoir ces rails sur les lieux. ”

En cela je partage l'opinion de l'honorable monsieur.

M. MACKENZIE. Cette approbation est très tardive.

Sir CHARLES TUPPER. L'honorable monsieur n'a aucune raison de faire cette affirmation. Je crois qu'il me permettra peut-être de dire en passant, qu'elles auraient été tout aussi utiles si elles n'étaient pas restées si longtemps sans abri à la Colombie anglaise. L'honorable monsieur disait de plus :

“ Il y en a cinq milles tonneaux dans la Colombie anglaise, et si nous nous sommes trompés en les envoyant dans cette province, nous nous sommes trompés de bonne foi, dans notre vif désir de prouver au peuple de la Colombie anglaise que nous désirions remplir nos engagements à son endroit, que nos discours n'étaient pas de vaines promesses et que nous désirions nous mettre dans une position telle qu'il ne pourrait se méprendre sur nos intentions. ”

Eh ! bien, monsieur, en 1877, après une autre année d'expérience, l'honorable monsieur expliquait encore son programme de l'administration au sujet de ces travaux. Il disait :

“ L'ancienne administration en signant la convention par laquelle la Colombie anglaise fut admise dans la Confédération, prit l'engagement explicite de construire le chemin de fer à travers le continent depuis le lac Nipissingue à l'est jusqu'à l'Océan Pacifique à l'ouest, dans un nombre d'années déterminé. Lorsque l'administration actuelle monta au pouvoir elle comprit que, comme toutes les obligations de traités, celle-ci lui imposait certains devoirs d'administration et de gouvernement qu'elle n'avait pas le droit de négliger et qu'elle était obligée de mettre ce projet à exécution dans la mesure des ressources du pays.

“ Tous les efforts de l'administration, depuis cette époque jusqu'à ce jour, ont été dirigés vers l'accomplissement de cette tâche de la manière qui lui paraissait la plus pratique et la plus facile, en tenant compte des difficultés à vaincre et des dépenses à encourir. ”

L'acte de 1874 décrète que 20,000 acres de terres seront données en propre, comme

paiement partiel des entreprises, et \$10,000 en argent par mille — les terres étant, quant aux deux tiers, sujettes à certaines dispositions de l'acte — et que des soumissionnaires seront invités à dire quelle somme additionnelle ils demanderont, payable par l'Etat dans 25 ans à 4 pour cent avec garantie. . . . .

J'ai dit l'année dernière, en comité des subsides, au sujet de cet article, que nous avions, ou que nous allions — j'oublie lequel — annoncer dans les journaux d'Angleterre et du Canada, que nous pensions pouvoir, vers le mois de janvier 1877, être prêts à demander des soumissions et à fournir des profils de la ligne. . . . . Je crois que c'est au commencement de juillet ou plus tôt même, ce doit avoir été en juin. Toujours est-il que nous voulions donner cet avis public, afin que les entrepreneurs se proposant de soumissionner pussent avoir le temps de visiter le pays pour en juger par eux-mêmes. Je n'avais personnellement aucun doute qu'une visite dans la région des prairies, sinon dans le pays qui s'étend à l'est des prairies au lac Supérieur, convaincrerait ceux qui pourraient se proposer de soumissionner, que, non-seulement il y a le long de la route une grande étendue de bonne terre, mais que les difficultés physiques à rencontrer ne sont pas aussi sérieuses que celles qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à rencontrer dans le centre de ce continent.

“ Je ne crois pas que l'avis donné ait produit grand résultat en ce sens. Je crois que quelques personnes ont visité le pays ; des agents de compagnies anglaises sont venus à Ottawa ; quelques autres sont allés à l'agence du gouvernement de Londres, pour examiner les plans et les profils, ainsi que l'Acte du Parlement en vertu duquel les entreprises sont données ; mais, en conséquence des difficultés qu'éprouvent par tout l'univers, les entreprises de chemin de fer, la saison ne pouvait guère être considérée comme propice pour lancer le prospectus d'une entreprise de cette importance projetée dans des régions comparativement, je pourrais même dire complètement inconnues. ”

“ Comme je l'ai dit plus haut, le gouvernement n'a pu se procurer les profils, pour le mois de janvier. Mais aussitôt qu'ils ont pu être terminés, ils ont été envoyés à Londres. Depuis plusieurs mois ils sont exposés dans le bureau des chemins de fer au ministère, et je crois que tout le profil depuis le lac Supérieur jusqu'à l'Océan Pacifique, s'il n'est prêt à l'heure qu'il est, sera bientôt terminé, c'est-à-dire sur les deux routes, dont l'ex-



oloration est complétée à travers la Colombie anglaise.

“ Aussitôt que ces profils seront entièrement terminés, le gouvernement se propose de demander des soumissions, en donnant beaucoup de délai, de façon que les soumissions puissent être reçues quelques temps avant l'ouverture de la prochaine session du parlement, afin que celui-ci puisse se prononcer sur le plan que proposera le gouvernement après avoir reçu les offres des entrepreneurs. ”

De sorte que jusqu'en 1878, comme la Chambre pourra le voir, l'honorable monsieur est resté fidèle à l'obligation de construire rapidement le chemin de fer Pacifique canadien, et à sa construction par une compagnie particulière, à l'aide d'une concession de terres et d'une subvention en argent. En 1878, la dernière fois que l'honorable monsieur a eu l'occasion de se prononcer comme premier ministre il disait :

“ En même temps il n'y a pas de doute qu'il était désirable d'avoir des communications par chemin de fer d'un bout à l'autre de notre Confédération, en traversant le continent de l'est à l'ouest. Quant à la nécessité d'avoir de telles communications, il ne peut y avoir aucune différence réelle d'opinion entre les deux partis politiques de ce pays ou entre aucune classe de notre population. ”

Je suis très heureux en cette occasion, en soumettant des résolutions aussi importantes à la considération de cette Chambre, d'avoir à citer l'opinion du chef de l'ancienne administration, donnée à cette Chambre et au pays par lui après avoir mûrement étudié cette question, que c'est un sujet non-seulement d'une importance vitale pour le pays, mais encore une question sur laquelle les deux partis s'entendent, non-seulement en cette Chambre mais encore parmi la population du dehors. En 1878 l'honorable monsieur disait aussi :

“ Je dois dire en terminant que rien ne m'a causé ou n'a causé au gouvernement plus d'inquiétude que les affaires qui se rattachent à la voie ferrée du Pacifique. Nous comprenons qu'il est d'une grande

importance pour le pays que ce chemin soit construit aussitôt que nous serons en mesure de le faire sans être obligés d'imposer aux contribuables un fardeau qui deviendrait intolérable. ”

Je partage complètement l'opinion de l'honorable monsieur lorsqu'il fait cette déclaration, et je suis fier de pouvoir offrir aujourd'hui à la considération de l'honorable monsieur, et j'espère qu'après avoir étudié le projet, il lui accordera plus tard son appui, une proposition qui assure la construction d'une voie ferrée qu'il a déclarée être non-seulement une question d'honneur à laquelle le pays est engagé, mais une question de la plus absolue nécessité pour le développement du pays, à des conditions qui n'imposent pas de fardeau intolérable aux contribuables.

M. MACKENZIE. Je prendrai la chose en considération plus tard.

Sir CHARLES TUPPER. L'honorable monsieur continuait ainsi :

“ D'un autre côté, il est bien évident que la richesse du pays s'accroîtrait beaucoup plus rapidement, si nous pouvions jeter une population dans ces prairies, jusqu'ici désertes, qui renferment tant de terres propres à la colonisation et qui n'ont encore jamais rien produit dans l'intérêt commercial du pays. ”

J'attire de nouveau l'attention de l'honorable monsieur sur l'obligation qui lui incombe d'appuyer un projet à l'aide duquel ce qu'il nomme des “ plaines désertes ” peut devenir la patrie d'une population industrielle, et non-seulement fournir aux colons l'aisance pour eux et pour leurs familles, mais encore accroître considérablement la richesse nationale du Canada, et cela à des conditions qui sont tout aussi avantageuses que celles qu'il a approuvées comme n'offrant aucun obstacle à l'exécution des travaux. Ensuite l'honorable monsieur ajoutait :

“ Il en est de même de cette grande entreprise de l'ouest encore plus gigantesque, que l'on ne peut bien apprécier qu'a-

près  
—ca  
que  
Sarr  
Lond  
notr  
rer l'  
auss  
de la  
caus  
rapp  
elles

J  
com  
rati  
aut  
tion  
bles  
blig  
parl  
aille  
rabl  
être  
trav  
déjà  
croi  
heu  
deru  
non  
min  
ques  
mor  
écut  
l'ac  
Paci  
jetq  
ple  
que  
occ  
tres  
gran  
den  
l'ap  
peu  
bien  
min  
nor  
l's à  
tism  
con  
sur  
auss  
nist  
bre

après y avoir réfléchi. Sa longueur est telle — car ce chemin est quatre fois plus long que celui du Grand-Tronc de Montréal à Sarnia et cinq fois plus long que celui de Londres à Edimbourg, et il traverse tout notre territoire — que l'on ne peut s'exagérer l'importance de l'exécution d'un travail aussi gigantesque, soit sous le rapport de la prospérité future du pays, soit à cause de l'influence qu'il exercera sur les rapports des différentes provinces entre elles."

Je n'ai pas besoin de faire des commentaires pour qu'une déclaration venant d'une source aussi autorisée puisse porter la conviction à l'esprit de tous les honorables députés présents quant à l'obligation qui incombe à tous les partis, soit en cette Chambre soit ailleurs, de réaliser ce que l'honorable monsieur a déclaré devoir être réalisé par l'exécution de ces travaux. C'était là, comme je l'ai déjà dit — l'honorable monsieur croit sans doute que c'est un malheur pour le pays — mais c'était la dernière occasion où il pût se prononcer avec l'autorité d'un premier ministre au sujet de cette grande question. Mais comme l'honorable monsieur l'a dit, la question de l'exécution régulière des travaux et de l'achèvement du chemin de fer du Pacifique canadien n'est pas un sujet qui ait été débattu devant le peuple aux dernières élections. Cette question avait été soumise en deux occasions par deux premiers ministres, représentant chacun l'un des grands partis du pays, et dans les deux occasions ce projet avait reçu l'appui de la grande majorité du peuple : mais, comme c'est un fait bien connu, un changement d'administration eut lieu en 1878, et l'honorable monsieur fut encore appelé à traiter la question. Son patriotisme fut mis à cette épreuve qui consiste à considérer une question sur les banquettes de l'opposition aussi bien que sur les banquettes ministérielles, et je vais lire à la Chambre les remarques que l'honorable

monsieur, comme chef de l'opposition, fit dans cette enceinte après le changement de ministère en 1879. Il disait alors :

" Nous reconnaissons les obligations qui nous incombent comme Canadiens, et, tout en soutenant, de la manière la plus positive, que tout ce qu'il était possible pour une administration de faire, nous l'avons fait ou nous avons essayé de le faire, afin d'accomplir ou de réaliser les espérances qu'avaient fait naître les honorables messieurs de la droite en admettant la Colombie anglaise dans la Confédération, je dirai en même temps, que nous nous sommes efforcés non-seulement de faire face aux obligations nationales, mais encore que nous avons mis en jeu, dans une grande mesure, notre existence comme administration, nous avons risqué notre position publique dans le but de donner suite, si possible, aux promesses que l'honorable préopinant avait faites."

L'honorable monsieur déclarait aussi, après l'expiration de ses cinq années de pouvoir, que rien n'avait été omis de ce qu'il était possible à son Cabinet de faire pour exécuter avec succès le programme vis-à-vis duquel ses prédécesseurs avaient engagé la Chambre et le pays. Il disait :

" Notre plan à nous-même fut celui-ci : Nous avions voulu en premier lieu faire modifier les termes de l'arrangement. Ainsi, un agent fut envoyé à la Colombie Anglaise, et plus tard lord Carnarvon offrit ses bons services afin d'en arriver à quelque entente avec cette province ; et nous convinmes que nous essayerions de construire une voie ferrée depuis le lac Supérieur jusqu'à l'Océan Pacifique avant la fin de l'année 1890 ; que nous dépenserions une certaine somme annuellement dans la Colombie anglaise, une fois les explorations complétées et le tracé choisi. Or, la ligne ne fut jamais explorée suffisamment pour nous permettre d'en arriver à une conclusion avant l'année, et, aussitôt que nous eûmes les données nécessaires pour nous guider nous adoptâmes la route de Burrard Inlet, en demandant de suite des soumissions pour la construction de cette ligne."

" L'honorable ministre des Travaux Publics a prétendu que nous nous étions départis des premiers arrangements. Or, n'quoi nous en sommes-nous départis ? Nous avions réservé précisément la même

quantité de terres, et l'équivalent en argent ; seulement, au lieu de \$30,000,000, nous avons accordé \$10,000 par mille, ce qui aurait fait \$26,000,000 ; le gouvernement devait contrôler la vente et la gestion des deux tiers des terres. En sollicitant des soumissions, nous devions inviter les soumissionnaires à dire sur quel montant additionnel ils exigeaient une garantie de quatre pour cent pour 25 ans.

L'honorable monsieur disait ainsi :

“ Tout en passant des contrats pour les travaux entre la baie du Tonnerre et Selkirk, dans le but d'y ouvrir un chemin nous étions déterminés à adopter ce système, et je me suis expliqué là-dessus plusieurs fois durant mon administration. Nous avions l'intention, après avoir terminé les explorations, et adopté finalement la route qui devait passer par la Colombie anglaise, pour se rendre à l'océan, de continuer l'exécution des travaux, depuis le lac Supérieur en gagnant vers l'ouest à des entrepreneurs qui se chargeraient de la dépense déjà encourue et formant partie des \$10,000 par mille que le gouvernement entendait payer sur les contrats de la ligne entière. Les honorables messieurs de la droite et tout le pays savent que nous avons demandé des soumissions en Angleterre à ces conditions, pendant quelques mois, avant que ces honorables messieurs prissent les rênes du gouvernement ; ils savent aussi que M. Sandford Fleming, l'ingénieur-en-chef, reçut instruction, durant son séjour à Londres, de se mettre en rapport avec les entrepreneurs et les capitalistes, et aussi d'obtenir l'aide de sir John Rose, qui, en plusieurs circonstances s'est montré un agent actif, énergique et patriotique de la confédération, dans le but de mener ce projet à bonne fin. ”

Je puis dire incidemment que, tandis que j'approuve entièrement tous ces efforts, l'honorable monsieur n'a, je crois, jamais été appelé à mettre sur le bureau de la Chambre, aucune partie de la correspondance échangée entre son gouvernement et les capitalistes et entrepreneurs, et qui n'ont pas eu pour effet de faire conclure un contrat.

M. BLAKE. A-t-il jamais refusé ?

Sir CHARLES TUPPER. On ne

lui a jamais demandé rien qui fût si complètement en désaccord avec les premiers principes du gouvernement, que le serait de produire une correspondance dont la production ne pourrait procurer aucun avantage quelconque au gouvernement, mais au contraire, embarrasserait extrêmement le gouvernement dans ses opérations futures.

M. BLAKE. C'est là la véritable raison.

Sir CHARLES TUPPER. Je n'hésite pas à dire qu'un plus mauvais précédent ne saurait être établi, que celui d'un gouvernement qui entrerait en négociations avec des capitalistes pour s'assurer jusqu'à quel point ces derniers seraient prêts à entreprendre de grands travaux et à les compléter, et qui produirait ensuite une correspondance qui pourrait être préjudiciable au caractère et à la position des capitalistes intéressés, et rendrait à l'avenir les capitalistes qui pourraient se trouver dans le même cas très défiants et peu désireux d'entrer en négociations avec un gouvernement qui, plus tard, rendrait ces négociations publiques. L'honorable monsieur disait encore :

“ Mais en dépit de nos efforts, nous avons échoué d'une manière complète ; nous n'avons pas reçu une seule offre (une offre inacceptable a été faite) pour la construction du chemin de fer à ces conditions, c'est-à-dire la concession de 20,000 acres et \$10,000 argent par mille, avec une garantie de quatre pour cent sur telle balance qui aurait pu être considérée nécessaire. Aucuns termes ne pouvaient être plus explicites ; il serait difficile d'en mentionner de plus favorables ; et, cependant, l'on dirait par son discours que l'honorable préopinant espère que son plan de colonisation, avec 100 000,000 d'acres au lieu de 50,000,000, devra réussir d'une manière ou d'une autre, à faire construire un chemin. Mais les propres paroles de l'honorable monsieur indiquent qu'il est tout-à-fait inutile pour lui d'espérer à présent que des entrepreneurs de chemin de fer ou de riches maisons de banque en Angleterre, s'engagent dans aucune entrepri-

se du  
attribu  
re, au  
suivan  
Angie  
habile  
jet des  
les ca  
que p  
leurs  
“ D  
conclu  
cile p  
condu  
chant  
rée, d  
nent i  
diffici  
dirai  
près r  
incapa  
nomb

Je  
Char  
et da  
ble r  
pose.  
pron  
uonc  
Char  
la jo  
pand  
mon  
tout  
pouv  
lorsq  
ciell  
cess  
sent  
déra  
fran  
justi  
et é  
sieu  
en s  
de s  
cette  
où le  
diffé  
qu'e  
que  
com  
d'un  
d'an  
nora



en qui fût  
accord avec  
u gouver-  
produire  
nt la pro-  
curer au-  
e au gou-  
traire, em-  
nt le gou-  
rations fu-

a véritable

R. Je n'hés-  
is mauvais-  
tre établi,  
ement qui  
s avec des  
er jusqu'à  
rs seraient  
grands tra-  
et qui pro-  
respondan-  
éjudiciable  
osition des  
t rendrait à  
qui pour-  
e même cas  
ireux d'en-  
ec un gou-  
rd, rendrait  
ques. L'ho-  
t encore :

efforts, nous  
e complète ;  
e seule offre  
é faite) pour la  
er à ces con-  
sion de 20,000  
mille, avec une  
ent sur telle  
re considérée  
ne pouvaient  
t difficile d'en-  
es ; et, cepen-  
ours que l'ho-  
que son plan  
0,000 d'acres  
réussir d'une  
aire construire  
paroles de l'ho-  
qu'il est tout-  
érer à présent  
chemin de fer  
nque en An-  
cune entrepri-

se du genre sur ce continent. Il faut en attribuer la cause, dans une grande mesure, au manque de confiance qui existe, suivant lui, dans les cercles monétaires en Angleterre, et surtout à la législation malhabile du Canada et des provinces, au sujet des voies ferrées, et enfin, au fait que les capitalistes étrangers n'ont obtenu que peu ou point de choses en retour de leurs placements dans ce pays. ”

“ Depuis longtemps j'en suis venu à la conclusion qu'il sera excessivement difficile pour une population de 4,000,000 de conduire les affaires financières se rattachant à la construction de cette voie ferrée, de 2,600 milles, à travers un continent inconnu et presque désert, et fort difficile en plusieurs endroits. Aussi, je dirai franchement que je crains bien, d'après mon expérience, que nous ne soyons incapables aujourd'hui de triompher de ces nombreuses difficultés. ”

Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre que, dans ce qu'il a dit, et dans ce qu'il attendait, l'honorable monsieur était sincère, je suppose. Je suppose que lorsqu'il a prononcé ces paroles, il les a prononcées en toute franchise. La Chambre comprendra facilement la joie que j'espérais voir se répandre sur les traits de l'honorable monsieur lorsqu'il apprendrait, que tout ce dont il se plaignait de ne pouvoir espérer l'accomplissement lorsqu'il occupait une position officielle en cette Chambre, ses successeurs sont en mesure d'en présenter l'accomplissement à la considération du parlement. J'admets franchement, et en cela je rends justice aux efforts sincères, habiles et énergiques de l'honorable monsieur, qu'il a fait tout ce qui était en son pouvoir pendant la durée de son administration, pour placer cette grande œuvre sur des bases où le parlement, en deux occasions différentes, et le peuple ont affirmé qu'elle doit être placée, c'est-à-dire que l'ouvrage doit être fait par une compagnie particulière, aidée d'une concession de terrains et d'une somme d'argent. Mais l'honorable monsieur a déclaré, dans

une autre occasion, “ qu'il aurait “ été très facile de commencer le nivellement du chemin, “ et de se conformer ainsi aux termes de l'acte d'union, mais “ j'en voulais pas m'abaisser jusqu'à agir avec duplicité dans “ cette affaire. ” Je tiens pour certain dans tout ceci, que l'honorable monsieur agissait en toute sincérité, que dans toutes ces déclarations faites à la Chambre, au sujet de son grand désir de favoriser l'exécution de cette grande œuvre nationale, il donnait l'expression sincère de son opinion, -- de l'opinion que, siégeant à droite ou à gauche de la Chambre, il serait toujours prêt à appuyer avec autant de zèle et aussi cordialement ce programme. Mais en 1878, il y a eu une élection générale qui eut pour résultat de confier de nouveau à mon très honorable ami la tâche importante d'administrer les affaires publiques du pays, et de le mettre de nouveau face à face avec cette grande œuvre nationale, cette entreprise gigantesque, qui, pendant cinq ans, n'avait, malgré les efforts de nos prédécesseurs, fait que très peu de progrès. Nous nous sommes trouvés en la position d'être appelés à traiter cette question du grand chemin de fer du Pacifique canadien, pour lequel un montant considérable d'argent avait été dépensé, et dépensé d'une manière qui serait tout à fait inutile au pays à moins que des mesures ne fussent prises pour terminer promptement, au moins cette partie des travaux qui était en voie d'exécution, et d'y ajouter les améliorations nécessaires pour en retirer les avantages qu'on avait droit d'en attendre. Nous n'étions donc pas en position de pouvoir changer le programme, ainsi que les honorables messieurs de la gauche pourront le voir. Mais nous sommes venus devant le parlement pour ré-affirmer le pro-

gramme que nous avons inauguré, à l'origine du projet du chemin de fer du Pacifique canadien; programme comprenant l'utilisation des terres du grand Nord-Ouest, pour l'achèvement de la construction de cette vaste entreprise. Il y avait toutes les raisons du monde d'adopter ce programme dès l'abord et d'y revenir plus tard. Chacun sait que le développement de ce grand territoire dépend de ce programme, que tous les jours il devient mieux connu et mieux compris par le peuple dont les intérêts seront favorisés par l'exécution des projets qui découlent de cette entreprise gigantesque; qu'en dehors de la question politique d'un intérêt vital relative à l'union de la Colombie anglaise avec le reste de la Confédération, le progrès et la prospérité du Canada doivent être favorisés à un degré qu'on ne saurait atteindre sans la construction du chemin de fer du Pacifique canadien. Nous sentions aussi que, ces terres étant, comme le chef de l'ancienne administration l'a très-bien dit, des terres désertes, malgré leur fertilité et leur énorme étendue et pratiquement aussi dépourvues de valeur que si elles étaient dans un pays étranger, en tant que le Canada est concerné, à moins qu'elles ne fussent colonisées, et, comme il a été dit, leur utilisation ne pouvant être effectuée que par l'exécution de cette grande entreprise nationale, nous devions revenir à la Chambre avec notre programme primitif. Nous avons été obligés de le reprendre tel que nous l'avons trouvé, et de le continuer comme ouvrage du gouvernement, afin de rendre utile pour le pays l'ouvrage qui avait été fait. Mais nous avons demandé à la Chambre de placer à notre disposition 100,000,000 d'acres de terres afin de couvrir les dépenses relatives à la construction du che-

min de fer du Pacifique canadien. Nous sentions que, par ce moyen, nous nous mettrions encore en mesure d'épargner aux anciennes provinces une augmentation de taxes. Nous désirions, en utilisant les terres du Nord-Ouest, obtenir les moyens de rembourser au trésor chaque dollar dépensé pour cette entreprise. Les honorables messieurs savent aussi que dans le développement de ce programme, nous nous sommes proposé d'obtenir la coopération du gouvernement impérial. L'honorable chef de l'opposition se permet parfois un sarcasme inoffensif au sujet du résultat des efforts de ce gouvernement pour intéresser le gouvernement impérial dans cette entreprise. Maintenant, c'est un fait très bien connu, qu'armés par cette Chambre du pouvoir d'utiliser 100,000,000 d'acres dans le Nord-Ouest, si nous pouvions ainsi assurer la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, mon très honorable ami, le premier ministre, le ministre des finances et moi, nous sommes allés en Angleterre en 1879. Je n'ai pas l'intention de prétendre que nous ayons obtenu de grands résultats dans notre mission, pour ce qui concerne le chemin de fer, mais je crois pouvoir dire que nous avons passablement réussi au sujet des affaires qui regardaient nos départements respectifs. Nous avons trouvé la presse anglaise indifférente sinon hostile au Canada; là où elle n'était pas hostile, elle était indifférente, contrairement à l'esprit qui l'animait vis-à-vis de l'Australie et des autres colonies. De fait, dans plusieurs cas, le Canada était traité avec une hostilité marquée. Très subitement, cependant, un changement très marqué, très frappant, se manifesta. Quand? Lorsque lord Beaconsfield, le premier ministre d'alors, affirma

ouver  
leur C  
du Ca  
qu'il a  
toutes  
tous l  
raison  
tion la  
estime  
du gr  
tages  
teurs  
qui dé  
ce jou  
le cha  
qui se  
en Ar  
vues d  
des He  
le plu  
aux E  
légré  
e Nor  
e pay  
mi ce  
emen  
erson  
e l'Ar  
ait da  
ation  
monra  
ous a  
outer  
l'exéc  
cons  
u Pac  
ne no  
nelqu  
emen  
our en  
on h  
osition  
éclara  
symp  
rial,  
ccès  
fer  
ar, no  
borée  
jour  
e gou  
ainte

ouvertement, et en public, la valeur énorme du grand Nord-Ouest du Canada. Je ne veux pas dire qu'il ait été tout à fait exact dans toutes ses déclarations ; mais dans tous les cas, il avait parfaitement raison lorsqu'il disait que l'imagination la plus vive ne pourrait guère estimer trop haut l'énorme valeur du grand Nord-Ouest et les avantages qu'il présente aux agriculteurs de tous les pays du monde qui désirent émigrer. A partir de ce jour jusqu'à présent, chacun sait le changement marqué et rapide qui se fit dans l'opinion publique en Angleterre, surtout dans les pages d'un journal très important des Iles Britanniques, et dans ceux de plusieurs autres en ce pays et aux Etats-Unis, et aussi dans le degré d'intérêt qui se concentre sur le Nord-Ouest. La population de ce pays doit à mon très-honorable ami ce grand et avantageux changement, amené par ses rapports personnels avec le premier ministre de l'Angleterre et l'usage qu'il en fit dans ses rapports avec la population de la Grande-Bretagne. Les honorables messieurs savent que nous avons alors été obligés d'ajouter qu'il nous était impossible d'exécuter aucun grand projet pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien. J'ose dire que nous croyons avoir produit une telle impression sur le gouvernement impérial pendant notre séjour en Angleterre. Je crois que mon honorable ami le chef de l'opposition, qui s'est moqué de notre déclaration que nous avions obtenu la sympathie du gouvernement impérial, et réussi à l'intéresser à notre succès relativement au chemin de fer du Pacifique canadien, trouva notre assertion fortement corroborée par les nouvelles reçues aujourd'hui au sujet de l'action du gouvernement. On peut croire maintenant que nos efforts auprès

du gouvernement impérial porteront d'heureux fruits dans un avenir peu éloigné. Le Bureau Colonial a fait ce qu'il n'avait jamais fait auparavant, il a publié, sous son autorité, un document recommandant le Canada comme champ d'émigration. Je ne sais pas si l'honorable monsieur (M. Blake), a vu les nouvelles aujourd'hui ou non ; mais je suis bien certain que, comme Canadien et comme patriote, il sera heureux d'apprendre que le *Times*, de Londres, annonce que le gouvernement impérial a promis d'inaugurer un plan d'émigration de concert avec le gouvernement canadien. Ainsi l'honorable monsieur peut être convaincu qu'il n'est pas tout à fait en position de répéter, — ce qu'il affirmait avec plaisir, je le crains du moins, — que le gouvernement actuel du Canada avait complètement échoué dans ses négociations.

M. BLAKE. Permettez-moi de rappeler à mon honorable ami que le gouvernement impérial actuel est le gouvernement de M. Gladstone, et que le gouvernement avec lequel lui et ses collègues ont eu des entrevues était le gouvernement Beaconsfield.

Sir CHARLES TUPPER. Mon honorable ami me permettra de lui faire voir qu'il donne, en parlant ainsi, plus de force à mon argument. Il me permettra de l'informer que, la dernière session, j'ai déclaré que ce gouvernement, loin d'éprouver de l'anxiété en conséquence du changement de ministère en Angleterre, était informé et croyait que les sentiments des membres du nouveau ministère étaient des plus favorables au Canada. Mon honorable ami me permettra de plus de l'informer que depuis l'avènement au pouvoir du gouvernement libéral, le très honorable premier, mon honorable ami le ministre de l'Agriculture

et moi-même, nous avons été en rapports personnels avec plusieurs des membres de l'administration actuelle, et nous leurs avons fait comprendre l'importance qu'il y avait pour le gouvernement de la Grande-Bretagne d'accorder son attention aux ressources du Grand Nord-Ouest canadien, comme champs d'émigration et comme moyen de faire face aux difficultés sérieuses qui se sont présentées dans l'administration des Iles Britanniques. De sorte que je ne crois pas que mon honorable ami y ait gagné beaucoup en faisant remarquer qu'il y a eu un changement d'administration. Il ne fait que donner plus de force à l'opinion que j'avais exprimée, savoir que le Canada occupe aujourd'hui une position qu'il n'a jamais eue auparavant. J'avoue franchement que nous n'avons pas trouvé, lors de notre voyage, en 1879, que le temps était venu de lancer avec succès le plan relatif aux cent millions d'acres de terres, qui avaient été mis à notre disposition en vue d'assurer la construction du chemin de fer du Pacifique. Mais, nous avons jeté la semence en terre, et nous n'avons pas perdu de vue les moyens—ceux auxquels j'ai déjà fait allusion—et d'autres par lesquels la position du Canada pouvait être modifiée de beaucoup relativement à cette entreprise. Mon honorable ami le ministre de l'Agriculture, par un coup de génie, et peut-être que jamais ministre canadien n'a fait coup de génie plus heureux que celui qu'il fit, lorsqu'il adopta le plan de montrer la confiance que le gouvernement du Canada avait en l'avenir de notre pays, en déclarant, à une époque où les agriculteurs de la Grande-Bretagne étaient très-occupés de leur position malheureuse, que les personnes possédant des moyens et désireuses d'émigrer en

pays et de cultiver le sol du

grand Nord-Ouest, pouvaient choisir des délégués indépendants et expérimentés pour venir ici étudier le pays, et que le gouvernement du Canada, tellement il était sûr que leur rapport serait favorable, paierait leurs dépenses. Il serait absolument impossible de se faire une idée exacte, au point de vue économique et financier, du grand avantage que cet acte si simple procurera au Canada. L'opinion, dans toute la Grande-Bretagne, relativement à notre pays, a subi un changement complet, et lorsque nous sommes retournés en Angleterre à la clôture de la dernière session du parlement, nous avons trouvé que le Canada occupait auprès de la mère-patrie une position tout à fait différente de celle qu'il occupait une année auparavant.

M. MACKENZIE. Grâce à Hanlan.

Sir CHARLES TUPPER. Hanlan est une influence que je suis loin de mépriser.

Sir JOHN A. MACDONALD. Il rame dans le même bateau que nous.

M. BLAKE. Vous voyagez en chemin de fer.

Sir CHARLES TUPPER. Mon très honorable ami dit qu'il rame dans le même bateau que nous. Je puis dire que j'en suis bien aise, que tout l'intérêt qu'il peut exciter dans le monde du sport donne au Canada plus d'importance en Angleterre. J'ai déclaré, il y a un instant, qu'en 1879, le parlement a mis à notre disposition 100,000,000 d'acres de terres, et j'ai déjà donné à entendre que nous ne pouvions pas avec cette concession conclure des arrangements pour aucun plan complet propre à assurer la construction rapide du chemin de fer.

En 1880 nous réunîmes les Chambres, nous leur présentâmes le même programme et nous acceptâmes de bonne foi les obligations que nous imposaient les actes de

nos  
n'e  
fair  
ver  
trav  
No  
les  
que  
nist  
mis  
inte  
leur  
pula  
l'ass  
tion  
mé  
truis  
en p  
cidé  
crois  
de la  
pas  
aux  
voud  
aucu  
je cr  
de l'  
ble, p  
faisa  
qu'ils  
sous  
me n  
parle  
dans  
pays  
de la  
faisio  
propo  
nous  
Mais  
sieur  
mont  
tion a  
parle  
avis s  
chef  
'étai  
contr  
verne  
lécla  
nous  
engag

vaient choi-  
pendants et  
ici étudier  
nement du  
ait sûr que  
proble, paie-  
serait abso-  
e faire une  
a vue écono-  
grand avan-  
uple procu-  
nition, dans  
ne, relative-  
ubi un chan-  
orsque nous  
Angleterre à  
re session du  
trouvé que  
près de la  
ou tout à fait  
il occupait  
à Hanlan.  
PPER. Han-  
que je suis  
DONALD. Il  
bateau que  
voyagez en  
PPER. Mon  
dit qu'il ra-  
eau que nous.  
uis bien aise,  
l peut exciter  
donne au Ca-  
ce en Angle-  
a un instant,  
nt a mis à no-  
0.000 d'acres  
donné à en-  
pouvions pas  
conclure des  
aucun plan  
rer la cons-  
hemin de fer.  
nes les Cham-  
tâmes le mé-  
ous acceptâ-  
s obligations  
les actes de

nos prédécesseurs. Bien que nous n'eûmes jamais accueilli le plan de faire construire la ligne par le gouvernement, nous acceptâmes les travaux au point où ils en étaient. Nous avons adjugé à l'entreprise les 127 milles du chemin pour lesquels le chef de l'ancienne administration avait demandé des soumissions, ce qui indiquait bien son intention de les construire. D'ailleurs, nous avons donné à la population de la Colombie anglaise l'assurance de construire cette section et nous devons nous conformer au traité Carnarvon en la construisant. Lorsque nous déclarâmes, en parlement, que nous étions décidés à commencer les travaux, je crois que les honorables députés de la gauche ne nous donnèrent pas toute l'aide et la coopération auxquelles nous avions droit. Je ne voudrais rien dire de blessant pour aucun membre de la gauche, mais je crois réellement que l'attitude de l'opposition n'était pas justifiable, puisque le gouvernement ne faisait que remplir les engagements qu'ils avaient pris eux-mêmes, sous leurs propres signatures comme ministres, par leurs votes en parlement, par leurs déclarations dans cette Chambre et dans le pays et envers le gouvernement de la mère-patrie. Comme nous ne faisons que mettre à effet leurs propositions, nous avons droit de nous attendre à un autre accueil. Mais l'attitude des honorables messieurs a eu pour résultat de démontrer que si le chef de l'opposition avait modifié son opinion, le parlement était toujours du même avis sur cette grande question. Le chef de l'opposition proposa,—et c'était une proposition tout-à-fait contraire au programme du gouvernement, qu'il appuyait et à ses déclarations en cette Chambre,—il nous proposa donc de rompre nos engagements avec la Colombie an-

glaise et lord Carnarvon, et de donner, j'allais dire le démenti, à lord Dufferin qui avait déclaré sur son honneur que la convention arrêtée avec la Colombie anglaise serait mise à effet dans tous ses détails. L'effet de cette résolution fut de nous permettre d'inscrire dans les archives du parlement un vote de 131 contre 49, attestant que non-seulement nous tiendrions nos engagements envers la Colombie Anglaise, mais que nous devions au Canada de commencer les travaux et de les avancer suffisamment pour nous permettre de changer le premier programme d'après lequel la ligne serait construite par une compagnie à laquelle nous accorderions des subventions en argent et en terres. Et si nous n'avions pas donné à l'entreprise la section de la Colombie anglaise, si nous n'avions pas poussé activement la construction des 85 milles qui complètent la section entre le lac Supérieur et la rivière Rouge nous ne pourrions aujourd'hui soumettre à la Chambre le meilleur projet pour la construction de cette ligne dont le parlement ait jamais été saisi. Voici ce que disait l'honorable monsieur :

“ Je ne nierai pas un seul instant que nous avons l'intention d'exécuter les termes de l'arrangement pris avec lord Carnarvon, et rien que le manque de moyens nous aurait empêchés d'accomplir cet objet que devaient désirer tous ceux qui avaient à cœur l'extension de notre commerce.”

Ainsi donc, non seulement l'obligation contractée envers lord Carnarvon, mais les intérêts du pays rendaient désirable l'exécution du programme. Mais je continue à citer :

“ Quiconque étudie la question ne peut manquer de voir que si cette extension de notre commerce à travers le continent pouvait se faire sans de trop grands sacrifices, elle serait désirable en elle-même.”

Sir JOHN A. MACDONALD. Qui a dit cela ?



Sir CHARLES TUPPER. Le chef de l'ancienne administration pendant la dernière session du parlement. L'honorable monsieur ajoutait :

"Voici en quoi consistait ce programme. Nous étions d'avis que le chemin de fer avait été entrepris comme une vraie grande voie nationale allant d'une extrémité à l'autre du pays et que, quel que fût le terminus, près du lac Nipissingue, elle devait être reliée à quelques autres lignes ; et nous fîmes la part d'une subvention à quelques-unes de ces lignes à l'est de la baie Georgienne. Notre but était d'avoir aussitôt que possible un chemin de fer partant de la baie Georgienne et devant se relier aux lignes de Québec, par le Canada central \* \* \* \* \*

Notre plan aurait donné une ligne directe jusqu'à la vallée de l'Outaouais, la ligne notoirement la plus courte sur nos territoires, de l'ouest à l'est. Les honorables messieurs de la droite ont sacrifié tous les avantages que la province de Québec et les provinces à l'est de celle-ci auraient retirés de notre plan, et le président du conseil ne doit pas être disposé à se féliciter de l'attitude qu'il a prise ; il a délibérément fait tort à sa province, et il rit maintenant du mal qu'il a fait."

L'honorable monsieur sera heureux de constater que le président du conseil, quand il a siégé à la gauche comme quand il siégeait à la droite, a invariablement recommandé, dans les termes les plus énergiques, la continuation des travaux sur la section est du chemin de fer du Pacifique canadien, et peut maintenant se féliciter, non de l'acquisition de la ligne de la baie Georgienne, mais de ce que l'on va construire immédiatement une ligne reliant la grande province de Québec et toutes les provinces de l'est aux fertiles territoires du Nord-Ouest par la ligne la plus courte et la plus convenable.

Suivant son habitude, l'honorable chef de l'opposition s'est permis plusieurs plaisanteries à ce sujet. Il a raillé nos amis de Québec d'avoir été abandonnés, sacrifiés. J'espère M. le président, que mainte-

nant que ces honorables messieurs peuvent supporter ces railleries avec un certain calme, ils trouveront l'honorable monsieur prêt à considérer quels sont les intérêts de la grande section est du pays, disposition qu'il manifestait lorsqu'il supposait que nous avions fait à la population de ces districts une injustice qu'elle ne méritait pas de notre part. L'honorable chef de l'opposition s'exprimait ainsi :

"Je pensais avoir fait pour la province de Québec tout ce qui était raisonnable, et convenable, et je suis prêt à mettre ma manière d'agir en contraste avec tout ce que les honorables messieurs de la droite ont fait jusqu'ici. Mais je ne me laisserai pas éloigner de mon argumentation par des écarts de ce genre. Je parle en ce moment de l'influence du projet du chemin de fer du Pacifique sur les intérêts de Québec. Je parle du plan que nous avons adopté pour diriger le commerce, par la vallée de l'Outaouais, jusqu'aux grandes villes de Saint-Laurent, et j'ai affirmé, ce que personne ne niera, que ce plan promettait beaucoup pour la prospérité de ces villes."

Comme je l'ai déjà dit, les modifications que l'honorable chef de l'ancien gouvernement avait apportées à son plan, augmentaient beaucoup le montant des contrats et, comme il le dit lui-même, tous ses collègues et lui-même étaient en faveur des soumissionnaires. L'honorable monsieur ajoutait :

"J'avoue que, ces messieurs s'étant engagés à construire le chemin, nous étions obligés, comme leurs successeurs, de donner effet à leur plan, si c'était possible, et nous avons fait de notre mieux. Les modifications que nous y avons apportées étaient toutes en faveur de ceux qui pourraient faire des soumissions, et elles auraient dû, par conséquent, en amener, quelque les leurs aient échouées.... Le plan de l'ancienne administration pourvoyait au paiement de \$10,000 comptant par mille, pour les 2,600 milles entiers."

Il pourvoyait à plus que cela. Il pourvoyait au paiement de \$16,000 par mille, en espèces, non-seulement pour les 2,627 milles de la ligne, mais aussi pour l'embranchement de la baie Georgienne et

messieurs  
railleries  
ils trouve-  
ur prêt à  
es intérêts  
t du pays,  
était lors-  
avons fait  
stricts une  
tait pas de  
e chef de  
insi :

r la province  
raisonnable,  
à mettre ma  
avec tout ce  
s de la droite  
me laisserai  
tation par des  
n ce moment  
hemin de fer  
s de Québec,  
avons adopté  
r la vallée de  
des villes du  
ce que per-  
n promettait  
de ces villes."

t, les modi-  
ble chef de  
avait appor-  
aient beau-  
contrats et  
ne, tous ses  
étaient en  
aires. L'ho-  
tait :

sieurs s'étant  
chemin, nous  
successeurs,  
si c'était possi-  
notre mieux.  
avons appor-  
r de ceux qui  
sions, et elles  
t, en amener,  
houées.... Le  
stration pour  
000 comptant  
hilles entiers."  
que cela. Il  
t de \$10,000  
non-seule-  
nilles de la  
r l'embran-  
orgionne et

celui de Pembina. L'honorable monsieur ajoutait :

"Cela constituait un total de \$26,000,000, ce qui, en y ajoutant \$3,000,000 pour explorations, d'après l'honorable monsieur, donnait \$29,000,000, laissant une balance de \$1,000,000 qui serait affectée à l'extrémité est, et à solder la plus grande partie de la subvention accordée au Canada Central, si l'ancien gouvernement avait pu obtenir des offres qui lui auraient permis de construire le chemin pour \$26,000,000, je pense qu'il aurait été de son devoir de les accepter. Il ne lui en a pas été fait, et l'honorable monsieur sait qu'il n'en aurait pu obtenir quand même il en aurait demandé."

J'attire l'attention de l'honorable monsieur sur cette déclaration qui démontre qu'il approuvait, autant qu'il pouvait le faire, la marche que nous avions adoptée.

Or, M. le président, nous avons accepté une offre préférable à celle de l'honorable monsieur, comme je le ferai voir à la Chambre de la façon la plus claire et la plus concluante, et je demande à l'honorable monsieur l'appui qu'il s'est engagé à donner à ce projet. Lorsque, comme chef de l'opposition, l'honorable monsieur déclara que si le gouvernement voulait agir de telle manière, il l'appuierait, je n'eus pas même l'idée, que quand nous nous conformerions à ses désirs, il nous retirerait cet appui, ou même hésiterait à remplir la promesse qu'il avait faite dans cette chambre. J'ai lu la déclaration dans laquelle l'honorable monsieur disait qu'il dédaignerait d'user de ruse. Je le croyais sincère, j'avais accepté son offre et je le tiens responsable de sa déclaration.

Lorsque j'aurai démontré à la Chambre comme je vais le faire, — que nos conditions, celles que nous avons déposées sur la table de la Chambre, sont bien plus avantageuses que celles qu'il nous avait promis d'appuyer, je demanderai qu'il les appuie.

L'honorable monsieur a dit que

le gouvernement n'avait pas reçu d'offres. Mais pourquoi l'honorable monsieur lui-même n'a-t-il pas reçu d'offres? Il n'a pas reçu d'offres parce que, pendant cinq ans, l'état du pays s'opposait à ce que l'honorable monsieur pût en recevoir.

M. le président, lorsque, grâce aux influences que j'ai mentionnées, le ton de la presse anglaise changea entièrement, lorsque les émigrants des meilleures catégories que nous puissions désirer dans le pays, commencèrent à se préoccuper vivement du Nord-Ouest canadien; lorsqu'un mouvement comme on n'en avait jamais vu, attira l'attention des capitalistes aussi bien que celle des émigrants, en Angleterre, sur le Nord-Ouest; lorsque, grâce au programme de mon honorable ami, le ministre des finances, l'état financier du pays se trouva complètement changé; lorsque, grâce au changement du tarif, le soleil de la prospérité rayonna de nouveau sur le Canada; lorsque, M. le président, les membres du gouvernement canadien purent se présenter aux capitalistes du monde entier, en Canada, aux Etats-Unis ou en Angleterre, et prouver qu'ils ne se présentaient plus devant la chambre avec des déficits de plus en plus alarmants chaque année, et auxquels nous ne pouvions faire face, qu'ils n'augmentaient plus la dette du pays chaque année, sans exécuter de travaux publics, mais seulement pour faire face aux dépenses ordinaires que le revenu aurait dû balancer; lorsque ce triste état de choses fut changé, la question du chemin de fer prit un autre aspect. Sous l'ancien état de choses, mon honorable ami de la gauche ne pouvait obtenir d'offres en réponse à un avis qu'il avait fait publier dans le monde entier et par lequel il demandait aux capitalistes de se charger de cette entreprise, moyennant \$20,000 en

espèces et 20,000 acres pour chaque mille ; pareille annonce était vaine et n'amenait aucune offre ; son annonce, publiée en Angleterre et en Canada, n'obtint pas une seule réponse ; c'est peut-être ce qui a fait croire à mon honorable ami que nous ne recevions pas d'offres non plus. Mais comme je viens de le dire, lorsque les choses changèrent, lorsque le gouvernement eut réussi à triompher des plus grandes difficultés de cette vaste entreprise, lorsqu'il eut démontré aux capitalistes, sur l'autorité de cette chambre, que nous pouvions disposer de cent millions d'acres de terres pour continuer l'entreprise que nous ne craignons pas de pousser les travaux, que nous pouvions démontrer que si gigantesque et si sérieuse que fût l'entreprise, si onéreuses que fussent les obligations qu'elle entraînait, nous pouvions l'accomplir, lorsqu'en un mot nous démontrâmes que nous ne redoutions pas de la continuer, lorsque nous prouvâmes aux capitalistes du monde entier que nous mêmes y avions confiance, que nous étions prêts à entreprendre ces gigantesques travaux, l'aspect de la question changea complètement.

C'est en pareilles circonstances, M. le président, que le gouvernement soumit son programme au parlement pendant la dernière session, et que nous rencontrâmes des adversaires, l'opposition ayant complètement changé de front. Les mêmes hommes qui, cinq ans passés, se déclaraient disposés à faire construire le chemin de fer du Pacifique par le gouvernement ; les mêmes hommes qui avaient pris cet engagement avec la Colombie anglaise et qui, dans cette chambre, s'étaient liés par les engagements les plus solennels, ces mêmes hommes demandèrent la suspension des travaux pour leur

permettre d'embarrasser le gouvernement qui avait pris les meilleurs moyens de faire disparaître les difficultés en présence desquelles l'honorable monsieur n'avait obtenu aucune réponse à un avis publié dans tout le pays. J'ai cet avis sous les yeux. Il fut publié le 29 mai 1876, et on peut y lire : " Les soumissions devront être envoyées le ou avant le 1er janvier 1877, en vertu des dispositions de l'Acte concernant le chemin de fer du Pacifique canadien, 1874, qui prescrit que les entrepreneurs de la construction et de l'exploitation, recevront une subvention en terres, ou le produit de la vente de ces terres." Ainsi donc, les entrepreneurs recevraient non seulement une subvention en terres, mais, à leur choix, le produit de la vente de ces terres.

M. MACKENZIE. L'honorable monsieur a tort de formuler semblable affirmation. Je suis même surpris qu'il ait osé la formuler, parce que, s'il veut bien consulter la loi, il y verra que, d'après l'arrangement conclu, le gouvernement devait vendre les deux tiers des terres et remettre le produit de cette vente aux entrepreneurs.

Sir CHARLES TUPPER. Je suis heureux que l'honorable monsieur m'ait rappelé ce détail, car nous laissons aux entrepreneurs tous les frais de la vente des terres, tandis que l'honorable monsieur s'offrait à payer les frais de la vente des deux tiers de ces terres et à remettre aux entrepreneurs le produit de la vente, sans aucune déduction. Je suis heureux qu'il ait mentionné ce fait parce que cela prouve d'autant mieux quelles étaient les conditions de son avis. Puis il ajoute : " On le produit de la vente des terres, à raison de vingt mille acres par mille, plus \$10,000 en espèces par mille également, pour la construction du chemin de fer du Nord-

Que  
mon  
plus  
de  
tout  
pour  
trat  
sou  
leur  
sur  
Ces  
un  
enti  
Uni  
mor  
dau  
tion  
trait  
J'  
Cha  
ait o  
nion  
des  
gran  
de  
cette  
succ  
de  
ache  
Min  
deve  
lign  
synd  
men  
com  
truis  
font  
dans  
les p  
quar  
cons  
L'att  
men  
de c  
une  
ques  
Je  
men  
vons  
nous  
aux  
liste



le gouver-  
s meilleurs  
araître les  
desquelles  
avait obtenu  
avis publié  
et avis sous  
le 29 mai  
" Les sou-  
envoyées le  
er 1877, en  
s de l'Acte  
de fer du  
4, qui pres-  
exploitation,  
on en terres,  
ente de ces  
es entrepre-  
seulement  
res, mais, à  
de la vente

L'honorable  
muler sem-  
e suis même  
a formuler,  
consulter la  
ès l'arrange-  
nement de  
ers des terres  
it de cette  
rs.

PER. Je suis  
le monsieur  
il, car nous  
eurs tous les  
terres, tandis  
leur s'offrait  
la vente des  
s et à remet-  
s le produit  
de déduction.  
t mentionné  
preuve d'au-  
tient les cou-  
is il ajoute :  
a vente des  
mille acres  
O en espèces  
our la cons-  
fer du Nord-

Ouest." Ainsi donc, l'honorable monsieur offrait \$10,000 par mille, plus l'intérêt à 4 pour cent, à dater de l'achèvement des travaux, ou toute autre somme subséquente qui pourrait être stipulée dans le contrat. En outre, l'Acte invite les soumissionnaires à indiquer, dans leurs offres, la somme minimum sur laquelle l'intérêt sera exigé. Ces conditions furent adoptées et un avis fut publié dans le monde entier, en Angleterre, aux Etats-Unis et au Canada. L'honorable monsieur croyait, je présume, que, dans les circonstances que j'ai mentionnées, le moment était venu de traiter la question de plus haut.

J'avouerai franchement à la Chambre que s'il est une chose qui ait opéré un changement dans l'opinion publique au sujet de la valeur des terres au Nord-Ouest, et des grandes constructions de chemins de fer qu'on allait réaliser dans cette région, c'est le merveilleux succès—rendu public dans le monde entier—du syndicat qui avait acheté le chemin de fer de St. Paul, Minneapolis et Manitoba, et était devenu seul propriétaire de cette ligne. Les rapports publiés par ce syndicat démontrent non-seulement la rapidité avec laquelle une compagnie particulière peut construire une voie ferrée, mais ils font connaître la valeur des terres dans les prairies du Nord-Ouest et les prix qu'elles peuvent atteindre quand il s'agit d'aider ainsi à la construction du chemin de fer. L'attention que les capitalistes commençaient à donner aux entreprises de ce genre exerça naturellement une influence marquée sur cette question.

Je déclarerai encore franchement à la chambre—car nous n'avons rien à cacher—que quand nous eûmes décidé de demander aux entrepreneurs et aux capitalistes à quelles conditions ils achè-

veraient la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien et en prendraient possession, nous nous mîmes en communication avec toutes les personnes chez lesquelles nous supposions l'intention d'accepter un contrat, afin d'obtenir le plus bas prix possible. Comme l'a dit mon honorable ami, des capitalistes américains et canadiens firent des offres pour la construction du reste de la ligne. Le gouvernement s'offrit à compléter la ligne de la baie du Tonnerre à la rivière-Rouge. Nous proposâmes de compléter les sections qui traversent les passes de la rivière Fraser, à la Colombie anglaise, et de continuer la ligne, parce que c'était une absurdité de fixer le terminus du chemin de fer du Pacifique canadien à un point où il y a seulement trois pieds d'eau, quand même ce terminus eût pu être avantageux temporairement. Nous proposâmes aussi d'achever ultérieurement une ligne reliant Emory Bar à Port Moody, havre choisi par les honorables messieurs de la gauche comme étant le meilleur terminus du Pacifique canadien. Nous sommes disposés à louer nos honorables amis de la gauche en ce qu'ils font de bien et nous l'avons prouvé en admettant que le choix qu'ils avaient fait de ce terminus était judicieux.

M. BLAKE. Mais vous avez dit que ce choix était prématuré.

Sir CHARLES TUPPER. J'ai dit, en effet, qu'il était prématuré, et nous l'avons examiné de nouveau, avant d'adopter le tracé. Nous avons étudié tous les tracés que nous pensions les plus avantageux, mais nous crûmes devoir faire un autre examen avant de prendre une décision finale. Cet examen nous révéla que si la route du nord offrait certains avantages, nous pouvions bien reconnaître la sagesse que les honorables mes-

sieurs avaient montrée en fixant le port où serait le terminus. Nous proposâmes alors de compléter la ligne de la baie du Tonnerre à la rivière Rouge, de Kamloops à Emory Bar et, enfin, jusqu'à Port Moody. Nous demandâmes à des entrepreneurs à quelles conditions ils s'engageraient à construire les autres sections de la ligne entre le Nipissingue et la baie du Tonnerre, distance d'environ 650 milles; on a mesuré cette section à la chaîne pour la première fois, pendant la saison dernière et constaté qu'elle a 652 milles. Nous avons demandé à quelles conditions les entrepreneurs achèveraient toute la ligne depuis la rivière Rouge jusqu'à Kamloops, et deviendraient acquéreurs de toute la ligne pour l'exploiter.

**M. MACKENZIE.** Seriez-vous assez bon de soumettre à la chambre copies de ces propositions?

**Sir CHARLES TUPPER.** Certainement; je n'y vois aucune objection. Mais je ne donnerai à l'honorable monsieur aucune autre information, en outre de ce que je viens d'expliquer.

**M. MACKENZIE.** Consentiriez-vous à nous donner les noms des personnes à qui ces propositions ont été faites?

**Sir CHARLES TUPPER.** Ces noms sont déjà connus:

**M. MACKENZIE.** Point par avis public, moyen que j'avais employé.

**Sir CHARLES TUPPER.** Non, car je crois que le meilleur moyen de ne pas atteindre le but que nous avons en vue est celui que l'honorable monsieur a employé. Ceût été assez pour effrayer tous les entrepreneurs, puisque l'honorable monsieur avait dit, dans cette enceinte, qu'il était impossible de provoquer des offres. Nous avons agi plus sagement, et nos efforts ont été couronnés de succès. Après nous être mis en communication

avec des entrepreneurs que nous croyions disposés à faire des propositions, nous avons le plaisir de soumettre à la Chambre une proposition qui, dans sa nature et ses détails, mérite, selon moi, toute l'attention de la Chambre, comparativement à celles qui ont été faites antérieurement.

J'ai déjà dit que le contrat soumis à la Chambre et qu'une résolution lui demande d'adopter, assure l'achèvement et l'exploitation du chemin de fer du Pacifique canadien par une compagnie particulière recevant un octroi en terres et en espèces, aux conditions les plus avantageuses qui jamais aient été soumises à la Chambre, ou proposées par des capitalistes du pays pour atteindre l'objet désiré. Je vais donner les dates et les informations précises sur lesquelles je base cette déclaration. Je dirai d'abord que j'ai fait préparer soigneusement une évaluation, que j'ai soumise à la chambre, du montant requis pour achever les sections actuellement données à l'entreprise, et celles qui doivent être construites par le gouvernement; cette évaluation m'a donné le chiffre de vingt-huit millions de dollars.

**M. BLAKE.** Cela comprend-il les dépenses déjà faites?

**Sir CHARLES TUPPER.** Cette somme représente tout ce que le trésor du Canada paiera sur les contrats adjugés, et pour l'achèvement de la section que le gouvernement doit construire à ses frais.

**M. BLAKE.** Ces chiffres représentent-ils le coût final de toutes ces constructions, y compris ce que l'on a déjà dépensé?

**Sir CHARLES TUPPER.** Chaque dollar des dépenses. On se rappelle qu'il y a un an, je fis quelques objections à ce sujet, dans cette chambre, et on m'informe que certains députés voudraient

avoir en cet qu'un mais, rer à m'opp en lis digère tiens

M. H. déjà e

Sir morab enteu cupe a chambl l'hono beauc habile avoir y tient quelqu appren de plai taines origina avons nieur en form avons n'y a monsie dont je la lign qu'ord ment e dit à la tion o ment, prise, m après a plans e fleur (premié Rouge, ravers march épond égion, qu'un la cha vous d

rs que nous  
faire des  
us le plaisir  
chambre une  
sa nature et  
n moi, toute  
bre, compa-  
qui est été

contrat sou-  
r'une résolu-  
opter, assure  
loitation du  
ifique cana-  
nie particu-  
roï en terres  
nditions les  
jamais aient  
bre, ou pro-  
stes du pays  
désiré. Je  
et les infor-  
lesquelles je  
n. Je dirai  
réparer soi-  
uation, que  
bre, du mon-  
ever les sec-  
nnées à l'en-  
doivent être  
vernement;  
a donné le  
millions de

comprend-il  
s?  
PER. Cette  
ut ce que le  
iera sur les  
our l'achève-  
e le gouver-  
à ses frais.  
hiffres repré-  
aal de toutes  
mpriis ce que

PPER. Cha-  
ses. On se  
a, je fis quel-  
sujet, dans  
n m'informe  
voudraient

avoir copie du discours que je fis en cette occasion. Il ne m'en reste qu'un petit nombre d'exemplaires, mais je serais heureux d'obtempérer à ce désir, parce que je ne m'oppose aucunement à ce qu'ils en lisent, notent, approuvent et digèrent le contenu dont je me tiens responsable.

M. BLAKE. Il me semble avoir déjà entendu cette rengaine.

Sir CHARLES TUPPER. L'honorable monsieur dit qu'il a déjà entendu mon discours, et moi, j'occupe actuellement l'attention de la chambre en parlant du discours de l'honorable monsieur, discours beaucoup plus éloquent et plus habile que le mien. Je croyais lui avoir rendu justice, mais, puisqu'il y tient, je signalerai à la chambre quelques faits nouveaux, qu'elle apprendra, j'en suis sûr, avec plus de plaisir, qu'elle n'écouterait certaines observations plus ou moins originales. Je dirai donc que nous avons soumis l'évaluation à l'ingénieur en chef; elle a été punce en forme de brochure, et nous en avons fait usage dans le débat. Il n'y a pas longtemps, l'honorable monsieur a répété les expressions dont je m'étais servi, en disant que la ligne serait de construction plus qu'ordinaire. Cela est énergiquement et techniquement vrai. J'ai dit à la chambre que, dans la position où se trouvait le gouvernement, s'étant chargé de cette entreprise, nous nous sentions obligés, après avoir construit, d'après les plans et devis de l'honorable monsieur (M. Mackenzie), une ligne de première classe jusqu'à la rivière Rouge, de construire la section qui traverse les prairies au meilleur marché possible, de manière à répondre aux besoins présents de la région, c'est-à-dire à n'en faire qu'un bon chemin de colonisation. La chambre se rappelle que nous avons évalué le coût de cette cons-

truction à \$84,000,000. Dans cette somme il faut comprendre huit millions pour couvrir les frais d'exploration et partie de ceux de construction.

M. BLAKE. Ces quatre-vingt-quatre millions comprennent-ils tout cela?

Sir CHARLES TUPPER. Oui; les quatre-vingt-quatre millions comprennent l'embranchement de Pembina, évalué à \$1,700,000, et les explorations. Je dois dire que l'évaluation que j'ai soumise dernièrement diffère un peu de celle que j'avais présentée l'année dernière, et j'avouerai franchement que nous avions basé nos calculs sur l'évaluation la plus large. Nous ne voulions pas être dans l'obligation de dire à la Chambre que nous avions dépensé le crédit voté.

M. MACKENZIE. De quel contrat s'agit-il?

Sir CHARLES TUPPER. De toutes les sections données à l'entreprise entre la baie du Tonnerre et de la rivière Rouge.

M. MACKENZIE. L'honorable monsieur veut-il dire que ces contrats ont été préparés par lui, ou qu'on les a préparés pendant qu'il était ministre?

Sir CHARLES TUPPER. J'ai déclaré deux fois que j'avais différé la publication des avis, afin de me procurer les détails les plus complets.

M. MACKENZIE. Je voudrais savoir si les devis ont été modifiés entre l'époque de la demande des soumissions et celle où on les a reçus.

Sir CHARLES TUPPER. Je puis seulement dire qu'avant d'avoir publié les devis ou demandé des soumissions, en outre de l'intervalle entre le changement d'administration et notre entrée en charge, nous avons donné deux délais aux soumissionnaires, afin d'avoir le temps de faire dresser

les devis avec soin. Cette évaluation dressée par l'ingénieur actuel que j'ai déposée sur la table de la chambre — les \$28,000,000 — comprend tout ce qui a été dépensé jusqu'à présent, et tout le montant nécessaire, — à notre avis et en conduisant les travaux d'après le mode actuel, — pour compléter l'exécution du contrat soumis à la Chambre.

**M. ANGLIN.** Parlez-nous de la section de Yale-Kamloops.

**Sir CHARLES TUPPER.** Oui, de la section Yale-Kamloops, *et de omnibus rebus.* J'ai déjà dit que le montant indiqué pour les travaux d'ingénieurs, à part la construction, est de \$1,600,000, et j'établis une distinction entre ce montant et les trois millions de dollars répartis sur tout le parcours du chemin de fer du Pacifique canadien, trois millions qui n'entrent aucunement dans les frais de la construction que nous allons transférer. Ces trois millions ne doivent pas être inclus, parcequ'ils n'ont pas été affectés à la construction de cette section en particulier.

**M. BLAKE.** Ils forment partie des dépenses faites pour déterminer le tracé et, par suite, doivent être inclus dans les frais de construction de la section dont il s'agit.

**Sir CHARLES TUPPER.** Si l'honorable monsieur veut bien examiner l'acte du chemin de fer du Pacifique canadien, 1874, élaboré par son honorable ami (M. Mackenzie) il y trouvera clairement spécifié que les frais de ces études ne seront pas nécessairement payés par les entrepreneurs.

**M. MACKENZIE.** L'acte dit que cette question sera réglée après l'adjudication du contrat.

**Sir CHARLES TUPPER.** J'ai dit franchement que la loi prescrit que ces frais pourraient ou ne pourraient pas être à la charge des entrepreneurs; mais cela implique

suffisamment qu'ils ne seront pas portés à leur compte.

**M. MACKENZIE.** En tout cas, c'est le pays qui solde le compte.

**Sir CHARLES TUPPER.** L'évaluation soumise à la chambre, ne comprend pas les frais d'exploration. Il y a un an, je distinguais cet item des \$80,000,000 requises pour le chemin de fer du Pacifique canadien; mais l'évaluation comprend toutes les dépenses déjà faites et celles qui, d'après nous, sont nécessaires pour achever toute l'entreprise.

J'attirerai maintenant l'attention de la chambre sur les évaluations du contrat qu'on vient de lui soumettre. On évalue à 2,627 milles le parcours de la ligne que les entrepreneurs s'engagent à construire. Je puis ajouter que, dans la supposition où les entrepreneurs voudraient changer le tracé, par exemple faire passer la ligne au nord du lac Nipigon, au lieu du sud, et ajouter cinquante milles au parcours, ils ne recevront pas un dollar de plus que le prix du contrat.

**Sir ALBERT J. SMITH.** Mais s'ils diminuaient le parcours ?

**Sir CHARLES TUPPER.** Je serais très content qu'ils le diminuent, et ils n'en recevront pas moins le montant porté au contrat. Nous avons fait chainer la ligne, comme je l'ai dit: le parcours est de 652 milles; mais il n'est pas fort aisé de faire le tracé de construction aussi court que le tracé à la chaîne. Chacun comprendra cela.

J'examinerai maintenant toutes les propositions du contrat, dans l'ordre où elles ont été soumises à la Chambre — l'ordre dans lequel elles ont été votées dans le parlement. J'examinerai les propositions de 1873 qui représentent l'autorisation donnée par le parlement à l'administration d'alors d'assurer la construction du chemin de fer du Pacifique canadien. Le gouverne-

ne seront pas

En tout cas, l'ordre du compte. M. TUPPER. L'évaluation de la chambre; ne pas d'explorer je distinguais 20,000 requises du Pacifique évaluation com- dépenses déjà d'après nous, à achever toute

attendant l'attention des évaluations ont de lui sou- à 2,627 milles ne que les en- tent à cons- inter que, dans entrepreneurs le tracé, par la ligne au- n, au lieu du- ante milles au- evront pas un- prix du contrat. M. SMITH. Mais parcourez ?

M. TUPPER. Je se- u'ils le dimi- recevront pas- rté au contrat- aîner la ligne. e parcours est- s il n'est pas- tracé de cons- que le tracé à- prendra cela- ntenant toutes- contrat, dans- été soumises à- e dans lequel- dans le parle- les proposi- résentent l'au- r le parlement- lors d'assurer- chemin de fer- n. Le gouverne-

ment accordait une subvention de \$30,000,000 pour la ligne principale de 2,627 milles, (j'indique le t acé actuel pour établir le contraste) et un octroi de 50,000,000 d'acres de terres: 20,000 acres par mille pour l'embranchement de Pembina, soit 1,700,000 acres et 20,000 acres par mille sur l'embranchement de Nipigon qui a 120 milles, soit 3,000,000 d'acres; de sorte qu'en 1872 le parlement vota une concession de 34,700,000 d'acres. Et si l'on donne une valeur à ces terres pour établir une comparaison.....

M. BLAKE. Vraiment !

Sir CHARLES TUPPER. Par exemple, un dollar l'acre. Je sais que l'honorable monsieur n'a pas foi dans la valeur de ces terres et qu'il a fait partager son opinion au chef de l'ancien gouvernement; mais je crois qu'avec l'aide du *Globe*, je pourrais arriver à leur faire voir qu'elles valent jusqu'à un dollar l'acre. Je n'espère pas en faire monter davantage le prix, même avec cette puissante assistance, mais enfin j'espère leur faire accepter le chiffre d'un dollar. Pour établir une comparaison, admettons qu'elles valent un dollar. Le parlement a voté un subside de \$24,000,000, en espèces et en terres, et l'a mis à la disposition du gouvernement pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien. Comment cette proposition a-t-elle été accueillie? Eh bien! comme je l'ai dit, M. l'Orateur, une compagnie fut formée et nous passâmes avec elle un contrat qui lui donnait tous les pouvoirs et moyens à notre disposition pour commander tous les marchés métallurgiques de tous les pays, mais ils n'ont pu réussir.

M. ANGLIN. Je croyais que c'était le fait de l'ancien premier ministre.

Sir CHARLES TUPPER. De- puis lors, l'honorable chef de l'an-

ancien gouvernement n'a cessé de déverser le ridicule sur cette proposition; il a toujours déclaré que ces arrangements étaient insuffisants pour assurer la construction du chemin de fer du Pacifique canadien. Devant une assemblée publique, en ma présence, l'honorable monsieur a déclaré—et il ne pouvait pas déverser de ridicule plus amer sur le projet qu'en employant l'expression dont il s'est servi—qu'on obtiendrait le même résultat en offrant trente dollars qu'en accordant trente millions de dollars et cinquante millions d'acres de terre pour la construction du chemin de fer du Pacifique. Depuis lors jusqu'à ce jour, pas tout-à-fait ce jour, mais jusqu'à ces derniers mois, jusqu'au moment où le contrat a été rendu public, chacun, dans le pays, était porté à croire (nos amis comme nos adversaires) que l'honorable monsieur avait raison, que ces offres étaient insuffisantes et que l'histoire de notre administration et des cinq années subséquentes pendant lesquelles les honorables messieurs étaient aux affaires prouve qu'elles étaient insuffisantes en effet; et l'honorable monsieur verra que, l'an dernier, alors que j'étais *in extremis*, alors que les honorables messieurs de la gauche criaient à tue-tête que nous allions ruiner le pays avec cette entreprise, qu'il fallait absolument en réduire les frais, l'évaluation la plus basse que je pus soumettre à la chambre, pour une construction très inférieure, s'élevait à \$80,000,000.

J'en viens à la proposition de 1874. En quoi consistait-elle? L'honorable monsieur fit voter, en parlement, la construction des 2,627 milles de la ligne principale, du lac Nipissing à Burrard Inlet, celle de 85 milles, embranchement de Pembina, et celle de 85 milles, embranchement de la baie Geor-



gienne,—le tout mentionné dans l'acte, qui déclare que l'on traitera les embranchements comme la ligne principale, en y affectant des subventions proportionnelles.

M. MACKENZIE. J'ignorais que l'acte fixât le terrain à Burrard Inlet.

Sir CHARLES TUPPER. L'honorable monsieur ne devrait pas m'interrompre pour faire une objection captieuse qui n'a aucun trait à la question. Il sait que, pour établir une comparaison, je dois adopter un tracé bien défini, et il se rappelle qu'il s'est occupé de Burrard Inlet, quand il eut à déterminer le choix du tracé et qu'il choisit le tracé de Burrard Inlet comme étant le meilleur. L'honorable monsieur ne devrait donc pas m'interrompre pour faire une objection aussi frivole qui ne se rapporte aucunement à la question, et qui n'a pour but que de détourner la discussion commencée. Or, que peut-il constater? Simplement que c'était le tracé le plus court.

M. MACKENZIE. Non.

Sir CHARLES TUPPER. Le tracé le plus court, parce que si l'honorable monsieur en eût adopté un autre, il aurait augmenté la distance.

M. MACKENZIE. Non.

Sir CHARLES TUPPER. Oui.

M. MACKENZIE. Ce n'est pas le plus court. Il y a d'autres tracés plus courts.

Sir CHARLES TUPPER. J'en viens à l'acte, à la loi insérée dans nos statuts par l'honorable monsieur lui-même, l'autorisation que le parlement lui accorde de construire le chemin de fer du Pacifique canadien, et qu'y trouve-t-on? pour ces 2,797 milles, c'est-à-dire pour la ligne-mère et les embranchements, il fit voter, non dans le budget, mais en vertu d'une loi, une avance de \$10,000,000 sur 27,

970,000. De plus, M. le président, il se fit autoriser à céder 20,000 acres de terres pour chaque mille de parcours, soit 55,940,100 acres.

M. BLAKE. Pas pour chaque mille?

Sir CHARLES TUPPER. Pour chaque mille, comme l'honorable monsieur peut le voir par l'acte de 1874.

M. BLAKE. Je pensais que le contrat pour la Baie Georgienne ne comprenait pas d'octrois de terres.

Sir CHARLES TUPPER. Tel était le contrat de M. Foster, qui coûte 20,000 acres de terres, et ces terres ne se trouvent pas le long de la ligne, on les prendra dans une partie quelconque du Canada.

M. MACKENZIE. Mais nous n'avons pas de terres dans les provinces.

Sir CHARLES TUPPER. Il fallu les prendre au Nord-Ouest.

M. MACKENZIE. Chacun sait cela parfaitement.

Sir CHARLES TUPPER. J'ignore si le contrat stipule que ces terres pourront être prises dans la province d'Ontario. A cette époque l'honorable monsieur avait quelque espoir d'être à même de rendre justice à la province d'Ontario, il aurait pu y obtenir une certaine étendue de terres.

M. MACKENZIE. Une demande formelle a été faite.

Sir CHARLES TUPPER. Oui, mais sans succès. Ce même acte prescrit que les entrepreneurs pourront exiger quatre pour cent d'intérêt sur tout montant additionnel qu'ils auront dépensé pour l'achèvement de la ligne. L'honorable monsieur publia son avis pendant six mois sans obtenir de réponse. Maintenant, comment calculerons-nous le montant à payer, comparativement à l'autre contrat? Il y a un moyen bien facile et très satisfaisant. L'honorable monsieur adjugea le contrat

le président, je  
der 20,000 acres  
ue mille de c  
0,100 acres.  
s pour chaque

TUPPER. Pour  
me l'honorable  
voir par l'Acte

pensais que l  
ie Georgienne  
octrois de terre

TUPPER. T  
M. Foster, qu  
de terres, et  
vent pas le lon  
s prendra dan  
que du Canada  
. Mais nous n  
terres dans le

TUPPER. Il  
Nord-Ouest.  
Chacun sa

TUPPER. J'igu  
le que ces terre  
s dans la provin  
cette époque  
leur avait que  
même de rend  
ce d'Ontario,  
nir une certain

Une deman

TUPPER. On  
Ce même Ac  
entrepreneu  
natre pour ce  
nt montant a  
auront dépens  
t de la ligne  
leur publia so  
ois sans obten  
enant, comme  
le montant  
vement à l'aut  
un moyen bie  
aisant. L'hon  
jugea le contr

pour 85 milles, et bien que, je l'ad-  
jets, la construction de cette ligne  
est plus difficile que la plupart de  
toutes les autres sur le chemin du  
Pacifique, l'honorable monsieur  
trouvera que le prix était fort  
raisonnable.

M. MACKENZIE. Certainement.  
Sir CHARLES TUPPER. Alors,  
le président, j'ai perdu toute con-

fiance en l'honorable monsieur.  
L'honorable monsieur a-t-il oublié  
le contrat Foster fut annulé et  
ne nous dites qu'il n'avait pas  
été de toute la prudence possible  
sans l'adjudication de ce contrat, il  
rejeta cette idée avec indigna-  
tion et répondit que nulle difficulté  
avait surgi et que le contrat  
n'avait pas été abandonné pour les  
raisons prétendues.

M. MACKENZIE. Je parlais  
après les ingénieurs. Mais j'ai  
constaté qu'ils se trompaient.

Sir CHARLES TUPPER. Nul  
doute que quand l'honorable mon-  
sieur a fait cette déclaration, il la  
crovait vraie. Si l'honorable  
monsieur veut bien étudier les  
détails de la ligne qui passe au nord  
du lac Supérieur, puis faire la  
même étude à partir des passes de  
la rivière Fraser, ou du pied des  
Montagnes Rocheuses et jusqu'à  
Kamloops, Emory Bar et les Mon-  
tagnes Rocheuses, il trouvera que

le embranchement de la Baie Geo-  
rgienne représente bien les difficul-  
tés moyennes de la ligne. Lorsque  
l'honorable monsieur publia ses

propos, il reçut une soumission de  
Munson, de Boston, à quatre  
pour cent sur \$7,500, tandis que la  
soumission de M. Foster était de  
quatre pour cent sur \$12,500 et  
que d'autres soumissions dépassaient  
beaucoup cette somme. M. Foster  
rejeta le contrat le plus bas, celui  
de M. Munson; un contrat fut  
signé avec lui et je l'ai sous les  
yeux. Il stipule que M. Foster  
devra \$10,000 par mille, en espè-

ces, 20,000 acres de terre par mille,  
et quatre pour cent d'intérêt sur  
\$7,500 pendant vingt cinq ans.  
Mais je dois rappeler à la chambre  
que M. Foster se rendit à New-  
York, puis en Angleterre et qu'il  
employa tous les moyens possibles  
sans pouvoir trouver un seul ca-  
pitaliste qui voulut prendre les in-  
térêts de l'entreprise. Je regarde ce  
contrat comme indiquant bien la  
moyenne des frais qu'il faut ajou-  
ter au montant que le parlement  
avait autorisé et je crois avoir  
indiqué une moyenne dont tout  
les hommes d'affaires reconnaîtront  
le chiffre modéré. L'intérêt annuel  
de quatre pour cent, sur \$7,500, est  
de \$300 par mille; en ajoutant ces  
intérêts au montant que j'ai indiqué,  
on obtient \$20,977,500 pour les  
2,977 milles.

M. BLAKE. Pourquoi capitali-  
sez-vous cette somme?

Sir CHARLES TUPPER. Je ne  
la capitalise pas, mais elle devra  
être payée en espèces, comme l'autre

M. BLAKE. En vérité!

Sir CHARLES TUPPER. L'ho-  
norable monsieur prétendrait-il  
que lorsque nous souscrivons  
une obligation en vertu d'un con-  
trat, nous ne devons pas l'acquit-  
ter?

M. BLAKE. L'obligation de  
payer année par année pendant 25  
ans n'implique pas le total de ces  
paiements chacun le sait.

Sir CHARLES TUPPER. Non,  
M. le président, mais il implique le  
paiement d'une somme beaucoup  
moindre. Que l'honorable mon-  
sieur applique ce principe aux \$25,-  
000,000, que nous devons payer au  
syndicat, et il arrivera également à  
une somme beaucoup moindre.  
L'honorable monsieur trouvera  
aussi qu'aux termes auxquels le  
parlement—en 1874—autorisait la  
construction du chemin de fer  
du Pacifique, le montant payable

en espèces était de \$48,947,500, somme qui ajoutée aux 55,940,000 d'acres de terres à \$1 l'acre, donnerait \$104,887,500, montant le plus faible, chacun l'admettra, qui puisse représenter fidèlement le montant que l'on devait dépenser pour cette entreprise.

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

### SÉANCE DU SOIR.

Sir CHARLES TUPPER se résume ainsi : M. le président, à l'ajournement je parlais du montant que le parlement avait mis à la disposition de mon honorable ami, le chef de l'ancien gouvernement, pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, et je constate que j'ai fait une légère erreur. Je m'empresse de la rectifier. J'ai dit que la distance du Nipissing à Burrard Inlet est de 2,627 milles. Je dois ajouter 40 milles à cette distance en calculant le montant qu'en vertu de l'Acte de 1874, le parlement avait mis à la disposition du gouvernement pour la construction du chemin de fer, parce que, vous vous le rappelez, le gouvernement du jour avait fixé le terminus du chemin de fer, non pas à la station de Callender, sur le lac Nipissing où il se trouve actuellement et où l'ancienne administration l'avait d'abord fixé, mais à quarante milles au sud de ce point. Par suite, aux termes de cet Acte, l'honorable monsieur aurait eu à dépenser, non-seulement \$104,887,500 au plus bas chiffre, mais à faire construire aux mêmes conditions 40 milles de plus et prolonger la ligne jusqu'au terminus fixé par l'ancien gouvernement. Cela ajoutera \$400,000, en espèces, \$300,000, également en espèces, représentant quatre pour cent sur \$7,500 par mille, pendant 25 ans, et \$800,000 en terres, à un dollar de l'acre,

ou \$1,500,000 annuellement, pour rendre l'évaluation tout-à-fait exacte ; total, \$105,387,500,

Maintenant, M. le président, j'ai démontré que le parlement avait mis à la disposition de mon honorable ami (sir John A Macdonald,) en 1872, la somme de \$84,700,000 pour la construction de la ligne, et que le parlement avait placé \$106,387,500 à la disposition du chef du gouvernement, en 1874,— somme à laquelle il faut ajouter les \$1,500,000 dont je viens de parler. J'en viens maintenant au contrat soumis à la considération de la chambre.

Pour la section de la ligne entre Fort William et Selkirk, 410 milles, l'embranchement de Pembina, 85 milles, et la section de Kamloops à Burrard Inlet, 217 milles—le tout représentant 712 milles, qui seront transférés à la compagnie lorsque la ligne sera achevée—les montants que le gouvernement a dépensés et devra dépenser représentent \$28,000,000.

Pour la construction de la ligne entre le lac Nipissingue et Fort William, 650 milles, et de Selkirk à Kamloops, 1,350 —2,000 en tout—le gouvernement est convenu de payer \$25,000,000 d'acres de terres en outre des \$28,000,000, plus une concession de 25,000,000 ce qui représente une subvention de \$53,000,000, en espèces, et de \$25,000,000 en terres, en évaluant les terres, comme je l'ai fait aux termes du contrat de 1873, et de l'acte de 1874, à un dollar l'acre. Ainsi donc, pour construire le chemin de fer du Pacifique, le Canada dépensera \$78,000,000.

Ainsi se trouve justifiée, selon moi, la déclaration que j'ai faite, au commencement de cet exposé, savoir, que ces conditions sont beaucoup plus avantageuses que toutes celles qui ont été précédemment obtenues ou sanctionnées

par le  
de cet  
Voic  
don :  
84,700  
1874, \$  
pour p  
point o  
aurait  
1880,  
chamb  
Main  
mettez  
chamb  
Foster  
des d  
nées l'  
exécute  
conditi  
nable,  
en croi  
chef  
du suje  
ce cett  
Voic  
l'hono:  
croire  
que ce  
hablem  
ne bo  
que les  
vemen  
section  
n'a ép  
obtenu  
premie  
au mil  
pour la  
endroi  
offert.  
ingéni  
facile  
ploitat  
imméd  
mais in  
verse r  
qui n'e  
déclar  
leur  
quand  
est rais  
J'att



llement, pour tout-à-fait ex-500,

président, j'ai rlement avait le mon hono- Macdonald,) e \$84,700,000 de la ligne, t avait placé isposition du it, en 1874,— faut ajouter je viens de maintenant au considération

la ligne entre rk, 410 milles, Pembina, 85 e Kamloops à milles—le tout es, qui seront gnie lorsque les montants t a dépensés e représentent

n de la ligne gue et Fort et de Selkirk -2,000 en tout st convenu de res de terres 000, plus une 0,000 ce qui bvention de èces, et de en évaluant l'ai fait aux e 1873, et de dollar l'acre. onstruire le Pacifique, le 3,000,000.

ustificée, selon e j'ai faite, e cet exposé, onditions sont ageuses que té précédem- sanctionnées

par le parlement pour l'exécution de cette grande entreprise.

Voici donc, en résumé, la position : contrats adjugés en 1873, \$84,700,000; contrats adjugés en 1874, \$104,837,500, plus \$1,500,000 pour prolonger la ligne jusqu'au point où, en vertu de l'Acte, elle aurait dû commencer; contrat de 1880, actuellement soumis à la chambre \$78,000,000.

Maintenant, M. le président, permettez-moi de démontrer à la chambre qu'en prenant le contrat Foster pour base de mon calcul des dépenses qu'aurait entraînées l'Acte de 1874, si l'on avait pu exécuter les travaux dans ces conditions, l'évaluation est raisonnable, et même très basse, si l'on en croit ce que disait l'honorable chef de l'ancien gouvernement au sujet des difficultés que présente cette section.

Voici ce que disait, à ce sujet, l'honorable monsieur, s'il faut en croire les Débats de 1873 : Vu que cette question reviendra probablement devant la chambre, je me bornerai de dire ceci : "Ce que les journaux ont publié relativement aux difficultés de cette section, est entièrement faux. On n'a éprouvé aucune difficulté à obtenir la pente exigée par le premier contrat, savoir, 26 pieds au mille pour la région est, et 52 pour la région ouest. Dans deux endroits seulement, ces pentes ont offert quelque difficulté, et les ingénieurs m'assurent qu'il est facile de les surmonter. Les exploitations faites dans le voisinage immédiat de la rivière des Français indiquent que la ligne traverse une région rocheuse, mais qui n'est pas montagneuse." Les déclarations de l'honorable monsieur viennent donc m'appuyer quand je dis que l'évaluation est raisonnable.

J'attire maintenant l'attention de

l'opposition sur une autorité relative aux clauses du contrat; cela est peut-être nécessaire en vue de l'attitude prise par l'opposition qui, comme l'on peut s'en assurer en lisant le *Globe*, prétend qu'il est inutile d'évaluer à \$1 le prix de l'acre lorsque chacun sait qu'il vaut \$2. Je serais fort heureux qu'on pût établir ce chiffre, mais ni le chef de l'opposition, ni le chef du gouvernement ne peuvent me contredire sur ce point. J'attire l'attention du comité sur la déclaration faite par l'honorable chef de l'opposition (M. Blake) lorsque nous discutons le contrat Foster et que je me hasardai à fixer le prix des terres à \$2 l'acre. C'était en 1875, et l'honorable monsieur trouvera des observations à la page 571 des *Débats de la chambre des communes*. Parlant de moi, l'honorable monsieur s'exprimait ainsi :

" Nous le trouvons mettant une valeur à lui sur la subvention en terres. Nous le trouvons exagérant d'autres détails et arrivant ainsi à un total que la chambre, je crois, ne trouvera pas exact. Si je comprends bien les chiffres, les frais de construction de l'embranchement aboutissant à la baie Georgienne se répartiraient comme suit : Subvention, \$10,000 par mille, \$850,000; garantie de 4 pour cent d'intérêt sur \$7,500, pendant vingt ans, lequel équivalait, me dit-on, une fois capitalisé, à \$4,000 en espèces, par mille, soit un montant de \$340,900, ce qui porte à \$1,190,900 le montant que le pays devra dépenser pour la construction de l'embranchement de la baie Georgienne. Relativement à la subvention de 20,000 acres de terres par mille, l'honorable député de Cumberland évalue ces terres à \$2 l'acre. Je ne crois pas que la chambre accepte ce calcul. Je crois que si l'honorable député propose que l'on entre en négociations avec l'entrepreneur pour lui reprendre ces terres, on le trouvera prêt à s'en défaire à un prix beaucoup moindre que celui que fixe l'évaluation. C'est un calcul entièrement absurde de dire que ces terres valent \$2 l'acre pour le pays. Ce serait, selon moi, fixer un prix élevé que de les évaluer à \$1 l'acre, et même en acceptant cette évaluation, l'embranchement de

la bale Georgienne coûterait \$2,890,000 en espèces et en terres."

Le chef du gouvernement du jour exprima son opinion à ce sujet. Mon très-honorable ami fit observer ; "Vous allez céder 50,000,000 d'acres de terres." M. Mackenzie répondit : "Oui, mais je ne les évalue pas à \$5 l'acre ; je voudrais pouvoir dire qu'elles valent \$1 l'acre. Mais quelle que puisse être leur valeur, je pense que j'exprime l'opinion du comité en disant que nous réaliserons tout ce que l'on pourra en retirer au-dessus d'un dollar l'acre, et je crois que ce dernier prix sera de beaucoup dépassé, non pas tant que ces terres seront dans leur état actuel, mais à la suite de la construction du chemin de fer du Pacifique."

En 1879, l'honorable monsieur disait :

"Je ne vois pas pourquoi l'honorable monsieur attend un revenu plus considérable de la vente des terres, parce qu'il est absolument indispensable de céder les terres gratuitement aux colons, si nous voulons les attirer. L'honorable monsieur s'imagine-t-il que les colons se rendront au Nord-Ouest et y achèteront des terres à \$2 l'acre, quand, aux Etats-Unis, on offre gratuitement des millions d'acres de terres."

Sir JOHN A. MACDONALD.  
Très-bien !

Sir CHARLES TUPPER. Si nous ne pouvons pas les porter à \$2 l'acre nous arriverons à ce résultat par l'intermédiaire de la compagnie qui va construire la ligne et pa. les dépenses qui assureront sa construction. L'honorable monsieur ajoutait :

"Si donc nous voulons coloniser cette région, il faut nous résigner à dépenser des sommes considérables pour aider les colons à s'y rendre, et leur céder gratuitement des terres quand ils seront arrivés. Si l'honorable monsieur réalisait son attente d'obtenir \$2 par acre pour ces 100,000,000, je lui avouerai que je suis tout-à-fait dans l'erreur à ce sujet."

Sir JOHN A. MACDONALD.  
Très bien !

Sir CHARLES TUPPER. Voilà pour la valeur des terres. Je parlerai maintenant du coût de l'entreprise. J'ai évalué les terres à \$1 l'acre, mais je supposerai, pour me mettre d'accord avec les idées des honorables messieurs de la gauche, qu'elles atteindront la valeur de \$1.50 l'acre, nous verrons alors où nous en sommes avec les honorables messieurs, et jusqu'à quel point se vérifiera la déclaration que j'ai faite en commençant ce débat, savoir, que les conditions auxquelles nous demandons actuellement à la Chambre d'assurer la construction et le fonctionnement du chemin de fer du Pacifique canadien, sont beaucoup plus avantageuses que celles qui ont été jusqu'à présent soumises à la considération de cette Chambre et de la population du Canada.

Si l'on évalue les terres à \$1 l'acre, le contrat de 1873, basé sur l'offre de la compagnie Allan pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, aurait été adjudgé moyennant \$112,050,000. Mais je continue. Appliquant le même principe à l'acte de 1874, on verra que \$132,857,500 avaient été mis à la disposition de mon honorable ami pour la construction de la ligne.

Mais en évaluant les terres arables \$1.50 l'acre, quel serait le montant du contrat que nous avons soumis à la chambre ? Il serait de \$90,500,000. Si nous poussions le calcul jusqu'au bout, comme le demande le *Globe*, et je crois que ce journal n'a pas tort si nous supposons qu'une fois la ligne construite ces terres vaudront \$2 l'acre, quelle comparaison pourrions-nous établir entre les diverses propositions antérieurement soumises au parlement et sanctionnées, et la proposition que nous venons de soumettre ?

La première proposition, celle de

PPER. Voilà  
s terres. Je  
du coût de  
lué les terres  
poserai, pour  
avec les idées  
sieurs de la  
teindront la  
nous verrons  
mes avec les  
s, et jusqu'à  
ra la déclara-  
ommenant ce  
onditions aux-  
ons actuelle-  
d'assurer la  
ctionnement  
du Pacifique  
up plus avan-  
ui ont été jus-  
s à la consi-  
mbre et de la  
a.  
s terres à \$1  
1873, basé sur  
ie Allan pour  
emin de fer  
n, aurait été  
\$112,050,000.  
Appliquant le  
te de 1874, on  
7,500 avaient  
sition de mon  
la construc-

1873, mettait à la disposition du  
chef de l'ancien gouvernement  
pour \$139,400,000 de terres. Le  
montant placé à la disposition de  
l'ancien gouvernement, en 1874,  
en évaluant les terres à \$2 l'acre  
était de \$160,827,500, pour les 2,  
797 milles. La proposition actuelle,  
dans laquelle on évalue les terres  
à \$2 l'acre, atteint un total de 103,  
600,000 seulement, ou moins que  
le montant mis à la disposition de  
l'ancienne administration, par le  
parlement, pour la construction du  
chemin de fer du Pacifique cana-  
dien, en évaluant les terres à \$1  
l'acre.

Je crois que cet exposé devrait  
être assez satisfaisant pour tous les  
députés qui veulent établir une jus-  
te comparaison entre les proposi-  
tions antérieures et la proposition  
actuelle. Je citerai une autorité à  
ce sujet, parce que cet applaudisse-  
ment moqueur de l'honorable dé-  
puté de Lambton indique qu'il n'est  
pas satisfait; il semble croire que  
je n'ai point maintenu la position  
que j'ai prise et douter que les pro-  
positions aujourd'hui soumises au  
parlement soient beaucoup plus  
avantageuses qu'aucune autre pro-  
position antérieurement soumise  
et approuvée.

Je vais donc expliquer aux hono-  
rables messieurs de la gauche—et  
cela sur bonne autorité—ce que  
coûteront les travaux que l'on va  
entreprendre, et j'espère qu'ils se-  
ront obligés d'accepter cette éva-  
luation. Je vais citer leurs propres  
déclarations, leurs propres opi-  
ons, et je crois être à même de  
les tort si nous nous en tenons  
fois la ligne rouge, et d'après l'opinion du chef  
s vaudront \$2 et du ministre des finances de l'an-  
raison pour-  
cienne administration, que les frais  
re les diverses de construction sont tels que tout  
homme intelligent peut accepter  
et sanction-  
ces propositions comme éminem-  
on que nous-  
ment avantageuses aux intérêts du  
? pays, et ne dépassant pas le mon-  
sition; celle de tant que les entrepreneurs de ces

travaux ont raisonnablement droit  
de recevoir. Le 12 mai 1874, M.  
Mackenzie disait :

“ De ce point, en se dirigeant vers  
l'ouest, il n'existe évidemment aucun  
moyen de communication rapide, si ce  
n'est par voie ferrée, et la section de la  
Colombie anglaise coûterait seulé \$35,-  
000,000, et partant du point que M. Fle-  
ming considère comme le point central  
des Montagnes Rocheuses, en se dirigeant  
vers l'est, la ligne qu'il faudra construire  
et relier à la tête de la navigation, coûtera  
probablement \$100,000,000 ou quelque  
chose d'approchant.”

Telle est l'évaluation du chef de  
l'ancienne administration, alors mi-  
nistre des travaux publics. Cette  
évaluation fut soumise au parle-  
ment, sur l'autorité des ingénieurs  
du département, qui avaient mis à  
le dresser tout leur jugement et  
toute leur expérience; et cette éva-  
luation porte à \$100,000,000 les  
frais de construction de la ligne  
qui reliera le lac Supérieur, à la  
Baie du Tonnerre, avec l'océan Pa-  
cifique. Or, la proposition actuelle  
assure la construction de toute la  
ligne dans dix ans, moyennant  
\$73,000,000, en donnant aux terres  
la valeur que les honorables mes-  
sieurs de la gauche ont fixée eux-  
mêmes. On aurait pu supposer  
que l'honorable député de Lamb-  
ton, frappé d'horreur en présence  
de cette évaluation de \$100,000,000  
pour la section mentionnée de la  
ligne, aurait abandonné le projet,  
comme dépassant les ressources du  
Canada. Mais en qualité de pre-  
mier ministre, ayant toutes les res-  
ponsabilités de cette haute position,  
il ne voulut pas manquer à son de-  
voir et fit la déclaration suivante,  
relativement à la section de la Co-  
lombie anglaise qui devait coûter  
\$35,000,000 : “ Nous nous propo-  
sons de commencer les travaux,  
sitôt que les explorations seront  
terminées.” Il proposa aussi de  
dépenser \$100,000,000, s'il était né-  
cessaire, pour relier le lac Supé-

rieur aux ports du Pacifique. Le chef de l'ancienne administration s'exprimait ainsi :

"Nous avouons franchement avoir échoué dans la tentative de donner aux terres une valeur fictive, afin d'engager les capitalistes anglais à se charger de la construction de la ligne; mais nous admettons, avec la même franchise, la nécessité de construire la ligne à l'aide de subventions directes en espèces, ou d'un système combiné de subventions en espèces ou en terres."

L'honorable monsieur a bravement rempli son devoir et n'a pas voulu se soustraire aux onéreuses responsabilités que lui imposait sa position. Il ajoutait :

"Nous proposons d'abord de payer, par mille, une somme fixe de \$10,000, et, en second lieu, d'accorder, comme l'ancien gouvernement, une concession de 20,000 acres de terre dont je parlerai tout à l'heure, puis d'inviter les compétiteurs à indiquer le montant sur lequel ils exigent la garantie de 4 pour cent, afin de leur fournir ainsi la somme qu'ils pourront juger nécessaire pour construire la ligne. Bien des personnes pensent que \$10,000 par mille et 20,000 acres de terres, en supposant qu'elles réalisent \$1 l'acre, ne suffiront pas pour la construction. Cette somme serait amplement suffisante pour construire certaines parties de la ligne, mais non point pour la construire d'une extrémité à l'autre. J'ignore et nous n'avons aucun moyen d'évaluer les frais probables de la construction, par mille, si ce n'est en consultant notre propre expérience et celle de nos voisins. Le chemin de fer Intercolonial coûtera environ \$45,000 par mille, bien qu'il traverse, en général, une région fort avantageuse, que toutes les localités qui se trouvent sur son parcours soient d'un accès très facile, et qu'on ait pu se procurer les constructions en fer et les lisses à une époque où le prix du fer avait considérablement baissé. Le chemin de fer du Pacifique du Nord a coûté, jusqu'au point où il est rendu, c'est-à-dire à la rivière Rouge, \$47,000 ou \$48,000 par mille, d'après les livres de la compagnie. Or, M. l'Orateur, sur presque tout son parcours, cette ligne traverse une région de prairies, aisément accessible, où l'on trouve tous les matériaux, et qui est aussi avantageuse qu'aucune autre partie de nos territoires, avec cet avantage, en outre, qu'elle se

trouve plus près des producteurs d'approvisionnement qu'aucune autre section de la ligne, si ce n'est celle qui se trouve immédiatement sur les bords du lac. Je ne parlerai pas du Pacifique Central, parce que les frais de construction de cette ligne ont été si énormes, elles ont donné lieu à des spéculations si extraordinaires, qu'on ne saurait aller chercher là des termes de comparaison. Mais jugeant d'après ce qu'a coûté la construction de nos propres chemins de fer, nous n'avons aucune raison de supposer que l'on puisse construire cette ligne d'une extrémité à l'autre, à moins de \$60,000 par mille, ou même plusieurs millions de dollars en outre. Naturellement, certaines sections dépasseront de beaucoup ce chiffre, mais sur toutes les sections situées à l'est des Montagnes Rocheuses, cette somme devra couvrir approximativement les dépenses. Or, M. l'Orateur, nous proposons de donner aux compagnies \$10,000 par mille, plus 4 pour cent d'intérêt sur la somme qu'elles fixeront dans leurs soumissions, et la somme ainsi désignée nous servira à déterminer quelle est la soumission la plus basse. Le octroi des terres sera de 20,000 acres dans tous les cas. J'ai déjà dit que le pays aurait à supporter les frais de cette entreprise, qu'ils devront être payés par la population du pays. Il est parfaitement inutile de supposer que pour le moment, et d'ici à quelque temps, on puisse regarder la ligne comme entreprise purement ou même partiellement commerciale. Je ne crois pas, en effet, que la compagnie qui construira la ligne puisse en retirer de tels avantages d'ici à bien des années, et j'examine de prime librement mes vues à ce sujet, pour parvenir à persuadé que le seul moyen de conduire honnêtement les affaires du pays, est de toutes les fois formuler à leur sujet, des opinions franches et honnêtes."

Cette évaluation, qui n'est pas nouvelle, me semble, dans tous ses détails, la plus franche, la plus honnête que l'honorable monsieur ait jamais faite. Il ajoute :

"M. l'Orateur, nous désirons que les honorables messieurs qui ont assumé cette responsabilité, nous démontrent comment il est possible de construire un chemin de 2,500 milles de parcours, dans un pays dont la population n'est que de quatre millions, et qui, sur presque tout son parcours, traverse une région presque inhabitée, tandis que sur une partie encore plus considérable de ce même parcours la région est très accidentée."

Je suis  
venue o  
monsieur  
trier con  
cette gig  
conditio  
que les p  
les n'au  
"Je cro  
leur, que  
tinction d  
que de son  
tinction de  
des par la  
l'Orate  
seront imp  
ligne n'exp  
Je prie  
ne pas  
siége sur  
sition, qu  
manquait  
ministre  
chambre  
de la lign  
ne seron  
feront qu  
na :  
"Suppos  
le mon  
même parti  
indiqué pa  
crois pas, en effet, que la compagnie qui  
construira la ligne puisse en retirer de tels  
avantages d'ici à bien des années, et j'examine  
de prime librement mes vues à ce sujet, pour  
parvenir à persuadé que le seul moyen de conduire honnêtement les affaires du pays, est de toutes les fois formuler à leur sujet, des opinions franches et honnêtes."  
Pendant  
nouvelle, me semble, dans tous ses  
détails, la plus franche, la plus  
honnête que l'honorable monsieur  
ait jamais faite. Il ajoute :  
"M. l'Orateur, nous désirons que les  
honorables messieurs qui ont assumé cette  
responsabilité, nous démontrent comment  
il est possible de construire un chemin de  
2,500 milles de parcours, dans un pays  
dont la population n'est que de quatre  
millions, et qui, sur presque tout son pa  
cours, traverse une région presque inhab  
bitée, tandis que sur une partie encor  
plus considérable de ce même parcours  
la région est très accidentée."  
gante,

Je suis heureux que l'époque soit venue où, en réponse à l'honorable monsieur, nous pouvons lui montrer comment on peut exécuter cette gigantesque entreprise, à des conditions tellement avantageuses que les personnes les plus confiantes n'auraient pu se les figurer.

"Je crois, continue l'honorable monsieur, que quiconque entreprendra la construction de la ligne et quelque soit l'époque de son achèvement, les frais de construction devront, nécessairement, être soldés par la population du pays. Nous savons, M. l'Orateur, que les obligations qui nous seront imposées pour la construction de la ligne n'expiront pas avec son achèvement."

Je prie l'honorable monsieur de ne pas oublier, maintenant qu'il s'agit sur les banquettes de l'opposition, que nous aurions cru qu'il manquait à son devoir, si, étant ministre, il n'eût pas signalé à la chambre le fait qu'à l'achèvement de la ligne, les obligations du pays ne seront pas acquittées, mais ne seront que commencer. Il continuera :

"Supposons que la construction n'exige purement et simplement le montant minimum de \$100,000,000 commerciale. Je n'ai indiqué par M. Fleming, vous aurez une compagnie qui a une bonne idée du prix que coûtera finalement en retirant de cette construction au pays. Même après quelques années, et j'exagère en doublant la dette du pays, vous ne serez pas en mesure de parvenir à ce sujet, par conséquent, vous ne pourrez pas emprunter la somme nécessaire pour construire la ligne, payer les frais d'administration et la dette, enfin, et, des opinions sur les frais qu'entraînera cette construction."

Pendant la dernière session, l'honorable monsieur nous a vivement signalé le fait que si le gouvernement construisait la ligne et s'engageait envers le pays et le monde financier à dépenser cent millions de dollars pour cette construction, nous ne devrions pas être étonnés si le prix de l'argent augmente sur tous les marchés du monde.

"Vous ne pourrez pas, ajoute-t-il, emprunter le montant requis à moins de six pour cent."

Cette déclaration n'est pas extravagante, certainement, en vue de

la grande responsabilité de fournir tout l'argent nécessaire à la construction.

"Si vous ajoutez, continue-t-il, six pour cent aux obligations actuelles du pays, vous aurez, outre nos charges annuelles, six millions de dollars, somme qui, ajoutée à nos obligations antérieures, donnera douze millions de dollars que vous aurez à payer chaque année, sans pouvoir en appliquer un centime aux travaux publics ordinaires du pays."

C'est prendre une attitude assez étrange, mais qui se recommandait à tous les auditeurs de l'honorable monsieur. Il continue :

"Examinons maintenant dans quelles conditions se trouve la ligne, en supposant que nous soyons capables de remplir les obligations contractées par les honorables messieurs de la gauche ; supposons encore que nous construisions la ligne en sept ans, alors, d'après M. Fleming que l'on peut regarder comme une autorité, je n'y vois pas d'inconvénient, il sera impossible que les recettes de la ligne couvrent les dépenses tant que la population de ce territoire ne s'élèvera pas à trois millions, M. Fleming évalue ces frais à huit millions de dollars par année, somme à laquelle il faudra ajouter, chaque année, les frais de renouvellement de la voie. En outre, les personnes qui font autorité dans les questions de chemins de fer, assurent que considérant les difficultés du climat et avec un mouvement ordinaire, la voie (c'est-à-dire les traverses et les lisses) doit être renouvelée tous les huit ou dix ans, en moyenne. Nul doute que les lisses d'acier ne devront pas être renouvelées aussi souvent, mais j'ignore jusqu'à quel point."

D'abord, nous aurions eu à payer \$100,000,000 pour construire la ligne ; en second lieu, \$8,000,000 annuellement pour la faire fonctionner, sans tenir compte des recettes que produira le trafic, et, troisièmement, nous aurions à renouveler les lisses et les traverses tous les huit ans, à moins que nous ne fassions usage de lisses d'acier. Tel est le riant tableau que l'honorable monsieur a tracé lui-même, pour l'information de la chambre et du pays. Et maintenant il hésite à voter \$78,000,000 pour assurer à perpétuité la construction et



l'exploitation de la ligne. Lorsque l'honorable monsieur en arriva à ce point, je résolus de lui faire cette question : " Combien durent, selon vous, les lisses ordinaires ? " L'honorable monsieur répondit :

" De huit à dix ans. Telle est, du moins, l'opinion de M. Walter Shanly, que l'on croit compétent en pareilles matières. Supposant donc que le chemin fût achevé, nous aurions, outre le paiement des intérêts sur le capital, à fournir, pour l'exploitation du chemin de fer, une somme au moins égale à ce montant, ou six millions par année pour maintenir la ligne en bon état."

Il n'y a pas plus d'un an, mon honorable ami, le chef de l'opposition, après avoir acquis toute l'expérience et s'être procuré tous les renseignements nécessaires, pendant les cinq années d'administration de l'honorable député de Lambton, voulut bien communiquer à la chambre son opinion sur les frais de construction de la ligne, et les obligations dont nous aurions à nous charger. Avant que l'honorable monsieur refuse de ratifier ce contrat—ce qu'il n'est peut-être pas à même de refuser en sa qualité d'homme public, je désire lui rappeler l'évaluation dont il nous fit part il y a un an. On la trouve à la page 1458 des *Débats* :

" En outre, pour avoir un trafic sans transbordement, il faut un chemin de première classe, et lorsque nous aurons épuisé tout ce que l'honorable ministre se propose de dépenser, n'oublions pas que nous n'aurons point un chemin de fer du Pacifique, mais un chemin de fer de colonisation."

Cela est vrai, et l'honorable monsieur ne faisait que son devoir en signalant à la chambre, qu'en entreprenant ce travail gigantesque, si nous réduisions les dépenses au minimum, nous n'arriverions à construire qu'un chemin de colonisation. Mais que dit-il encore ?

" Suivant l'ancien mode de construction cette section centrale coûterait, en y comprenant les autres items que j'ai mentionnés, un peu plus de \$42,500,000, abstraction

faite des deux tronçons, à chaque extrémité. Or, que coûteront ces deux tronçons ? Le tronçon de l'ouest, entre Eglaronton et Burrard Inlet, coûterait, comme je l'ai dit, \$45,000,000 ; et celui de l'est, entre le fort William et le Nipissingu, d'une longueur de 650 milles, coûterait, d'après l'évaluation du député de Lambton, \$32,500 000. Ainsi, les deux tronçons estimés à \$77,000,000, et la section centrale, avec les frais déjà encourus, \$42,500,000 formeraient un total de \$120,000,000.

Et pourtant l'honorable monsieur est étonné, effrayé, et manifeste les plus graves alarmes, à la vue du projet déposé sur le bureau de la chambre, pour assurer moyennant \$78,000,000, la construction de cette ligne qui, au prix minimum, devrait coûter \$120,000,000, sans tenir compte de la valeur que l'honorable monsieur veut bien attribuer aux terres.

L'honorable monsieur a dit en suite qu'en outre des dépenses énormes dont il a été question, il fallait considérer les frais d'exploitation. " Je me souviens que M. Fleming évaluait à huit millions, et que mon honorable ami porte à \$6,750,000 par année pour toute la ligne, ou \$4,500,000 par année, du Fort William au Pacifique. Naturellement pour contrebalancer cette somme, il fallait tenir compte des recettes qui, sur certaines sections, égaliseraient peut-être les dépenses ; mais il croit qu'au début, sinon pour longtemps, la ligne serait exploitée à perte. " Mais, dit-il, je sais que cet honorable monsieur est le plus grand respect pour M. Fleming, et j'espère qu'en soumettant les observations qu'une mesure aussi importante exige, dans l'intérêt du public, l'honorable monsieur ne perdra pas de vue la position qu'il prit, il y a douze mois, en énonçant nos propositions.

Relativement aux frais de construction je citerai une opinion précieuse que celle de l'honorable chef de l'opposition. Personne n'est plus précie peut-être plus que moi, l'honorable

à chaque extrémité ces deux tronçons, l'ouest, entre Battleford et Lacombe, coûterait, comme celui de Lacombe et le Nipissing, 10 milles, coûterait à un député de Lacombe, les deux tronçons, et la section entière, déjà encourus, \$120,000,000 en total de \$120,000,000.

l'honorable monsieur a dit et manifeste les dépenses énormes, à la vue du bureau de l'œuvre moyennant la construction de cette ligne minimum, de 1,000,000, sans la valeur que l'honorable veut bien attribuer.

l'honorable monsieur a dit et manifeste les dépenses énormes, à la vue du bureau de l'œuvre moyennant la construction de cette ligne minimum, de 1,000,000, sans la valeur que l'honorable veut bien attribuer.

l'honorable monsieur a dit et manifeste les dépenses énormes, à la vue du bureau de l'œuvre moyennant la construction de cette ligne minimum, de 1,000,000, sans la valeur que l'honorable veut bien attribuer.

l'honorable monsieur a dit et manifeste les dépenses énormes, à la vue du bureau de l'œuvre moyennant la construction de cette ligne minimum, de 1,000,000, sans la valeur que l'honorable veut bien attribuer.

l'honorable monsieur a dit et manifeste les dépenses énormes, à la vue du bureau de l'œuvre moyennant la construction de cette ligne minimum, de 1,000,000, sans la valeur que l'honorable veut bien attribuer.

l'honorable monsieur a dit et manifeste les dépenses énormes, à la vue du bureau de l'œuvre moyennant la construction de cette ligne minimum, de 1,000,000, sans la valeur que l'honorable veut bien attribuer.

l'honorable monsieur a dit et manifeste les dépenses énormes, à la vue du bureau de l'œuvre moyennant la construction de cette ligne minimum, de 1,000,000, sans la valeur que l'honorable veut bien attribuer.

l'honorable monsieur a dit et manifeste les dépenses énormes, à la vue du bureau de l'œuvre moyennant la construction de cette ligne minimum, de 1,000,000, sans la valeur que l'honorable veut bien attribuer.

l'honorable monsieur a dit et manifeste les dépenses énormes, à la vue du bureau de l'œuvre moyennant la construction de cette ligne minimum, de 1,000,000, sans la valeur que l'honorable veut bien attribuer.

l'honorable monsieur a dit et manifeste les dépenses énormes, à la vue du bureau de l'œuvre moyennant la construction de cette ligne minimum, de 1,000,000, sans la valeur que l'honorable veut bien attribuer.

l'honorable monsieur a dit et manifeste les dépenses énormes, à la vue du bureau de l'œuvre moyennant la construction de cette ligne minimum, de 1,000,000, sans la valeur que l'honorable veut bien attribuer.

l'honorable monsieur a dit et manifeste les dépenses énormes, à la vue du bureau de l'œuvre moyennant la construction de cette ligne minimum, de 1,000,000, sans la valeur que l'honorable veut bien attribuer.

les travaux les plus difficiles à l'est de Selkirk.

J'espère que si l'honorable député critique le montant que nous nous proposons de dépenser sur la section centrale, il n'oubliera pas qu'il couvre la construction des 13 milles qu'il évaluait à \$60,000 par mille, \$10,000 de moins que pour les travaux difficiles à l'est de Selkirk. Il ajoute :

“ Quarante-neuf autres milles de la ligne sont classés comme modérément difficiles et je les évalue à \$9,000 par mille ; soixante-dix milles très modérés à \$25,000, et quatre-vingt-dix-huit milles faciles à \$20,000 par mille ; ce qui fait pour cette section une moyenne de \$27,000 par mille.”

L'honorable député dit que nous avons construit la ligne de Pembina à Selkirk ; sa longueur est de 85 milles. Elle traverse la prairie, une région des plus favorables ; il dit que le montant de l'estimation que j'ai demandée l'an dernier pour l'embranchement de Pembina, était de \$1,750,000, mais elle devait être appliquée à des travaux plus considérables, celle que je présente maintenant pour la construction de l'embranchement de Pembina, car, ainsi que les honorables députés pourront s'en rendre compte, les dépenses élevées qu'il y avait à faire sur cet embranchement pour usines, matériel roulant, etc., incomberont à la compagnie, l'estimation se trouve donc ainsi réduite à \$1,500,000.

M. MACKENZIE. Veuillez nous exposer ces réductions en détail.

Sir CHARLES TUPPER. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai accepté l'estimation de l'ingénieur, en portant au compte du chemin ce qui était juste, c'est-à-dire le coût des travaux de construction et de mise en opération. Le coût de l'embranchement de Pembina a été évalué à 1,750,000. Nous le réduisons maintenant de \$250,000, car ainsi que je viens de le dire,

les dépenses que nous aurions eu à faire immédiatement sur cette section sont, en vertu du contrat à la charge du syndicat. Comme la Chambre ne l'ignore pas, l'estimation que j'ai soumise l'an dernier pour l'embranchement de Pembina que l'honorable député a trouvée trop basse, était de plus de \$25,000 par mille ; cette ligne traverse un pays entièrement plat ; elle ne demande pas de ponts dispendieux elle ne traverse pas de marais difficiles à dessécher ; en un mot cette section ne comprend que des prairies. D'après l'estimation qui a été déposée sur le bureau de la Chambre, l'embranchement de Pembina aura coûté \$17,270 par mille, lorsqu'il aura été livré au syndicat. L'honorable monsieur continue :

“ Ainsi donc, y compris le subside de \$1,400,000 au Canada Central \$100,000 pour le pont de Selkirk, \$300,000 pour les travaux d'art sur un parcours de 1,94 milles, le coût total du chemin à l'ouest du lac Supérieur sera de \$89,002,000.

Telle est son opinion. J'ai cité l'opinion de l'honorable chef de l'opposition à l'effet que cette entreprise pour laquelle nous avons accordé un contrat, exige du parlement un crédit de \$28,000,000. D'après l'estimation présentée il y a un an par le chef de l'opposition, le chemin devait coûter \$120,000,000 et une estimation plus réduite reposant sur des calculs plus sérieux présentée par l'honorable député, qu'est de tous les membres siégeant à la gauche de la Chambre la plus apte à juger la question, établit que l'entreprise coûtera au pays une somme de \$89,002,000. Il ne s'agit pas d'une question de terre nous nous occupons de l'estimation la plus basse de l'argent qui devra sortir du trésor du Canada et l'estimation de l'honorable chef de l'opposition fixée d'après toutes les informations qu'il a recueillies sur

us aurions eu  
ent sur cette  
du contrat  
dicat. Comme  
re pas, l'estima  
e l'an dernie  
ent de Pembina  
nté a trouvé  
plus de \$25,000  
ne traverse ni  
at ; elle ne de  
s dispendieux  
de marais diffi  
n un mot cett  
l que des prai  
imation qui  
bureau de l  
nchement d  
té \$17,270 par  
a été livré ar  
ble monsieur  
ris le subside d  
Central \$100,000  
\$300,000 pour le  
parcours de 1,94  
chemin à l'ouest  
£89,002,000.  
ion. J'ai cit  
rable chef d  
que celle en  
le nous avon  
exige du par  
de \$28,000,000  
présentée il y  
l'opposition, l  
er \$120,000,000  
plus réduite re  
ils plus sérieux  
able député, qu  
mbres siégean  
chambre le plus  
uestion, établi  
ûtera au pay  
002,000. Il n'y  
stion de terre  
de l'estimatio  
gent qui devr  
Canada et l'es  
rable chef d  
près toutes le  
recueillies su

la question était, en chiffres ronds, de \$90,000,000. Mais j'ai tort ; je fais à l'honorable député une grande injustice.

M. BLAKE. L'estimation que j'ai donnée est celle de l'honorable député de Lambton.

Sir CHARLESTUPPER. Je le sais bien, je pensais que c'était bien celle de l'honorable député de Lambton, ce qui donne encore plus de force à mes arguments. Je n'essaierai même pas de montrer qu'il y a une divergence d'opinion entre les honorables messieurs. Je constate que leurs calculs n'ont que peu différé entre eux. J'allais abandonner cette section du nord du lac Supérieur, mais l'honorable député de Lambton ramène la question et montre qu'à l'ouest du lac Supérieur, de la baie du Tonnerre au Pacifique, nous ne pouvons construire la ligne à moins de \$89,000,000. C'est là sa plus basse estimation. Voyons maintenant ce qu'il dit à propos du chemin de fer, à la tête du lac Supérieur :

"Tandis que de Fort William au Nipissingue, environ 650 milles, à \$50,000 par mille, donneraient \$32,500,000 ou un total de \$121,500,000.

De sorte que ces messieurs refusent d'accepter un défi dont le résultat serait de montrer que leur opinion diffère sur une grande question publique. Après mûre considération, après avoir pesé la responsabilité qu'ils assumaient s'ils présentaient à la chambre des calculs qui ne soient pas sages, judicieux et exacts, sur lesquels la population de ce pays pourrait sûrement baser son opinion, ces deux messieurs ont admis il y a un an que pour construire le chemin de fer du Pacifique, avec de l'argent emprunté dans ce but et dépensé à cette fin, le coût exact de l'entreprise du lac Nipissingue à Port-Moody, Burrard Inlet, serait de \$120,000,000 à \$121,000,000. Il n'y

avait qu'une différence d'environ un million et demi entre leurs calculs :

"On observera que si j'applique les chiffres tel que je les ai appliqués, c'est-à-dire en calculant la dépense à l'ouest de la rivière Rouge telle qu'elle s'est produite du lac Supérieur à Selkirk, il sera possible d'avoir la même qualité de chemins quant aux pentes, courbes et constructions, pour des prix moindres que ceux que j'ai évalués. Je suis certain de ne pas me tromper dans ces chiffres et il sera impossible de construire un chemin de fer ; on ne fera qu'un tramway."

Ce montant est de \$84,000,000 et il ne permettra d'avoir qu'un tramway ; pour avoir un chemin de fer véritablement digne de porter ce nom, il faudrait dépenser \$121,000,000, c'est là le chiffre donné par l'honorable monsieur. Il continue ainsi :

"L'honorable ministre des chemins de fer pense qu'il est indifférent que nous ayons des pentes difficiles ou faciles à l'ouest de Winnipeg. Il pense que le trafic n'en sera pas affecté. Je vois que l'ingénieur-en-chef, avec la prudence qui le distingue, s'est soigneusement abstenu de parler de ce chemin comme faisant partie du Pacifique. Il en parle comme d'un chemin de fer de colonisation et ce n'est pas autre chose. L'honorable ministre des chemins de fer doit mériter des éloges, ou doit porter le blâme pour ce nouveau plan qui consiste à transformer un chemin de fer en une ligne qui sera impropre au gros trafic."

Je suis reconnaissant des petites faveurs, et je suis disposé à assumer le crédit ou le blâme d'avoir franchement déclaré à la Chambre que mon intention n'était pas de construire un chemin de fer de premier ordre, mais un chemin à aussi bon marché que possible, pour aider à la colonisation. J'ai fourni à la Chambre les estimations des deux honorables députés siégeant, l'un à droite, l'autre à gauche de l'ex-ministre des finances, et je croirais manquer à mon devoir envers la Chambre, si je ne lui montrais que cet honorable monsieur, lui-même, ne considère

pas la construction du chemin de fer du Pacifique comme une entreprise facile et qu'il partage pour beaucoup les vues et les opinions de ses deux honorables collègues. Sir Richard Cartwright disait en 1874, dans son discours sur le budget :

“ Afin de bien comprendre l'importance du fardeau que nous serons obligés de nous imposer pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, on doit se rappeler que l'estimation la plus basse pour la construction du chemin jusqu'au Pacifique canadien dépasse \$100,000,000, et cela en supposant qu'on accorde un plus long délai pour sa construction . . . J'ai parlé à la séance de l'après-midi des dépenses qu'entraîneraient la mise en opération du chemin de fer Intercolonial et des autres chemins de fer du gouvernement fédéral, principalement dans les provinces maritimes. Les déficits qui se produisent ainsi chaque année, se montent à la somme énorme de \$1,250,000. Je désire attirer l'attention de la Chambre sur un fait dont l'évidence éclatera aux yeux de tous ses honorables membres. Ces chemins de fer, sur la plus grande partie de leur parcours, traversent un pays colonisé depuis cinquante à soixante ans. Puisque ces chemins de fer entraînent d'aussi énormes dépenses, il devient évident pour tous que le coût de l'entretien d'un chemin de fer de 3,000 milles de longueur, traversant un pays presque entièrement inhabité, sera beaucoup plus considérable. Longtemps après l'achèvement d'un chemin de fer il faut faire des dépenses considérables pour le mettre en bon état de fonctionnement et de réparations; c'est un fait qu'on ne doit pas perdre de vue en considérant le véritable caractère du projet.”

Je crois avoir donné à la Chambre des preuves suffisantes pour la convaincre que la proposition que nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation du parlement, mérite sa favorable considération, non-seulement parce qu'elle demande une somme moindre que celle qui a été votée en 1873 et subséquemment en 1874 pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, mais parce que le contrat est basé sur des chiffres peu élevés si on les compare à ceux

que les honorables députés de l'opposition, avec toute l'expérience qu'ils avaient de cette grande entreprise, considéraient comme insuffisants pour assurer sa construction, sans qu'il en soit cependant détourné un seul dollar pour assurer ensuite la mise en opération du chemin.

Je crois avoir prouvé à la Chambre d'une manière irréfutable que la proposition que nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation du parlement mérite sa favorable considération, non-seulement parce qu'elle demande une somme moindre que celle qui a été votée en 1873 et subséquemment en 1874 pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, mais parce que le contrat étant basé sur des chiffres peu élevés, si on les compare à ceux que les honorables députés de l'opposition, avec toute l'expérience qu'ils avaient de cette grande entreprise, considéraient comme insuffisante pour assurer sa construction, et beaucoup plus favorable au pays.

Je crois qu'il est de mon devoir de dire que jamais de ma vie je n'ai éprouvé pour le parlement une plus profonde reconnaissance que lorsque, malgré les déclarations surprenantes faites par ces honorables messieurs, je l'ai vu placer 100,000,000 acres de terre à la disposition du gouvernement, pour lui permettre de construire le chemin de fer du Pacifique. Je sais que tout homme intelligent, dans cette Chambre et en dehors de son enceinte, considère cette loi comme ayant une importance vitale pour le pays. Je sais que l'on comprend que c'était un devoir que nous devions au pays d'entreprendre ce immense travail, malgré les dépenses colossales qu'il entraînait, et malgré les appels énormes qu'il était nécessaire de faire au trésor du pays. Je sais que nous étions

obligés  
meille  
able d  
tion to  
de l'ex  
le gou  
beauc  
liciter  
cette g  
avons  
de ce c  
dévelo  
pour p  
tion qu  
menter  
tout e  
der qu  
tiles sc  
tructio  
La c  
nous r  
sur la  
sumion  
d'une  
r'igno  
nous a  
bout à  
prêts à  
respon  
pèsera  
subver  
pour a  
en opé  
mécon  
bilité d  
près d  
fer tra  
Mais l  
constr  
essent  
velopp  
génère  
l'appu  
l'a fai  
vions  
ces ter  
nitives  
contre  
saire  
chemi  
Le g  
génère



députés de l'op- l'expérience  
 te grande en- tement comme in-  
 er sa construc- ter sa construc-  
 bit cependant tion  
 ollar pour as-  
 en opération

vé à la Cham-  
 réfutable que  
 ns avons l'hon-  
 l'approbation  
 sa favorable  
 ument parce  
 somme moind-  
 été votée en  
 nement en 1874  
 n du chemin  
 anadien, mais  
 étant basé sur  
 és, si on les  
 ns honorables  
 on, avec toute  
 raient de cette  
 considéreraient  
 pour assurer  
 beaucoup plus

de mon devoir  
 de ma vie je  
 parlement une  
 naissance que  
 déclarations  
 ar ces honora-  
 vu placer 100,  
 re à la disposi-  
 ent, pour lui  
 ire le chemin  
 Je sais que  
 ent, dans cette  
 ers de son en-  
 te loi comme  
 ce vitale pour  
 on comprend  
 que nous de-  
 reprendre ce  
 gré les dépen-  
 entraînait, et  
 normes qu'il  
 ire au trésor  
 e nous étions

obligés d'obéir aux inspirations du meilleur jugement qu'il était possible de nous former sur la question tout en obéissant aux leçons de l'expérience. Je sais que pour le gouvernement c'était demander beaucoup au parlement, que de solliciter l'autorisation de continuer cette grande entreprise. Mais nous avons compris que la construction de ce chemin étant nécessaire pour développer le grand Nord-Ouest, pour placer ce pays dans la position qu'il doit occuper et pour augmenter les ressources du Canada tout entier, nous devons demander que des terres autrement inutiles soient utilisées pour sa construction.

La chambre doit comprendre que nous ne nous faisons pas illusion sur la responsabilité que nous assumions en demandant la dépense d'une aussi forte somme, et nous n'ignorons pas aussi que lorsque nous aurions achevé la ligne d'un bout à l'autre et que nous serions prêts à la mettre en opération, une responsabilité encore plus lourde pèserait sur le pays qui aurait à subvenir aux moyens nécessaires pour assurer avec succès sa mise en opération, car personne ne peut méconnaître l'immense responsabilité qu'entraîne l'exploitation de près de 3,000 milles de chemin de fer traversant un semblable pays. Mais le parlement comprit que la construction de ce chemin était essentiellement nécessaire au développement du Canada et il donna généreusement au gouvernement l'appui qui lui était demandé : il a fait avec la conviction que nous avions l'intention de disposer de ces terres de façon à protéger définitivement les anciennes provinces contre la taxe qu'il serait nécessaire d'imposer pour construire ce chemin de fer.

Le gouvernement est sensible au généreux sentiment qui porte ses

amis dans cette Chambre à le soutenir malgré les craintes et l'alarme qu'ont essayé de répandre les honorables députés de l'opposition, lorsqu'ils ont été à même de critiquer précisément le même projet pour l'exécution duquel ils réclamaient de la Chambre les pouvoirs nécessaires. La Chambre, je le sais, comprend avec quel plaisir nous rencontrons ce soir le peuple du Canada en la personne de ses représentants et avec quelle satisfaction nous pouvons dire que, grâce aux moyens que nous avons été autorisés à employer pour l'achèvement de ce travail, nous sommes en position de déclarer que non-seulement le chemin sera construit dans son entier, mais qu'ensuite le Canada sera délivré de la responsabilité de son exploitation, et cela pour l'insignifiante considération d'une somme d'un peu plus de \$2,000,000 par année que le pays aura à payer, non dès maintenant, mais elle représente tout ce que nous aurons à payer en admettant que nous ayons à servir pour toujours les intérêts de tout l'argent que le syndicat obtiendra en vertu de ce contrat.

Nous sommes heureux d'être en position de pouvoir établir non-seulement cela, mais encore qu'à part les 100,000,000 d'acres de terres que le parlement a mis à notre disposition il y a deux ans, il nous en reste 75,000,000 pour couvrir les \$2,000,000 d'intérêt, — dépenses qui auront diminué jusqu'au jour qui n'est pas loin de nous où nous aurons l'orgueilleuse satisfaction de voir le Canada occuper une position glorieuse et prospère, et il n'aura plus alors à verser un seul dollar pour la construction ou l'exploitation de ce chemin de fer.

Je dois dire que je suis grandement satisfait des critiques dirigées contre la proposition que nous soumettons actuellement au Parle-

ment. Rien ne m'a donné plus de confiance dans la solidité de notre position, l'attitude inexpugnable que nous occupons au Parlement et au dehors, qu'les ce ritiques que ce projet a rencontrées dans la presse. Je parlerai d'abord du *Citizen*. Je vois par la critique de ce journal dont nous avons droit d'attendre de une critique juste et dépouillée passion, que le propriétaire a ouvert ses colonnes, non-seulement à une plume hostile, mais à un écrivain de mauvaise foi qui n'a pas voulu exposer les faits avec impartialité devant le pays, c'est ce qui fortifie la conviction que je possède de l'excellence de la proposition que nous soumettons au Parlement.

Si ce contrat contient des clauses qui puissent donner lieu à des objections sur lesquelles il est nécessaire d'attirer l'attention du parlement et qui soient de nature à le faire condamner, était-il nécessaire que la personne qui a écrit l'article du *Citizen* dénature entièrement, du commencement à la fin, toutes les clauses du contrat qu'elle a commentées. Je dis que rien plus que ces critiques n'a fortifié la conviction que j'entretiens de l'excellence de cette mesure, qu'elles viennent du *Citizen*, de la part duquel je me serais attendu à mieux, du *Free Press*, dont je n'espère pas un meilleur traitement, ou du *Globe* de Toronto. Et lorsqu'en lisant ces journaux je m'aperçois que toutes les critiques, toutes les attaques sérieuses sont basées sur des faits inexacts, je suis confirmé dans l'opinion que le contrat est inattaquable et qu'une critique impartiale et juste les amènerait à lui donner leur adhésion.

En voyant ces critiques je pense à la position qu'occuperait un homme ayant accepté un contrat pour la construction du *Great Eastern*, énorme navire, de tous les bâtiments du monde le plus grand,

en même temps que celui dont la construction a été la plus coûteuse. Je me demande, M. le président, quelle serait la position d'un homme qui, après avoir construit un navire et l'avoir entièrement équipé, entendrait ses armateurs lui dire que comme dessin, matériaux et main-d'œuvre, le navire ne laisse rien à désirer, mais qu'il y a quelque chose dans la forme de la yole qui ne leur convient pas et qu'en conséquence ils ne prendront pas le bâtiment. Je dis donc, M. le président, que lorsque nous nous présentons à la Chambre avec une mesure de cette importance, lorsque nous occupons, relativement à l'achèvement probable de cette grande entreprise une position sur laquelle n'auraient pu compter, il y a douze mois, les gens les plus confiants dans l'avenir, nous voyons ces messieurs hésiter. Quoique nous ayons trouvé des capitalistes ayant de grandes ressources à leur disposition pour pousser une entreprise si essentielle au progrès du Canada, quoique le travail doit être entièrement confié à l'initiative commerciale, ces messieurs faisant volte-face, malgré leurs propres déclarations maintes fois enrégistrées, se plaignent des arrangements que nous avons eu le bonheur de pouvoir soumettre au Parlement.

Sans les remarques des honorables membres de l'opposition, qui m'ont amené à croire le contraire, j'aurais pensé que c'était un projet pour lequel je pouvais demander en toute confiance l'appui non-seulement des honorables députés qui soutiennent ordinairement le gouvernement, mais celui des honorables messieurs de l'opposition qui par leurs votes et les déclarations les plus catégoriques de leur chef ont accepté, pour la construction du chemin, des conditions bien moins favorables que celles qui

sont co  
nel. E  
nous r  
—rem  
pour l  
dicat.

M. M  
Sir  
gane d  
cette v  
M.

vous p  
Sir  
être l  
l'organ  
l'oppos  
court  
res, pa  
nous d  
suis n  
dent, f  
de l'  
mépri  
Press  
te de l'  
qui es  
des pe  
te pos  
Unis e  
Ces  
ment  
peut s  
révolu  
te qu  
sont e  
anjou  
positi  
envie  
une e  
Les C  
syndi  
seden  
comm  
qu'il  
d'aut  
chem  
la me  
la ma  
de le  
gouve  
Canad  
priéta

M. M  
Sir

vous p  
Sir  
être l  
l'organ  
l'oppos  
court  
res, pa  
nous d  
suis n  
dent, f  
de l'  
mépri  
Press  
te de l'  
qui es  
des pe  
te pos  
Unis e  
Ces  
ment  
peut s  
révolu  
te qu  
sont e  
anjou  
positi  
envie  
une e  
Les C  
syndi  
seden  
comm  
qu'il  
d'aut  
chem  
la me  
la ma  
de le  
gouve  
Canad  
priéta

M. M  
Sir

vous p  
Sir  
être l  
l'organ  
l'oppos  
court  
res, pa  
nous d  
suis n  
dent, f  
de l'  
mépri  
Press  
te de l'  
qui es  
des pe  
te pos  
Unis e  
Ces  
ment  
peut s  
révolu  
te qu  
sont e  
anjou  
positi  
envie  
une e  
Les C  
syndi  
seden  
comm  
qu'il  
d'aut  
chem  
la me  
la ma  
de le  
gouve  
Canad  
priéta

M. M  
Sir

vous p  
Sir  
être l  
l'organ  
l'oppos  
court  
res, pa  
nous d  
suis n  
dent, f  
de l'  
mépri  
Press  
te de l'  
qui es  
des pe  
te pos  
Unis e  
Ces  
ment  
peut s  
révolu  
te qu  
sont e  
anjou  
positi  
envie  
une e  
Les C  
syndi  
seden  
comm  
qu'il  
d'aut  
chem  
la me  
la ma  
de le  
gouve  
Canad  
priéta

M. M  
Sir

vous p  
Sir  
être l  
l'organ  
l'oppos  
court  
res, pa  
nous d  
suis n  
dent, f  
de l'  
mépri  
Press  
te de l'  
qui es  
des pe  
te pos  
Unis e  
Ces  
ment  
peut s  
révolu  
te qu  
sont e  
anjou  
positi  
envie  
une e  
Les C  
syndi  
seden  
comm  
qu'il  
d'aut  
chem  
la me  
la ma  
de le  
gouve  
Canad  
priéta

celui dont la plus coûteuse le président ou d'un homme construit un érement équitéurs lui dire matériaux et vire ne laisse is qu'il y a la forme de la vvient pas et ils ne prennent. Je dis donc lorsque nous Chambre avec e importance, ons, relative t probable de ise une posi'auraient pu mois, les gens dans l'avenir sieurs hésiter trouvé des ca-andes ressour pour pousser sentielle au quoique le tra-ement confi-iale, ces mes-ace, malgré tions maintes plaignent des nous avons voir soumet-

des honora-osition, qui le contraire, tait un projet is demander ppu non-seu-s députés qu-ment le goui i des honora-osition qui déclarations de leur chef construction ditions bien e celles qui

sont contenues dans le contrat actuel. Mais, disent ces messieurs, nous n'aimons pas la compagnie, — remarque des plus injurieuses pour les personnes formant le syndicat.

M. MACKENZIE : Qui a dit cela ?

Sir CHARLES TUPPER : L'organe des honorables députés en cette ville.

M. MACKENZIE : Entendez-vous parler du *Citizen* ?

Sir CHARLES TUPPER : Peut-être le *Citizen* est-il maintenant l'organe des honorables députés de l'opposition. Je sais que dans le court espace de vingt-quatre heures, par un moyen quelconque, ils nous ont enlevé le *Times*. Je ne suis nullement surpris, M. le président, que les honorables messieurs de l'opposition repoussent avec mépris l'imputation que le *Free Press* est leur organe et l'interprète de leurs opinions, — un journal qui essaie de prodiguer l'insulte à des personnages occupant une haute position au Canada, aux Etats-Unis et en Europe.

Ces honorables messieurs n'aiment pas la compagnie, mais on peut supposer qu'il s'est opéré une révolution dans leurs idées sur cette question. Les personnes qui se sont chargées du chemin occupent aujourd'hui vis-à-vis du pays la position la plus forte que peuvent envier des capitalistes engagés dans une entreprise de cette importance. Les Canadiens qui font partie du syndicat sont des hommes qui possèdent une réputation d'habileté commerciale hors ligne, le succès qu'il ont obtenu en menant à bien d'autres grandes entreprises de chemins de fer constitue pour nous la meilleure garantie possible de la manière dont il s'acquitteront de leurs engagements envers le gouvernement et le parlement du Canada. On m'a dit que les propriétaires du chemin de fer de

Saint-Paul, Minneapolis et Manitoba sont membres du syndicat, et je suis fier d'apprendre que tel est le cas en effet ; je dis donc que s'il étaient demeurés en dehors de l'association, ils se seraient trouvés en antagonisme avec le Canada parce qu'ils sont les propriétaires d'un chemin de fer au sud de notre grand Nord-Ouest et d'immenses étendues de terre le long de la ligne.

Tous nous savons que le grand obstacle au parfait développement du Nord-Ouest, était l'absence d'un chemin de fer du Pacifique canadien, parce que notre immigration était obligée de se faufiler pour ainsi dire à travers les territoires des Etats-Unis. Les grands efforts qui ont été faits pour attirer l'immigration aux Etats-Unis et intercepter celle qui se dirigeait sur le Nord-Ouest, n'ont pas été accomplis par le gouvernement de ce pays ou par les législatures des Etats, mais bien par les compagnies de chemins de fer qui avaient un intérêt personnel à conserver ces immigrants sur leurs propres territoires. Nous avons annexé ainsi au Canada une partie considérable de l'Etat du Minnesota, et tout homme de bon sens se convaincra facilement qu'une compagnie qui s'est engagée à construire et à exploiter un chemin de 650 milles, de la baie du Tonnerre au Nipissingue et qui sera propriétaire de mille milles de chemin de fer, de la rivière Rouge au Nipissingue, ne peut moins faire que d'attirer par cette route et les chemins de fer du sud, grand nombre d'immigrants pour se fixer sur les terres, car c'est là la seule condition de succès de leur entreprise.

Les intérêts que posséderont ces messieurs dans le chemin de fer du Pacifique seront dix fois plus considérables que ceux qu'ils ont jamais possédés dans le chemin de fer de Saint Paul, Minneapolis, et Mani-

toba, et quelle que puisse être leur nationalité, la signature qu'ils ont opposée au contrat donne au Canada la preuve la plus évidente qu'ils n'épargneront aucun effort pour amener du trafic au chemin de fer du Pacifique canadien. L'honorable député semble croire qu'on ne pourra exercer sur cette compagnie le contrôle et la surveillance désirables.

M. MACKENZIE. Qui a dit cela ?

Sir CHARLES TUPPER. Je crois ne pas être injuste envers l'honorable chef de l'opposition en disant qu'il a accueilli la mention que j'ai faite de la compagnie comme il accepte habituellement une chose qui lui est désagréable.

M. BLAKE. Je ne comprends pas parfaitement l'honorable monsieur.

Sir CHARLES TUPPER. Comme je l'ai dit, cette compagnie se compose de capitalistes du Canada et d'autres pays ; ce sont des hommes de haute réputation, des hommes dont les noms sont les meilleures garanties que l'on puisse donner au pays, que toutes les entreprises dont ils se chargeront seront heureuses. Quant aux conditions du contrat, je dis sans hésitation qu'on n'aurait pu faire un plus grand tort au Canada qu'en rendant les conditions de l'arrangement assez onéreuses pour que leur accomplissement au lieu d'être heureux entraîne l'insuccès. Je dois dire qu'au moment de la signature du contrat, nous avons fait tout en notre pouvoir pour obtenir les meilleures conditions possibles, agissant toujours sous l'impression que nous devons au Canada de passer un contrat susceptible d'accomplissement, d'accorder à ces messieurs un contrat équitable et de leur permettre de se charger de cette grande et gigantesque entreprise dont nous étions anxieux de faire reposer le fardeau sur leurs

épaules pour nous en délivrer. Et maintenant qu'il me soit permis de demander à la chambre si pour un contrat d'une telle importance on doit se livrer à la chicane, à l'ergotage, comme on le ferait pour une transaction ordinaire, au risque que ce contrat dont les négociations sont si difficiles à conduire, ait le sort de celui de 1873 dont les conditions étaient bien plus avantageuses que celles de celui-ci. Mais ce n'était pas un contrat susceptible d'être rempli, car dans l'état où se trouvait alors le pays, les parties ne pouvaient réunir les capitaux nécessaires. C'est dans cet esprit que nous abordons maintenant la question, et je demande à tous les membres de cette Chambre indistinctement, si nous ne serions pas indignes de représenter le parlement du Canada, dans l'administration des affaires publiques si nous n'avions pas compris qu'il était dans les intérêts du pays de faire un arrangement de nature à nous assurer le secours des capitaux requis et à permettre aux personnes intéressées dans cette grande entreprise de la mener à bien, comme elles le feront, j'en ai la certitude. Ces messieurs, nous le savons, possèdent tous les avantages que peut entraîner la disposition d'un capital ; nous pouvons dire sans crainte de nous tromper que leur habileté, leur énergie, leur connaissance parfaite de ce genre d'entreprises sont autant de conditions de nature à assurer la réussite du contrat ; je demanderai donc aux honorables messieurs ce qu'à part de cela, est désirable et nécessaire.

J'ai parlé de la position qu'occupaient ces messieurs ; je voudrais demander maintenant aux honorables membres de l'opposition si le Canada pourrait espérer voir exécuter ce contrat avec le succès que tous nous désirons, souhaitons

et espé  
avec l  
puissa  
dans  
rions-  
nieur  
vagan  
de ce  
de cot  
dans  
ensui  
des re  
dispos  
raient  
décu  
lorsqu  
raient  
s'atten  
ment.  
la list  
canad  
mand  
se, on  
été m  
bonne  
ment  
trepri  
On  
millie  
tion d  
On d  
lions  
pace  
milli  
quel  
pour  
l'ent  
nous  
plus  
gard  
puer  
pagn  
chan  
M.  
posit  
prim  
lion  
Si  
sera  
à at  
che  
pris

et espérons, si nous l'avions conclu avec le corps de capitalistes le plus puissant que l'on puisse trouver dans la cité de Londres? Qu'aurions-nous eu? D'abord un ingénieur anglais avec des idées extravagantes et complètement ignorant de ce qui se rattache aux travaux de construction des chemins de fer dans un pays comme le nôtre, puis ensuite, en dépit de l'importance des ressources dont ils auraient pu disposer, un insuccès dont ils auraient été cause, et bien plus la déconsidération du crédit du pays lorsque les porteurs de bons auraient été frustrés de l'intérêt qu'ils s'attendaient à retirer de leur placement. En jetant un coup d'œil sur la liste des capitalistes américains, canadiens, anglais, français ou allemands intéressés dans l'entreprise, on se convaincra que le Canada a été mieux partagé et que c'est une bonne fortune pour le gouvernement que de leur avoir confié l'entreprise.

On prétend que la garantie de un million de piastres pour l'exécution du contrat n'est pas assez forte. On dit qu'un capital de cinq millions de piastres versé dans l'espace de deux ans et un dépôt d'un million ne suffisent pas. Voici quelle est mon opinion à ce sujet: pourvu que nous ayons mené l'entreprise à bonne fin, moins nous demanderons de garanties, plus nos intérêts seront sauvegardés. En effet, plus nous diminuerons les ressources de la compagnie, plus nous restreindrons ses chances de succès.

M. BLAKE. Afin d'améliorer la position, permettez-nous de supprimer la clause relative au million.

Sir CHARLES TUPPER. Ce serait aller trop loin. Je tiendrais à attirer l'attention de l'honorable chef de l'opposition sur une entreprise semblable exécutée sur ce

continent, — j'entends parler du chemin de fer de l'"Union Pacific." — et à lui demander si le capital de cette compagnie était plus considérable, ou bien si la garantie qu'elle a fournie était plus élevée que celle qu'on a exigée de la nôtre.

En examinant comment ont été exécutées quelques-unes de ces grandes entreprises, il verra que la meilleure garantie que le gouvernement peut posséder est la confiance que les capitalistes qui se sont chargés de l'exécution du projet le mèneront à bonne fin. L'honorable député se convaincra que le contrat qui est soumis à la Chambre donne la meilleure garantie de la prompte exécution des travaux. En vertu du contrat, le syndicat doit achever le chemin en dix ans, — c'est-à-dire qu'il sera terminé en juillet 1891, — et je crois devoir rappeler, M. le président, quoique le chef de l'opposition ait semblé l'oublier, qu'il a pris sur lui, il y a un an, d'émettre son opinion et d'exprimer, à ce qu'il m'a semblé, sa sympathie personnelle, au sujet de la position déplorable dans laquelle se trouvaient les représentants de la province de Québec. L'honorable député a dit "que la province de Québec avait " dépensé onze millions de piastres, " dépense qu'elle pouvait difficilement supporter, pour la construction d'un chemin de fer provincial dans le but de s'emparer " du trafic du Pacifique. Québec, " dit-il, a étendu les bras du côté " du grand Nord-Ouest; il s'est " rendu au-devant du trafic du " Pacifique jusqu'en cette ville; " la question est de savoir quelle " période de temps s'écoulera avant " que cette dépense porte ses fruits. Les revenus de la ligne sont ceux " sur lesquels comptait Québec, " c'est-à-dire qu'ils couvrent une " fraction de l'intérêt des sommes



"dépensées pour sa construction,  
 "mais la province espérait aussi  
 "qu'il attirerait dans ses princi-  
 "pales villes le grand courant du  
 "commerce de l'ouest et donne-  
 "rait à sa population une immense  
 "prospérité ; mais à moins de la  
 "construction d'un embranche-  
 "ment direct, ces espérances de la  
 "province de Québec ne seront  
 "pas réalisées ; si la partie est  
 "n'est pas construite avant l'a-  
 "cheminement de la partie ouest, il  
 "espérait que tous ses habitants  
 "vivraient assez pour jouir de  
 "ses bénéfices."

Je ne veux pas prétendre que ces  
 remarques renferment un sarcas-  
 me, ni que l'honorable monsieur  
 ne répandait pas de véritables  
 larmes, lorsqu'il s'apitoyait sur  
 le sort de la province de Québec.  
 Mais où sont la Nouvelle-Ecosse,  
 le Nouveau-Brunswick et l'Île du  
 Prince Edouard ; où est la pro-  
 vince d'Ontario ? Comment se  
 trouvent-ils aujourd'hui dans une  
 position qui aurait amené le sou-  
 rire sur nos lèvres si on nous l'a-  
 vait prédite il y a un an. Si l'on  
 nous avait dit, il y a un an, que  
 dans le cours de cette session nous  
 serions à même de conclure un  
 contrat en vertu duquel, en 1891,  
 toutes les villes de ces provinces  
 auraient des communications faci-  
 les avec les territoires du Nord-  
 Ouest du Canada, nous aurions con-  
 sidéré la chose comme impossible.  
 Est-il rien de plus essentiel à la  
 prospérité de cette province et des  
 villes de l'est, Québec, Saint-Jean  
 et Halifax, que d'avoir un accès  
 facile au Nord-Ouest ?

Il est un fait acquis, c'est que  
 cet immense pays, possédant des  
 millions d'acres de terre fertile,  
 rendant d'abondantes moissons à  
 l'agriculteur, devra pendant les dix  
 années à venir s'approvisionner  
 aux manufactures des anciennes  
 provinces. Il est donc d'une impor-

tance vitale pour toutes les sec-  
 tions du Canada et pour le Nord-  
 Ouest en particulier, qu'on éta-  
 blisse le plus promptement possible  
 des communications faciles, rapi-  
 des et à bon marché.

J'attirerai maintenant pour quel-  
 ques instants l'attention de la  
 Chambre sur ce que nous devons  
 faire. La ligne sera commencée  
 le 1er juillet prochain, à la station  
 de Callendar, près du lac Nipis-  
 singue ; les travaux seront exécutés  
 graduellement, et ils seront pou-  
 sés chaque année de manière à ce  
 que la section soit reliée au che-  
 min de fer du Pacifique en 1891.  
 Pour ce qui est du tracé, tout le  
 monde sait que la construction de  
 cette ligne diminuera de 500 milles  
 la distance entre nos grandes villes  
 et Winnipeg, la grande capitale  
 du Nord-Ouest. Mais en admet-  
 tant que nous soyons obligés de  
 passer par le Sault Sainte-Marie, en  
 l'absence d'une autre ligne au nord  
 du lac Supérieur, la distance par  
 le Sault à Duluth serait, de Nipis-  
 sing au Sault Sainte-Marie 294  
 milles, du Sault Sainte-Marie à  
 Duluth 410 milles, de Duluth, via  
 Emerson à Winnipeg, 464 milles.  
 La distance totale de la station de  
 Callendar à Winnipeg, 1,168 mil-  
 les. C'est là la route la plus courte  
 que le gouvernement pouvait espé-  
 rer construire il y a douze mois.  
 Aujourd'hui nous proposons la  
 construction d'une ligne directe,  
 devant être commencée le 1er de  
 juillet prochain, et qui abrégera la  
 distance de 111 milles.

M. BLAKE. Nous avons ainsi  
 1,057 milles de Winnipeg à South  
 East Bay.

Sir CHARLES TUPPER. Il y a  
 1,006 milles du Nipissingue, en  
 suivant la baie du Tonnerre,  
 jusqu'à Winnipeg si nous prenons  
 le lac, soit 1,057 milles par chemin  
 de fer ; la distance de la station de

Callen  
 la ligne  
 ment d  
 686 mi  
 Winni  
 donc,  
 cre que  
 par la  
 Elle ve  
 Montré  
 est de  
 distan  
 Gtaver  
 soit 11  
 Montré  
 Je r  
 ques o  
 tées co  
 que le  
 à celu  
 qu'il  
 J'adm  
 réussi  
 soit ce  
 clause  
 exposé  
 auxqu  
 engag  
 l'esper  
 ne ne  
 bien q  
 voir q  
 sumen  
 nada s  
 en 187  
 l'ugh  
 exige  
 gagen  
 000,00  
 reuses  
 lées d  
 les ho  
 Cham  
 projet  
 gnie d  
 prési  
 pour  
 const  
 chem  
 dien s  
 Ainsi  
 ra le

outes les sections pour le Nord, qu'on étai-  
ment possible-  
s faciles, rapi-  
ant pour quel-  
ention de la  
e nous devons  
ra commencée  
n, à la station  
du lac Nipis-  
eront exécutés.  
s seront pour  
e manière à ce  
e reliée au che-  
ifique en 1891.  
tracé, tout le  
onstruction de  
a de 500 milles  
grandes villes  
rande capitale  
is en admet-  
ons obligés de  
ainte-Marie, en  
ligne au nord  
a distance par  
rait, de Nipis-  
ainte-Marie à  
de Duluth, via  
eg, 464 milles.  
la station de  
eg, 1,168 mil-  
la plus courte  
t pouvait espé-  
a douze mois.  
proposons la  
ligne directe.  
accé le 1er de  
ui abrégera la  
s.  
s avons ainsi  
nipeg à South

Callendar à Linkoping, endroit où  
la ligne se ralliera à l'embranchement  
de la baie du Tonnerre est de  
686 milles, et celle de Linkoping à  
Winnipeg, de 371 milles. Ainsi  
donc, la Chambre peut se convain-  
cre que nous atteignons Winnipeg  
par la route la plus courte possible.  
Elle verra aussi que la distance de  
Montréal à la station de Callendar  
est de 354 milles, tandis que la  
distance de Toronto, par la ligne de  
Gravenhurst, est de 236 milles,  
soit 128 milles de moins que de  
Montréal.

Je répondrai maintenant à quel-  
ques objections qui l'ont été présen-  
tées contre le projet. On me dit  
que le type du chemin est inférieur  
à celui du "Union Pacific," et  
qu'il aurait pu être préférable.  
J'admets volontiers qu'après avoir  
réussi à conclure un contrat, il  
soit convenable d'y inclure des  
clauses sévères, mais puisque j'ai  
exposé à la Chambre les conditions  
auxquels ces capitalistes se sont  
engagés à construire ce chemin,  
j'espère qu'elle pensera avec moi  
que nous devons le traiter aussi  
bien que possible. Je voudrais sa-  
voir qu'elle serait la position qu'as-  
sumerait le gouvernement du Ca-  
nada si, après avoir offert \$ 4,000,000,  
en 1873 à la compagnie dont Sir  
Hugh Allan était le président, il  
exigeait de ces messieurs qui s'en-  
gagent à faire le travail pour \$78,  
000,000, des conditions plus oné-  
reuses que celles qui étaient stipu-  
lées dans le contrat précédent. Si  
les honorables membres de cette  
Chambre veulent bien consulter le  
projet de contrat avec la compa-  
gnie dont Sir Hugh Allan était le  
président, ils constateront qu'il  
pouvait à ce que le type de la  
construction et de l'équipement du  
chemin de fer du Pacifique cana-  
dien soit celui de "l'Union Pacific."  
Ainsi donc, comme pourront le di-  
ré les membres de cette Chambre

et les esprits impartiaux, nous ne  
nous sommes pas écartés de notre  
devoir sur cette question. Mais quel  
est ce type de chemin? Il y a une  
demi douzaine de chemins de fer  
parmi les plus importants dont les  
rampes et les courbes sont plus  
sujettes à objections que celle du  
chemin de fer *Union Pacific*. Je  
crois donc qu'il n'y a guère de  
place ici pour la critique. Lorsque  
le chemin de fer *Union Pacific*  
fut construit, le gouvernement qui  
lui donnait une subvention plus  
forte que celle que nous accordons  
à notre chemin, convint que le ty-  
pe du chemin de fer *Baltimore et*  
*Ohio* serait celui de l'*Union Pacific*  
et le chemin *Baltimore et Ohio*  
est regardé, tout le monde le sait,  
comme un chemin de première  
classe qui fait un trafic énorme. Le  
chemin de fer *Portland et Ogdens-*  
*burg*, et une demi-douzaine d'au-  
tres voies américaines ont adopté  
un type qui ne peut être comparé  
à celui que nous avons choisi. Il  
serait donc oisieux de ma part, de  
vouloir prouver à la Chambre que  
le gouvernement du Canada n'au-  
rait pas été fondé à exiger de ces  
messieurs, qui consentaient à cons-  
truire le chemin à meilleur marché que  
Sir Hugh Allan, un type plus éle-  
vé que celui qui a été choisi. Mais  
nous avons une meilleure garantie  
que celle que nous aurions pu in-  
sérer au contrat que le chemin se-  
ra d'un type excellent, c'est que  
ces messieurs ne construisent pas  
le chemin pour le faire exploiter  
par le gouvernement du Canada,  
mais qu'ils le construisent comme  
leur propriété, et lorsqu'il sera ter-  
miné, ils auront à trouver les mo-  
yens de conserver et d'exploiter  
cette voie ferrée, et tout vice de  
construction retomberait alors sur  
eux et non sur nous. Et, M. le pré-  
sident, comment aurais-je pu leur  
poser des conditions si rigou-  
reuses lorsqu'ils avaient entre les

PPER. Il y a  
poissingue, en  
du Tonnerre,  
nous prenons  
es par chemin  
e la station de

mains ma propre déclaration—celle du gouvernement du Canada—qu'avec toutes les ressources du pays pour nous soutenir, nous nous étions crus obligés d'abaisser le type général de la route afin de construire une voie ferrée à bon marché, et que l'estimation la plus basse d'une telle voie était de 80 millions de piastres, c'est-à-dire un montant plus considérable que celui que nous leur accordons en argent et en terres, en comptant la valeur de celles-ci à une piastre de l'acre ? Je pense, M. le président, que je puis me dispenser de parler davantage de ce sujet. Retiendrai-je longtemps la Chambre pour lui parler d'une autre objection qu'on a soulevée, relativement à la façon dont le coût du chemin a été reparti sur les différentes parties de la voie ferrée. Si les honorables députés ont suivi la description faite, il y a un an, par le premier ministre, des difficultés qu'il y aurait à surmonter entre la rivière Rouge et le pied des Montagnes-Rocheuses je pense qu'ils en arrivent à cette conclusion que le prix du contrat n'est pas exagéré. Attirez l'attention de la Chambre sur ce fait. Le gouvernement exige que le chemin entre la rivière Rouge et le pied des Montagnes-Rocheuses, soit fait au plus tôt, aussi promptement que possible. Je suis autorisé par les principaux membres du syndicat à déclarer au public qu'ils se proposent de terminer la voie ferrée jusqu'au pied des Montagnes-Rocheuses d'ici à trois ans. Si l'on croit que c'est une tâche gigantesque pour le présent syndicat de construire 300 miles de chemin de fer, je puis dire aux honorables députés que l'année dernière a vu quelques-uns des membres du syndicat construire de 200 à 300 milles de chemin de fer à travers un pays presque semblable au nôtre. Il n'y

a donc aucune exagération de leur part de dire qu'ils se proposent de construire le chemin presque au pied des Montagnes-Rocheuses en trois ans et d'en terminer 300 milles pendant la prochaine saison. Quelle sera la conséquence de ce travail ? Son exécution entraînera au début de l'entreprise, une dépense énorme ; dès que ce contrat sera ratifié par le parlement, ces messieurs devront délier les cordons de leur bourse et verser entre nos mains non-seulement un dépôt d'un million de piastres, mais en outre encore un autre million pour équiper le chemin qui sera prêt à l'exploitation, et ce chemin sera prêt dans le courant de l'année. Après avoir lu les déclarations laudoyantes de l'honorable chef de l'ex-gouvernement, relativement aux terres et aux difficultés qu'il y aura à les vendre, on peut supposer avec raison que même avec toute leur énergie et leur habileté, il leur faudra attendre deux ou trois ans, avant de pouvoir tirer parti d'une façon efficace, de la vente de ces terres. Ces messieurs auront donc, dès le début, à dépenser d'énormes sommes d'argent pour équiper les sections terminées, payer le matériel et l'outillage nécessaires aux travaux pendant les trois prochaines années, et ils auront ensuite à attendre assez longtemps après cela pour toucher le produit de la vente des terres. A la fin des trois années, tout cet outillage sera mis en œuvre sur les autres sections. Je crois donc que plus on examinera cette affaire, plus on sera convaincu que dans la répartition de l'argent aucune injustice n'a été faite.

Ceux qui honorent de leur confiance, non pas le ministère actuel, mais le chef de l'ex-gouvernement, n'ont qu'à examiner les déclarations que j'ai lues ce soir, et dans

lesqu  
 mille  
 vait é  
 rivièr  
 les a  
 Les n  
 encor  
 lion,  
 chem  
 vière  
 tructi  
 droit.  
 Cel  
 tes ve  
 répar  
 chem  
 veut é  
 ne pas  
 début  
 pour l  
 pays.  
 const  
 pagnie  
 lance  
 rue :  
 re la c  
 de che  
 émigr  
 gantes  
 mifica  
 Franc  
 les B  
 cours  
 rer ve  
 cela fo  
 dicat  
 La se  
 avoir  
 s'ils le  
 dans le  
 Ouest,  
 aussit  
 ren cr  
 le plo  
 On n  
 i beau  
 pour  
 ore  
 voir ce  
 le h  
 é. euz  
 ur co

ération de leur  
proposent d'  
in presque a  
Rocheuses et  
miner 300 mil  
haine saison  
équence de c  
on entrainera  
rise, une dé  
que ce contra  
parlement, ce  
lièr les cor  
et verser entr  
ment un dépe  
tres, mais en t  
million pou  
ui sera prêt  
e chemin ser  
it de l'année  
éclarations la  
orable chef d  
relativement  
aux difficulté  
les vendre  
avec raison  
te leur énergi  
il leur faudr  
trois ans, avan  
rti d'une façon  
e de ces terres  
nt donc, dès le  
l'énormes som  
équiper les sec  
yer le matériel  
saires aux tra  
trois prochaines  
ont ensuite à  
mps après cela  
duit de la ven  
fin des trois an  
age sera mis en  
ces sections. Je  
on examinera  
n sera convain  
partition de l'ar  
tee n'a été fai  
nt de leur con  
ministère actuel  
-gouvernement  
er les déclara  
ce soir, et dan

lesquels il estimait à \$20,000 par mille le coût de la section qui devait être construite à l'ouest de la rivière Rouge, pour comprendre les avantages du nouveau plan. Les membres du syndicat auront encore à déboursier un autre million, et ce sera pour nous payer le chemin construit à l'ouest de la rivière Rouge et le matériel de construction que nous avons en cet endroit.

Cela posé, les honorables députés verront que nous avons fait une répartition équitable du coût du chemin par mille. Si le syndicat veut que cette entreprise ne tourne pas à mal, il lui faudra, dès le début, dépenser beaucoup d'argent pour faire venir des émigrants au pays. Je regarde le plan de faire construire le chemin par une compagnie comme étant d'une importance vitale à un certain point de vue : c'est qu'au lieu d'avoir à faire la concurrence à des compagnies de chemins de fer pour avoir des émigrants, nous verrons une gigantesque compagnie ayant des ramifications dans les Etats-Unis, en France, en Allemagne, dans les îles Britanniques, prêtants on concours au gouvernement pour attirer vers nous des émigrants. Mais cela forcera ces messieurs du syndicat à faire une dépense énorme. La seule chance qu'ils peuvent avoir d'alimenter le chemin de fer s'ils le construisent, sera de jeter dans les fertiles vallées du Nord-Ouest, une nombreuse population, aussitôt que possible, et par ce moyen créer un trafic nécessaire à l'exploitation du chemin.

On me dit que l'on s'objecte aussi beaucoup à l'exemption de taxes pour les terres ; je n'hésite pas à dire que j'aurais préféré ne pas voir cette clause du contrat, dans le but de céder aux préjugés de ceux qui existent dans le pays sur cette question. Mais nous

avons ici deux points importants à prendre en considération. Le premier était de conclure pour le pays le marché le plus avantageux possible ; le second était de ne pas imposer de conditions qui tout en n'étant d'aucun avantage matériel pour le pays, auraient, selon toute probabilité, conduit à un désastre, quand la compagnie aurait placé son prospectus sur le marché monétaire. Tout le monde comprendra que cette exemption de taxes ne changera rien à la position que nous avions lorsque ce chemin était construit comme entreprise du gouvernement.

Lorsque mon honorable ami construisait le chemin par l'agence directe du gouvernement, aucune taxe n'aurait pu être prélevée sur ces terres avant qu'elles fussent utilisées, occupées. Aucune province, municipalité, ou corporation quelconque établie, ou pouvant l'être plus tard, n'aurait pu imposer la plus légère taxe sur ces terres avant qu'elles fussent vendues ou occupées ; mais aujourd'hui du moment où il y aura vente ou occupation, elle seront sujettes à l'impôt. Je ne m'arrêterai pas à discuter la question de l'exemption de taxe accordée au chemin, car messieurs les députés n'ont qu'à jeter un coup d'œil sur les lois des Etats-Unis et celles de tous les pays où l'on a dû construire des grandes lignes de chemins de fer, pour se convaincre que la politique du gouvernement des Etats-Unis a toujours été d'exempter de taxes ces voies ferrées, le chemin lui-même, ses accessoires, les stations, enfin tout ce que comprend le terme : chemin de fer. Un des juges des cours des Etats-Unis a déclaré que, vu que ces chemins étaient des entreprises nationales, des bienfaits publics, d'utilité générale à la prospérité de tous, ils devraient être exempts de taxes d'Etat et de municipalité. Nous n'a-

vous fait que suivre ce qui se pratique aux Etats-Unis et ce à quoi nous étions tenus, comme l'opposition le comprendra. Quelle était notre position ? Nous demandions à ces messieurs du syndicat de venir de l'avant et de se charger d'une tâche devant laquelle nous réculions. Je n'hésite pas à dire que, nécessaire et importante comme l'entreprise l'est, le gouvernement sentait qu'elle était colossale et tremblait lorsqu'il pensait aux frais de sa mise à exécution et aux dépenses d'entretien et d'exploitation de la route une fois terminée. Et je demande à cette Chambre de me dire en toute sincérité si lorsque nous passions de nos épaules à celle d'une compagnie toute cette responsabilité, si elle ne pense pas que nous ne devons pas, autant que faire se pourrait, placer le syndicat dans une position aussi favorable que celle que nous occupions nous-mêmes. C'est là tout ce que nous avons fait, et comme je l'ai déjà dit, dès que les terres seront utilisées, elles seront sujettes aux taxes. On m'a dit que les terres de la compagnie dite "Canada Company," étant exemptes de taxes, il en est résulté beaucoup d'abus.

**M. MACKENZIE.** Elles n'étaient pas exemptes de taxes.

**M. BLAKE.** La compagnie n'était qu'un propriétaire ordinaire d'une grande étendue de terres.

**Sir CHARLES TUPPER.** Oh ! les terres étaient en grandes sections. Alors l'affaire est de moitié moins grave.

**M. BLAKE.** Au contraire, ce n'en est que plus mal.

**Sir CHARLES TUPPER.** Je suppose que c'est parce qu'elles étaient exemptes de taxes. Alors nous aurons soin que ces terres ne soient pas données en grandes sections (blocs). Nous avons prévu la d'ad-

culté et nous y avons pourvu. Mais comme je le disais tantôt, ces messieurs doivent vendre leurs terres. Il est impossible d'alimenter le chemin sans établir dans le pays une population aussitôt que possible. On dit que cette affaire constitue un monopole gigantesque. Non-seulement le gouvernement exempte les terres de taxes, mais de plus il crée un monopole. Si nous pouvons faire valoir un argument puissant en notre faveur, c'est ceci : en vertu du contrat Allan de 1873, 54 millions d'acres de terres étaient pour ainsi dire mis sous séquestre, si vous regardez comme séquestrées les terres concédées à une compagnie. En vertu du contrat actuel on ne réserve pour la compagnie que 25 millions d'acres. Le contrat Allan de 1873 et l'Acte du chemin de fer du Pacifique de 1874, donnaient les terres aux intéressés en sections de 20 milles carrés. D'après le dernier contrat, chaque mille le alterne sur l'étendue de toutes les sections et le long de tout le chemin, reste en possession du gouvernement. Peut-il y avoir là un monopole ? Qu'est-ce à dire ! en vertu du contrat Allan avec le gouvernement, celui-ci était obligé comme le gouvernement des Etats-Unis l'était envers le chemin de fer Northern Pacifique, à ne pas vendre de terre au-dessous de \$25 l'acre. D'après le présent contrat nous sommes libres de concéder toutes les terres qui restent en notre possession, si l'intérêt public l'exigeait. Il n'y a pas de point sur lequel le syndicat ait insisté autant que sur la nécessité de coloniser les terres le plus tôt possible. Ses membres prétendent que nous devrions être trop heureux de pouvoir établir gratuitement un colon sur chaque lot de terre appartenant au gouvernement. Pour parler encore de monopole, nous prétendons qu'au lieu de séquestrer

54  
20  
voit  
ven  
pou  
san  
les  
ver  
Ege  
de l  
syn  
vri  
fixé  
devi  
il y  
pass  
men  
lion  
rez  
notr  
lue  
la c  
du I  
port  
pour  
100  
gard  
lion  
rêts  
cessi  
de la  
but  
près  
au s  
000.  
ques  
les t  
1870  
Etat  
com  
way,  
une  
mona  
laque  
été f  
fer d  
que l  
taxes  
Unis  
beau  
tème  
cas,



s pourvu. Mais tantôt, ces mes- leurs terres. d'alimenter le dans le pays itôt que possi- e affaire consti- antesque. Non- nement exemp- s, mais de plus e. Si nous pou- argument puis- r, c'est ceci : en lan de 1873, 54 terres étaient sous séquestre. me séquestrées s à une compa- contrat actuel. la compagnie acres. Le contrat acte du chemin e de 1874, don- x intéressés en es carrés. D'a- rat, chaque mi- due de toutes les de tout le che- sion du gou- t-ce à dire ! en lan avec le gou- ti était obligé ement des Etats le chemin de fe- e, à ne pas ven- ous de \$2.50 présent contrat res de concédé i restent en ne l'intérêt publi- pas de point licat ait insist- écessité de col- plus tôt possib- ndent que nous heureux de pou- ement un colo- e terre appart- ment. Pour pa- opole, nous pr- u de séquestr-

54 millions d'acres, en sections de 20 milles, sur les deux côtés de la voie ; qu'au lieu d'être obligés de vendre des terres à \$2.50, nous pouvons ouvrir à la colonisation, sans faire payer un sou aux colons, les 29 millions d'acres que le gouvernement se réserve pour les utiliser dans l'intérêt du pays, en sus de la concession de terre faite au syndicat, ou que nous pouvons ouvrir au-dessous du prix minimum fixé par l'acte de 1874. Mais que deviennent les conditions établies il y a un an ? Lisez les résolutions passées ici, en Parlement, relativement à la concession de 100 millions d'acres de terres, et vous verrez que le Parlement les a mises à notre disposition d'une façon absolue pour assurer, par leur moyen, la construction du chemin de fer du Pacifique. Au lieu d'avoir transporté à un monopole, comme on pourrait l'appeler, le titre de ces 100 millions d'acres, nous avons gardé en notre possession 75 millions d'acres pour servir les intérêts du Canada au moyen de concessions, gratuites de terres et aussi de la vente de ces terres, dans le but d'en retirer l'argent que, d'après le contrat, nous devons payer au syndicat, c'est-à-dire \$25, 500, 000. Comme je l'ai déjà dit, la question d'exemption de taxes pour les terres, n'est pas nouvelle. En 1870, un acte fut passé aux Etats-Unis pour venir en aide à la compagnie dite *International Railway*, aujourd'hui fusionnée avec une autre sous le nom de *International Northern Railroad Company*, lequel acte décrète, comme cela a été fait pour d'autres chemins de fer dans différents Etats de l'Union, que les terres seront exemptes de taxes. Le gouvernement des Etats-Unis a donné aux chemins de fer beaucoup de terres d'après le système appelé *head grant*, et dans un cas, une compagnie a été autori-

sée à choisir dans les terres publiques du Texas, ce pays magnifique qui a excité l'admiration de nos adversaires, les parties les plus belles et les plus fertiles sans être entravée en rien et sans compte à rendre.

“ La compagnie a reçu 20 sections de 640 milles chacune des terres non concédées de l'état, pour chaque mille de chemin de fer construit ou qui pourrait être construit, d'après les conditions posées à l'acte de 1870. La dite compagnie, ses successeurs et ses ayants-cause, reçoit le droit de choisir les terres sans être obligée de laisser des sections alternes au gouvernement, les dites terres et leurs titres étant exemptés de toutes taxes de municipalité, d'état, de comtés et autres pendant vingt-cinq ans. ”

Ici dès que nos terres seront vendues, elles seront sujettes aux taxes. D'après cette loi des Etats-Unis, elles demeurent exemptes pendant vingt ans après avoir passé entre les mains des particuliers. Il n'y a rien de semblable ici. Dès que nos terres sont utilisées ou vendues—et la compagnie ne peut se dispenser de les coloniser, ce qui est le seul moyen de donner de la valeur aux autres—elles sont taxées. On fait des objections au tracé du chemin. Mais aux termes du contrat, le tracé doit être soumis à l'approbation du Gouverneur en conseil. Je n'hésite pas à dire que cette compagnie sera bien plus en état que le gouvernement de choisir un bon tracé. Elle a un intérêt plus direct, plus personnel, à terminer l'entreprise, et saura mieux choisir le tracé le plus court et le plus avantageux pour tous. Le gouvernement ne peut donner à une entreprise de ce genre, cette surveillance personnelle, directe que peut lui accorder des hommes aussi habitués à ces travaux que le sont les membres du syndicat. Dans mon opinion, la restriction qui pourvoit à ce que le tracé soit soumis au Gouverneur en conseil

n'est pas nécessaire, parce que je crois que leur intérêt les oblige de choisir le meilleur tracé. Mais nous avons pourvu, en conservant au Gouverneur en conseil le contrôle général de l'entreprise, à ce que pas un mille du chemin ne fût localisé sans le consentement du gouvernement.

On n'informe qu'on s'objecte beaucoup à ce que pouvoir soit donné à la compagnie de construire des embranchements.

Cette Chambre sait-elle qu'aux Etats-Unis, tous les pouvoirs accordés à ce syndicat qui vient prendre la place du gouvernement et le décharger de sa responsabilité dans cette entreprise, sont accordés à tout particulier et chaque compagnie construisant un chemin de fer. Tout ce que ces personnes ont à faire, c'est d'organiser une compagnie en vertu de la loi générale, d'enregistrer leur raison sociale, et d'aller construire un chemin de fer où cela leur plait.

**M. MACKENZIE.** Faites donc la même chose dans votre Nord-Ouest.

**Sir CHARLES TUPPER.** L'honorable monsieur pourra voir que, quant à la dernière objection que l'on peut faire à notre programme, il m'a devancé, car j'avais l'intention de lui donner crédit pour la libéralité qu'il a montrée au sujet des embranchements. Je veux parler du projet de loi soumis, contenant le programme de l'ancienne administration, programme sur lequel l'opposition ne reviendra pas naturellement. Dans l'état du Minnesota, et partout ailleurs de l'autre côté de la frontière, des embranchements peuvent être construits par n'importe qui aux endroits qu'il leur plait de choisir. Nous n'avons fait que donner à cette compagnie un pouvoir dont peuvent jouir tous et chacun des

habitants des Etats-Unis. L'honorable député de Lambton devrait être le dernier à s'opposer à ce programme.

**MACKENZIE.** Quel programme ?

**Sir CHARLES TUPPER.** Le programme qui consiste à donner au syndicat le privilège de construire des embranchements reliés à la ligne mère.

**M. MACKENZIE.** Mais il y a prohibition pour tous les autres.

**Sir CHARLES TUPPER.** Il n'y a pas de prohibition. Cette remarque n'est qu'une preuve de la difficulté du dilemme dans lequel se trouvent placés les honorables messieurs de la gauche. Parce qu'ils ne peuvent trouver d'objections légitimes à ce programme, il leur faut en fabriquer. Le projet de loi ne renferme pas semblable disposition, ne contient pas une ligne accordant un monopole à ces messieurs, et ce parlement a le pouvoir cette année et aura le pouvoir l'année prochaine, après avoir ratifié ce programme, d'accorder à toute personne quelconque le pouvoir de construire des chemins de fer dans n'importe quelle partie du Nord-Ouest. A quoi pourroit le projet de loi soumis par le ministre de l'intérieur du gouvernement précéder, au sujet de la construction des chemins de fer dans le Nord-Ouest, un projet de loi qui était frappé au coin de la sagesse qui caractérisait le gouvernement dont il était l'un des membres ? Il déclare d'abord que toute personne peut construire un chemin de fer au Nord-Ouest, où cela peut lui convenir ; elle peut organiser une compagnie en vertu de dispositions semblables à celles en vertu desquelles les particuliers peuvent construire des embranchements aux Etats-Unis. Il va plus loin

Non  
sieu  
trui  
nou  
droi  
les  
rion  
mén  
bran  
à Pa  
de l  
der  
pour  
la li  
men  
sabl  
vem  
tre i  
de n  
pens  
bran  
n'au  
som  
sor c  
vale  
de c  
le  
nem  
pas  
de la  
men  
nait  
cun  
des e  
senté  
gouv  
paie  
" I  
ver d  
non-c  
sectio  
l'excl  
l'Acte  
né re  
allou  
son p  
C'  
mess  
et e  
" C  
ge co  
rains  
sa re

Unis. L'honora-  
tion devrait être  
verser à ce pro-

quel program-

TUPPER. Le  
liste à donner  
ège de cons-  
ements reliés

Mais il y a  
s les autres.

TUPPER. Il n'y  
. Cette remar-  
uve de la dif-  
dans lequel se-  
s honorables  
auche. Parce  
rouver d'objec-  
programme, il  
er. Le projet  
pas semblable  
ent pas une li-  
monopole à ce  
arlement a le  
t aura le pou-  
ine, après avoir  
e, d'accorder  
conque le pou-  
les chemins de  
quelle partie de  
pourvoit le pro-  
r le ministre de  
ernement pré-  
la construction  
dans le Nord

e loi qui était  
la sagesse qu'  
vernement dou-  
mbres ? Il de-  
toute personne  
chemin de fer  
cela peut le  
t organiser un  
i de disposition  
en vertu des  
uliers peuvent  
mbranchement  
va plus loin

Nous n'avons pas donné à ces mes-  
sieurs un seul dollar pour cons-  
truire des embranchements. Nous  
nous proposons de leur donner le  
droit de passage gratuitement pour  
les embranchements, et nous se-  
rions très heureux de le faire lors  
même qu'ils construiraient des em-  
branchements d'un bout du pays  
à l'autre. Nous sentions qu'il était  
de l'intérêt du pays de leur accor-  
der toutes les facilités possibles  
pour donner plus d'importance à  
la ligne-mère et pour un mouve-  
ment tel que celui qui est indispen-  
sable à la prospérité du pays, mou-  
vement qui doit plus que tout au-  
tre influence augmenter la valeur  
de nos terrains. Ils ne peuvent dé-  
penser pour la construction d'em-  
branchements un seul dollar qui  
n'aura pas pour effet de verser des  
hommes considérables dans le tré-  
sor du Canada en augmentant la  
valeur des terres dans le voisinage  
de ces embranchements. Mais  
le projet de loi du gouver-  
nement précédent ne laissait  
pas aux compagnies le coût  
de la construction des embranche-  
ments. Le gouvernement leur ve-  
nait généreusement en aide. Cha-  
cun pouvait se mettre à construire  
des embranchements, et venir pré-  
senter en son petit compte au  
gouvernement pour en réclamer le  
paiement. Que dit l'Acte ?

“ Le Gouverneur en conseil peut reser-  
ver chaque section alternative des terres  
non-concédées, jusqu'à concurrence de 10  
sections par mille, 5 de chaque côté, à  
l'exclusion des sections qui, en vertu de  
l'Acte des terres fédérales, peuvent avoir  
été réservées, comme sections d'écoles, ou  
allouées à la compagnie de la Baie d'Hud-  
son pour les fins de cet Acte.

C'était une prime accordée à ces  
messieurs pour la construction de  
cet embranchement.

“ Ou si le Gouverneur en conseil le ju-  
ge convenable, au lieu de céder des ter-  
rains à la compagnie, la compagnie pour-  
ra recevoir l'argent provenant de la vente

des terrains sur la ligne du chemin de fer  
et en dedans d'un rayon de six milles à  
partir de cette ligne de temps à autre  
jusqu'à ce que la compagnie ait reçu une  
somme n'excédant pas dix mille piastres  
par mille.”

Donnant à chaque individu qui  
construirait un mille de cette ligne  
le droit de s'adresser au trésor du  
Canada et de demander \$10,000, et  
cependant après cette forte déclara-  
tion faite dans l'enceinte de cet-  
te Chambre et placée dans les do-  
cuments publics du pays, ils osent  
mettre en doute l'opportunité pour  
le gouvernement du Canada de  
permettre à des particuliers de  
construire des embranchements  
destinés à développer le Nord-  
Ouest, sans retirer un sou ni un  
acre de terre en retour.

On dit qu'une faute énorme a  
été commise en prohibant la cons-  
truction d'embranchements s'éten-  
dant autrement que dans une di-  
rection sud-ouest et ouest par sud-  
ouest. Je suis un peu surpris d'en-  
tendre formuler une telle objection  
et j'écouterai avec beaucoup d'inté-  
rêt les honorables messieurs de la  
gauche s'ils ont une objection de  
ce genre à formuler. Il y a un an,  
une compagnie qui avait peut-être  
des droits aussi sérieux à la consti-  
tution du Parlement du Canada  
qu'il est possible à une compagnie  
d'en avoir, nous demanda la per-  
mission de construire un chemin  
de fer. Elle ne nous demandait ni  
argent ni secours ; elle ne nous de-  
mandait que la permission de cons-  
truire un chemin de fer d'un cer-  
tain genre, pourquoi avons-nous  
refusé cette permission ? Il nous  
faisait beaucoup de peine de la re-  
fuser, mais, le gouvernement ayant  
pris la question en sérieuse consi-  
dération, décida que, vu que le  
Canada avait à s'occuper de la  
construction du chemin de fer du  
Pacifique canadien, et vu que no-  
tre seul espoir de soutenir ce che-  
min, et de l'exploiter après sa cons-

truction était de retenir le trafic du Nord-Ouest canadien pour la ligne mère, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il n'était pas de l'intérêt du pays, quelque grand que fût le besoin de la section qui le demanderait, de construire une ligne qui transporterait le trafic du Nord-Ouest en dehors de notre pays, laisserait notre ligne principale, le Pacifique canadien, si à côté au pays des sommes si considérables, dépourvu du trafic nécessaire pour le soutenir. Ce programme a été annoncé et adopté après mûre délibération par le gouvernement, et il a été de mon devoir, comme ministre des chemins de fer, de le soumettre au petit Parlement en haut, le comité des chemins de fer. Ce comité comprend un grand nombre de messieurs des deux côtés de la Chambre, qui sont disposés à prendre en sérieuse considération les questions qui leur sont soumises et à les juger sévèrement. Je crois qu'il est composé de 100 membres.

Sir LEONARD TILLEY. Quatre-vingt-quinze.

Sir CHARLES TUPPER. Le nombre en est de 95 ; je dis que c'est un petit parlement et lorsque je lui ai soumis la ferme décision du gouvernement sur ce point de refuser, autant que nous le pouvions, de laisser accorder cette charte, les vœux du gouvernement ont été adoptés par ce comité sans une seule voix dissidente.

M. MACKENZIE. Pour moi, j'ai différé d'opinion.

Sir CHARLES TUPPER. L'honorable monsieur dit qu'il a différé d'opinion, alors il a été bien mal compris. Je n'ai entendu aucun dissentiment, mais il y a plus, une députation venue d'Emerson pour demander des secours, m'a informé, il y a quelque temps, qu'elle avait eu une entrevue avec

l'honorable monsieur et qu'elle ne peut obtenir de lui plus de satisfaction qu'elle n'en avait reçu du gouvernement.

M. MACKENZIE. Je n'ai pas le pouvoir d'accorder des secours.

Sir CHARLES TUPPER. Alors, tout ce que je puis dire c'est que l'honorable monsieur a failli à l'accomplissement des devoirs de sa haute position, comme l'un des principaux membres de ce parlement, s'il a, dans une circonstance où les vœux du gouvernement sur une grande question nationale étaient soumises au comité des chemins de fer, gardé pour lui son opinion et n'a pas aidé le comité des lumières de son expérience.

M. MACKENZIE. J'ai fermement exprimé mon dissentiment.

Sir CHARLES TUPPER. L'honorable monsieur n'exprime pas d'ordinaire son dissentiment d'une manière assez calme pour que je puisse avoir oublié qu'il l'ait fait ; et tout ce que je puis dire c'est que, s'il a différé d'opinion, il l'a fait avec si peu de chaleur que ses remarques se sont complètement effacées de ma mémoire, et je maintiens que le gouvernement en remettant au syndicat la tâche de construire le chemin de fer du Pacifique canadien, ne pouvait raisonnablement dire : les droits que le gouvernement a maintenus et qu'il a publiquement déclaré avoir maintenus dans les intérêts du Canada et pour protéger le trafic du chemin de fer du Pacifique Canadien, ces droits ne vous seront pas transmis, et maintenant que la tâche vous incombe de maintenir le trafic, il nous est indifférent que le trafic aille d'un côté ou de l'autre. Je dis que les intérêts que nous avons aujourd'hui comme canadiens dans ce chemin de fer qui est en sa possession sont toujours

le n  
por  
Nor  
tran  
da c  
pro  
je l  
éloi  
L  
que  
dan  
dev  
l'Ad  
voir  
sieu  
ven  
sieu  
des  
sion  
c'éta  
de p  
cette  
plai  
mul  
tion  
sur  
Unis  
Mais  
cette  
par  
nous  
de l  
fer.  
chos  
neur  
voir  
gnie  
droi  
que  
que  
pons  
puis  
don  
être  
Et a  
vons  
som  
loi,  
pas  
aura  
moi  
que

ur et qu'elle  
ui plus de sa-  
n avait reçu

Je n'ai pas le  
es secours.

PPER. Alors,  
lire c'est que  
r a failli à l'ac-  
devoirs de sa  
me l'un des  
de ce parle-  
e circonstance  
ernement sur  
on nationale  
on comité des  
é pour lui son  
idé le comité  
expérience.

. J'ai ferme-  
dissentiment.

PPER. L'hono-  
prime pas d'or-  
timent d'une  
pour que je  
qu'il l'ait fait ;  
mais dire c'est  
l'opinion, il l'a  
haleur que ses  
complètement  
émoire, et je  
gouvernement  
dicat la tâche  
min de fer du  
ne pouvait rai-  
les droits que  
maintenus et  
t déclaré avoir  
intérêts du Ca-  
er le trafic du  
pacifique Cana-  
ous seront pas  
nant que la tâ-  
e maintenir le  
différent que le  
ou de l'autre.  
rêts que nous  
comme cana-  
n de fer qui  
sont toujours

le même intérêt national de trans-  
porter chaque livre du trafic du  
Nord-Ouest que nous pouvons  
transporter par le centre du Cana-  
da et jusqu'à la mer dans notre  
propre pays, comme ce sera le cas,  
je l'espère, dans un avenir peu  
éloigné.

L'honorable député a soulevé la  
question des droits. L'autre jour,  
dans le discours qu'il a prononcé  
devant cette chambre au sujet de  
l'Adresse. Je pouvais très bien pré-  
voir alors que l'honorable mon-  
sieur jetterait l'ancre du côté du  
vent, et lorsque l'honorable mon-  
sieur a traité la question du tarif  
des chemins de fer dans la discus-  
sion l'autre jour j'ai compris que  
c'était un plan arrêté chez lui  
de prévenir l'opinion publique sur  
cette question. Chacun sait les  
plaintes sérieuses qui ont été for-  
mées au sujet de la disproportion  
des prix qui ont été adoptés  
sur les chemins de fer des Etats-  
Unis qui traversent les prairies.  
Mais quelle est notre position dans  
cette question ? Nous avons acquis,  
par ce contrat, le pouvoir que  
nous ne possédions pas en vertu  
de l'Acte consolidé des chemins de  
fer. Loin d'avoir concédé quelque  
chose au sujet du tarif, le Gouver-  
neur en conseil se réserve le pou-  
voir de fixer ce tarif. La compa-  
gnie ne pourra percevoir aucun  
droit, pas un seul sou pour quoi  
que ce soit sur son chemin, avant  
que le gouvernement qui est res-  
ponsable à cette Chambre, quel que  
puisse être ce gouvernement, ait  
donné sa sanction à ce qu'il croira  
être juste et dans l'intérêt du pays.  
Et ayant retenu ce pouvoir qu'a-  
vons-nous fait encore ? Nous nous  
sommes assurés qu'en vertu de la  
loi, le parlement lui-même n'avait  
pas le pouvoir, après que le tarif  
aurait été fixé, de le réduire, à  
moins qu'il ne pût être démontré  
que la compagnie réalisât quinze

pour cent sur son capital. Nous  
avons changé cela dans le contrat,  
et nous avons enlevé à la compa-  
gnie le pouvoir dont elle et toutes  
les autres compagnies de chemins  
de fer jouissaient en ce pays, en  
vertu de l'Acte consolidé des che-  
mins de fer, et nous avons stipulé  
un taux de profit moindre comme  
limite à laquelle on pourra leur  
demander de baisser leurs prix. Je  
crois que, dans ces circonstances,  
la longue discussion de l'honorable  
monsieur sur une question qui  
n'était certainement pas devant la  
Chambre n'était guère nécessaire.

M. ANGLIN. Le profit sera-t-il  
pris sur le capital de la compagnie  
ou sur tout l'argent dépensé pour  
la construction du chemin, car ce-  
la ferait une grande différence ?

Sir CHARLES TUPPER. L'hono-  
rable monsieur sera très rassuré  
en apprenant que ce n'est pas aus-  
si mal qu'il l'avait espéré. C'est  
sur le capital qu'elle aura elle-mê-  
me dépensé.

M. ANGLIN. D'après les condi-  
tions du contrat, car il y a doute  
là-dessus ?

Sir CHARLES TUPPER. C'est  
une question de loi pour laquelle  
je m'en rapporte à l'honorable  
monsieur. Il a le contrat sous les  
yeux, et quel que soit le manque  
de confiance que j'aie dans ses  
sentiments politiques, j'ai beau-  
coup de confiance dans sa science  
légale. Je n'ai pas besoin d'en dire  
plus long là-dessus.

On me dit que quelques députés  
craignent que l'on n'éprouve quel-  
que difficulté au sujet de la clause  
du contrat qui oblige le gouver-  
nement à retenir, dans certaines  
éventualités qui peuvent ou ne  
peuvent pas se présenter, vingt-  
cinq millions de piastres à quatre  
pour cent d'intérêt. Supposons que  
nous ayons dit il y a un an, à l'ex-



ministre des finances, que nous espérons dans douze mois être dans une condition telle qu'au lieu d'être obligés de payer cinq pour cent comme nous payons maintenant, nous pourrions vendre des bons à quatre pour cent d'intérêt sans commission ; supposons que nous eussions osé dire aux honorables messieurs que nous espérons dans douze mois être en position d'obtenir tout l'argent dont le Canada a besoin pour développer ses ressources et de racheter les bons émis à cinq et à six pour cent, sans payer un seul sou de commission, ils se seraient moqués de nous. Mais c'est un fait qu'ils ne peuvent nier, et lorsque nous sommes entrés en négociations, nous nous sommes trouvés dans une position qui devait probablement nous fournir tout l'argent donc nous avons besoin. L'habile ministre des finances, mon honorable collègue, nous a dit qu'il pourrait employer ces vingt-cinq millions d'une façon éminemment avantageuse pour le Canada, s'il est appelé à les retenir, et ce n'est qu'après avoir appris cela que nous avons décidé de les prendre à ces conditions. Je crois donc que je n'ai guère besoin de retenir la Chambre sur cette question.

Quant à la question du télégraphe, on me dit qu'il y a une objection sur ce point, mais évidemment personne ne pouvait s'attendre à ce que le gouvernement fit un contrat avec une compagnie qui est tenue de construire, en dix ans, un chemin de la rivière Rouge à Kamloops et un chemin du Nipissingue à Burrard Inlet, et de mettre en opération quelques 3,000 milles de chemin, sans donner à cette compagnie le pouvoir d'établir une ligne de télégraphe et de la mettre en opération. Un tel fait serait inoui je crois, et lorsque je dis à la Chambre qu'au lieu de

créer un monopole, le gouvernement du Canada retient actuellement le télégraphe du Pacifique canadien en ses propres mains, et que ces particuliers n'ont pas acquis pour la valeur d'une piastre de droits dans le télégraphe qui a été donné à l'entreprise, à une somme dépassant un peu un million de piastres ; lorsque je dis à la Chambre que nous retenons la propriété de notre propre ligne télégraphique, la Chambre peut voir qu'à moins que des conditions soient faites pour la transaction des affaires en général et pour prendre nos lignes à des conditions de nature à favoriser les intérêts du Canada, nous sommes en position de compléter notre propre ligne et de lui faire une rude concurrence. Je suis heureux de dire que je puis maintenant terminer mes remarques, mais avant de le faire, je demanderai à la Chambre de m'écouter un instant, pendant que je lirai un extrait du correspondant de Winnipeg au *Globe* de Toronto en date du 25 novembre

« On a tant dit au sujet de l'étendue de la fertilité du Nord-Ouest, qu'il n'est guère nécessaire de répéter ici une partie de ce qu'on a dit. Les explorations récentes du professeur Macoun, démontrent clairement le fait qu'il y a environ 250,000 000 d'acres de terres dans les limites du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest. Là-dessus il n'y a encore qu'une toute petite fraction de colonisée, de sorte qu'il y a encore au Nord-Ouest, place pour des millions de colons. Sur un parcours de deux cents milles à l'ouest, la plupart des bonnes terres ont été prises, mais au-delà il y a d'immenses étendues de terrains plus riches, dont une partie n'est pas explorée. La qualité du terrain dans toute l'étendue de ces territoires est presque uniformément bonne. En plusieurs endroits ils sont des plus riches qu'on puisse voir. Dans la vallée de la rivière Rouge, près de Winnipeg, certaines fermes ont été cultivées depuis cinquante ans sans engrais. Plus loin vers l'ouest, le sol est un peu plus léger, mais dans l'opinion d'un grand nombre, il est mieux adapté aux fins

, le gouverne-  
 etient actuelle-  
 du Pacifique  
 propres mains, e  
 s n'ont pas ac  
 d'une piastre  
 tégraphie qui  
 reprise, à un  
 un peu un mil  
 rsque je dis à l  
 us retenons l  
 propre ligne t  
 ambre peut voi  
 des condition  
 la transaction  
 général et pou  
 à des condition  
 ser les intérêt  
 ommes en posit  
 notre propre lid  
 une rude compos  
 heureux de dire  
 tenant termin  
 ais avant de l  
 ai à la Chambre  
 nstant, pendant  
 trait du corres  
 peg au *Globe*  
 du 25 novemb

générales de la culture. Il y a une quantité  
 considérable de terres impropres à la cul-  
 ture, si l'on prend tout la quantité; mais  
 en comparaison, la proportion de ces  
 terres n'est pas grande, et une bonne  
 partie des terres qui sont actuellement  
 impropres à la culture seront fertilisées  
 par le drainage avant qu'une autre géné-  
 ration ait passé."

Maintenant j'attire l'attention de  
 la chambre sur cet extrait dans le  
 but de montrer aux honorables  
 messieurs de la gauche combien  
 minime est la partie de ces terres  
 représentée par les vingt-cinq mil-  
 lions d'acres, que, d'après le contrat  
 projeté, nous donnerons au syndi-  
 cat. J'attire l'attention des hono-  
 rables messieurs de la gauche sur  
 ce point, parce que c'était un sujet  
 de discussion il y a un an. J'ai  
 composé et déclaré en m'appuyant sur  
 de bonnes autorités, car nous  
 avons dépensé un montant consi-  
 dérable d'argent en explorations,  
 etc., et plusieurs hommes expéri-  
 mentés avaient étudié la question  
 des terres du nord-ouest, qu'il y a  
 150 millions d'acres de bonnes  
 terres entre l'ouest de Manitoba et  
 les Montagnes Rocheuses, entre les  
 49<sup>e</sup> et 57<sup>e</sup> parallèles de latitude  
 nord, et les honorables messieurs  
 de la gauche en doutaient.

Si nous consultons maintenant  
 le rapport du professeur Macoun,  
 un explorateur éminemment capa-  
 ble, un des hommes les plus aptes  
 à se former une opinion sur la  
 question, car il a parcouru le pays  
 en tous sens dans le cours de la  
 saison dernière, nous sommes à  
 même de nous convaincre que la  
 grande étendue de terres désignée  
 comme stérile, qui part du Missou-  
 ri pour s'étendre, comme on le  
 supposait, jusque dans le Nord-  
 ouest du Canada, n'est, nullement  
 impropre à la culture et contient,  
 en proportion notable, des terres  
 fertiles. Il s'est élevé contre le  
 réfugié représentant cette partie  
 du pays comme un véritable dé-

sert et a démontré au contraire  
 que trente millions d'acres de  
 terres, que l'on croyait arides,  
 peuvent être avantageusement  
 cultivés. Ils sont donc mention-  
 nés dans l'article relatif aux con-  
 cessions de terrains désignés  
 comme étant "propres à la cultu-  
 re." Cela établi, la chambre com-  
 prendra certainement que ces  
 terres ont été beaucoup trop dépré-  
 ciées. Avant de terminer, il est un  
 sujet sur lequel je dois attirer  
 votre attention. On accuse le gou-  
 vernement,—de toutes les accusa-  
 tions la plus impossible à soutenir,  
 —de n'avoir pas été fidèle à la poli-  
 tique nationale. Si le gouverne-  
 ment du Canada, avec les leçons  
 de ces dernières années, était infi-  
 dèle à la politique nationale, il  
 mériterait d'être chassé du pouvoir  
 par la haine de tous les cœurs  
 véritablement canadiens. J'ai dé-  
 claré que c'était la dernière accu-  
 sation que l'on puisse porter contre  
 nous, mais j'ai entendu dire, cepen-  
 dant, que le contrat accordait des  
 droits et privilèges qui devaient  
 être fatals à la politique nationale.  
 Il n'y a aucune clause dans la loi ou  
 les statuts qui permette de percevoir  
 un centin sur toute chose devant  
 être employée à la construction du  
 chemin de fer du Pacifique. Pas  
 un centin, je le répète.

M. MACKENZIE. Les entrepre-  
 neurs paient-ils des droits ?

Sir CHARLES TUPPER. Cer-  
 tainement, mais ils construisent le  
 chemin pour nous, leur travail est  
 rétribué de manière à leur permet-  
 tre de faire des bénéfices. Mais  
 comme je l'ai dit, il n'y a pas de loi  
 qui puisse imposer des droits sur  
 les locomotives et les wagons que  
 nous importons pour nos chemins  
 de fer. Il n'existe donc, sur ce  
 point, aucun motif de plainte. Que  
 le contrat soit bien compris. Il  
 pourvoit seulement à l'admission  
 des rails d'acier, des éclisses, atta-

chez, écrous, carvelles, et autres pièces devant servir à la construction du chemin et à l'établissement de la ligne télégraphique le long de son parcours. Quels sont donc les droits perçus actuellement ? La loi admet en franchise les rails d'acier.

**M. MACKENZIE.** Pour combien de temps ?

**Sir CHARLES TUPPER.** Aussi longtemps que nos usines ne fourniraient pas assez de rails d'acier pour nos chemins de fer. Le gouvernement a compris que la construction des chemins de fer était d'une importance tellement vitale pour le développement du Canada qu'il devait faire une exception en faveur des rails d'acier, se disant que tant que l'industrie du pays ne pourrait suffire aux demandes, la franchise devait subsister. Elle ne s'étend toutefois, qu'aux boulons, écrous, fils de fer, bois, et autres différents articles devant servir à la construction des ponts. Après mûre réflexion nous avons jugé, M. le président, qu'en supprimant les droits sur le fer destiné aux ponts, nous pourrions avoir des ponts de fer au lieu de ponts de bois. Y a-t-il un seul membre de cette chambre qui ne s'est pas convaincu que si cette clause n'avait pas été établie nous n'avions qu'à importer ces articles pour les libérer de tous droits ? je crois devoir ajouter qu'à la suite de ce contrat, tout à fait en accord avec la politique nationale, la position de nos industries en Canada, est meilleure que jamais. En cela, comme en toutes choses, le gouvernement a tenu à rester fidèle à la grande politique nationale qui a retiré le Canada de l'état de stagnation dans lequel il se trouvait, pour lui donner autant de prospérité qu'un pays peut en avoir. Cette politique a augmenté notre crédit,

transformé nos déficits en surpluses considérables, a donné de l'essor à nos manufactures, a mis l'argent en circulation, fait naître des industries d'un bout à l'autre du Canada ; en un mot ses résultats ont dépassé les espérances de plus chauds partisans. Nous sommes traités au pays et à la position que nous occupons, si nous combinions tous nos efforts pour maintenir cette politique dans toute son intégrité, afin que le Canada continue à jouir de sa grande prospérité qu'il possède maintenant. Au sujet de cette question, je crois devoir mentionner que le ministre des finances doit présenter un projet de loi qui définira cette question, ainsi que toutes celles du même ordre qui se rattachent à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique.

Je suis heureux, M. le président, de n'être pas obligé d'occuper plus longtemps l'attention de la Chambre. Lorsque j'ai pris la parole, j'ai déclaré que j'éprouverais, comme membre du gouvernement, un sentiment de satisfaction au même temps que de fierté, en mandant au Parlement, en l'année 1880, l'adoption d'une loi autorisant, dans l'espace de dix ans, la construction du chemin de fer du Pacifique, dans des conditions plus favorables que celles qu'auraient été espérées de ratifier les partisans plus enthousiastes de l'entreprise.

J'ai lu attentivement les arguments, aussi habiles qu'éloquents développés par mes honorables amis de l'opposition, pour établir qu'au point de vue du patriotisme et de l'honnêteté politique, le parti auquel ils appartiennent est plus que tout autre tenu à donner son appui sincère à l'entreprise. Je crois véritablement que si jamais mesure a mérité l'étude en même temps que la sanction unanime

a Cha  
ai l'h  
phni.  
C'es  
atisfac  
un b  
rines  
orsqu  
oncar  
oulag  
eau d  
mise e  
er, qu  
onside  
Pat act  
passaie  
ar la t  
est lil  
hain.  
Mais  
re sec  
questio  
ue. Il  
oumis  
s'ay la  
opérati  
ées qui  
velle et  
toute  
a cor  
constitu  
plus gr  
e qui i  
uf à e  
ue du  
a Prov  
éclare  
ous-m  
ésitio  
qui son  
exécu  
nde à  
en cour  
tirer u  
donner  
pna a t  
posse d  
boiteu  
pour  
prospé  
émigra

Chambre, c'est bien celle que l'honneur de présenter aujourd'hui.

C'est avec un vif sentiment de satisfaction que j'ai constaté que d'un bout à l'autre du pays les poitrines respiraient plus librement lorsqu'est parvenue la nouvelle annonçant que le gouvernement était soulagé du pesant et onéreux fardeau de la construction et de la mise en opération du chemin de fer ; que les obligations du pays, considérées au point de vue de l'état actuel de ses finances, ne dépassaient pas ses moyens et que par la vente des terres il pourrait être libéré dans un avenir prochain.

Mais cette considération est d'ordre secondaire si l'on envisage la question à son véritable point de vue. Il est évident que les projets soumis au parlement assurent au pays la construction et la mise en opération d'une immense voie ferrée qui doit donner une vie nouvelle et une vigueur considérable à toutes les provinces qui forment la confédération. Jamais corps constitué dans ce pays n'a assumé une plus grande responsabilité que celle qui incombe au gouvernement qui a entrepris le travail gigantesque du développement du pays que la Providence nous a accordé. Je déclare que nous serions traîtres à nous-mêmes et à nos enfants, si nous hésitions à accepter les propositions qui sont actuellement soumises au parlement et qui doivent assurer l'exécution de cette entreprise, des ressources du Nord-Ouest et à attirer un courant d'émigration qui donnera une force nouvelle au Canada tout entier, émigration combleux qui, tout en travaillant pour eux-mêmes, assureront la prospérité de cette partie du pays ; émigration dont les membres

étant obligés de s'adresser aux marchés des anciennes provinces, donnera un essor vigoureux à leurs industries. Ce sont là des raisons qui nous font espérer le support que nos honorables amis de l'opposition ne peuvent nous refuser s'ils considèrent la question au point de vue de leurs intérêts et l'envisagent comme hommes d'état.

Il me semble, M: le Président, qu'en étudiant cette question à un point de vue de parti, — la plus déplorable manière de l'envisager, — nous constatons que la gauche, en suivant le programme qu'elle s'est tracé, favorise les intérêts du parti actuellement au pouvoir, de même qu'elle l'a fait lorsqu'elle s'est déclarée en antagonisme à la politique nationale que désirait la grande masse de la population. Je dois dire que son attitude me surprend ; elle me peine, quoi qu'elle favorise les intérêts de notre propre parti.

Dans maintes occasions j'ai fait aux honorables députés de l'opposition les appels les plus chaleureux, les engageant à abandonner toute idée préconçue devant une question éminemment nationale, qui prime toute considération de parti, afin que les partisans des deux opinions qui divisent le pays co-opèrent au succès de l'entreprise.

Les honorables députés de l'opposition ont refusé de répondre à cet appel, je n'essaierai donc pas de leur démontrer aujourd'hui combien il aurait été désirable qu'ils s'y soient rendus, mais j'espère que, puisque nous faisons de la construction de ce chemin de fer, jusqu'ici sous le contrôle du gouvernement, une entreprise commerciale, leur opinion se modifiera. Une des principales raisons qui nous a poussés à changer notre ligne de conduite et à confier l'entreprise à une compagnie, et

cela dans les plus brefs délais, peut se trouver dans les enseignements que nous ont donnés les deux dernières sessions. Lorsque le chemin de fer était considéré comme entreprise du gouvernement, nos adversaires nous ont attaqués sur la question dans l'arène politique. Afin d'embarasser le gouvernement, afin de l'empêcher de mettre à exécution la politique qu'il avait adoptée, ils ont assumé une attitude tout à fait anti-patriotique et, en dépréciant le crédit de notre pays, ont nui à l'avenir de cette grande entreprise.

C'est avec plaisir que je constate que nous avons triomphé de cette opposition et qu'en dépit de cet obstacle nous avons surmonté la grande difficulté : c'est-à-dire que malgré leurs efforts pour combattre notre programme, le jour est venu où des capitalistes éclairés, ayant une connaissance parfaite des ressources du Canada, sont disposés à entreprendre la construction de ce grand chemin de fer.

Comme je l'ai dit, j'espérais que, maintenant que nous avons abandonné l'entreprise comme œuvre du gouvernement, pour la confier à l'initiative commerciale, l'opposition pourrait, sans perdre le moindre prestige de ses partisans, s'unir à nous pour cette grande question et accorder au syndicat chargé de cette gigantesque entreprise l'appui sincère et généreux sur lequel des hommes entreprenant un travail intéressant tout un pays ont le droit de compter de la part du gouvernement comme de celle

de chaque membre du parlement ayant le sentiment du patriotisme.

Je le répète, M. le président, j'ai été désappointé, mais j'espère que bientôt, lorsque le temps de la réflexion sera arrivé, les résultats de ce projet de loi que nous soumettons à l'approbation du parlement et qui obtiendra, j'en ai la confiance bien ferme, l'approbation de la chambre, seront tels que ces honorables messieurs seront forcés d'admettre, en toute sincérité, qu'en suivant la ligne de conduite que nous avons adoptée, nous avons agi selon les meilleurs intérêts du pays et que nous avons obtenu un succès qui a dépassé toutes les espérances.

Un mot seulement en terminant. La plus grande satisfaction que j'aurai éprouvée dans le cours d'une carrière politique de vingt-cinq années, sera l'adoption de la loi qui nous est soumise, et j'ai la conviction que mon honorable ami qui siège près de moi croira le succès de sa vie politique dignement couronné si, lui premier ministre, il fait adopter par le parlement une loi ayant une aussi grande importance pour le Canada. Si je n'ai pas de patrimoine à laisser à mes enfants, je serai fier de leur léguer seulement le souvenir d'un des événements de ma vie politique : celui qui m'a permis de prendre une part active à l'adoption de cette grande mesure qui communiquera au Canada un mouvement d'impulsion qui en fera un pays grand et prospère dans un avenir rapproché.



lement  
otisme.

nt, j'ai  
re que  
la ré-  
tats de  
oumet-  
ement  
confi-  
ion de  
ne ces  
forcés  
cécité,  
nduite  
avons  
êts du  
nu un  
les es-

inant.  
n que  
cours  
vingt-  
de la  
j'ai la  
e ami  
ra le  
ligne-  
er mi-  
parle-  
gran-  
nada.  
lais-  
er de  
venir  
a vie  
is de  
ption  
nmu-  
ouve-  
a un  
s un





0

L'

M.  
siden  
sur la  
en ce  
de la  
charg  
dre au  
de Du  
questi  
que es  
pout-é  
être s  
plus i  
Parlem  
doit so  
puis di  
au fait  
min de  
séquenc  
heureus  
Elle la  
énorme  
aider ce  
au fait q  
dé des se  
années,  
aujourd'  
capitalist  
prendre  
vaux. M  
et la pop  
pleins d'a  
craignai

# CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

DISCOURS DE

L'honorable H. L. LANGEVIN, C. B.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

M. LANGEVIN. Monsieur le président, je ne puis prendre la parole sur la question que le comité étudie en ce moment, sans ressentir le poids de la responsabilité dont je suis chargé, surtout lorsque j'ai à répondre au discours de l'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake). Cette question du chemin de fer du Pacifique est une des plus importantes, et peut-être la plus importante qui puisse être soumise à cette Chambre, la plus importante peut-être dont le Parlement ait jamais été saisi. Elle doit son importance au fait que, depuis dix ans, le parlement la discute; au fait que la construction du chemin de fer aura les plus graves conséquences, et, je crois aussi, les plus heureuses conséquences pour le pays. Elle la doit encore à la subvention énorme en argent et en terres qui doit aider cette entreprise. Elle la doit au fait que, bien que l'on ait demandé des soumissions, il y a quelques années, on n'en a reçu aucune, et aujourd'hui enfin, nous trouvons des capitalistes assez hardis pour entreprendre la construction de ces travaux. M. le président, le parlement et la population elle-même étaient pleins d'anxiété à leur sujet, car ils craignaient que les sommes nécessaires à la construction de cette ligne, suivant l'ancien projet, épuisassent tellement nos ressources que nous ne pourrions plus, pendant bien des années, entreprendre d'autres travaux de quelque importance. Elle doit aussi son importance au fait que des personnes d'une haute position, honorables et riches, sont venues dire au gouvernement: "Nous sommes prêts à endosser la responsabilité du gouvernement, et à construire ce chemin de fer; bien plus, nous nous engageons à l'exploiter à perpétuité, aux conditions que nous venons vous proposer."

Ces conditions, un message de Son Excellence le gouverneur-général les a soumises au parlement, et elles font le sujet de la présente discussion. Mais avant d'entrer dans l'examen des détails, permettez-moi, en quelques mots, de vous ramener à l'époque où cette gigantesque entreprise a pris naissance, et de vous montrer ce qui a été fait depuis ce temps-là jusqu'à aujourd'hui.

Il y a dix ans, lors de l'annexion de la Confédération canadienne de la Colombie anglaise, le traité intervenu entre cette province et le Canada contenait la condition qu'un chemin de fer du Pacifique serait construit,



partant des côtes de l'océan Pacifique, traversant tout le continent et se reliant au système des chemins de fer canadiens. Cette convention a été soumise au parlement, qui l'a discutée; après mûre délibération, le traité fut ratifié, et la Colombie anglaise fut admise à faire partie de la Confédération, à certaines conditions, à la condition, entr'autres, que ce chemin de fer fût construit.

En 1872-73, le gouvernement de sir John A. Macdonald fit adopter par le parlement une loi pourvoyant à la construction de ce chemin de fer, au moyen d'une subvention de \$30,000,000 et de 50,000,000 d'acres de terre. Un certain nombre de personnes passèrent un contrat avec le gouvernement pour cette construction; mais, n'ayant pu mener à bonne fin leurs négociations, elles durent demander la résiliation du contrat.

Lorsque l'honorable député de Lambton fut parvenu au pouvoir, il essaya, avec ses collègues, de trouver un autre moyen pour construire le chemin de fer du Pacifique. Ils essayèrent de le construire avec de l'argent, des terres et une garantie. Ils demandèrent des soumissions pendant longtemps—aucune ne vint, ou dont ce parlement ait été informé. Ils en conclurent, d'accord avec le parlement qui les soutenait, que le seul moyen de le construire était de le faire aux frais du gouvernement, de manière, toutefois, à ne pas trop augmenter le poids des impôts que le pays avait à supporter. Deux tronçons furent commencés par l'honorable député, l'un partant de la baie du Tonnerre et allant vers l'ouest, l'autre partant de Winnipeg et se dirigeant vers l'est, laissant entre eux un vide de 185 milles, qui devait être rempli par la suite. Ces deux sections furent données à l'entreprise, et les travaux étaient en voie de construction lorsque le second gouvernement de l'honorable sir John A. Macdonald reprit le pouvoir.

Avant cette époque, l'honorable député qui était alors chef du gouvernement de l'opposition, je veux dire l'honorable député de Lambton, avait demandé des soumissions pour une partie de la section de la Colombie anglaise, qui est actuellement donnée à l'entreprise.

Voilà quelle était la situation de la question du chemin de fer du Pacifique lorsque nous sommes revenus au pouvoir, au mois d'octobre 1878. Après avoir examiné la question avec la plus grande attention, nous restâmes convaincus qu'il était nécessaire de faire disparaître la solution de continuité qui existait entre les deux tronçons de la baie du Tonnerre et de la Rivière-Rouge, en construisant la partie intermédiaire. Autrement, nous ne pouvions tirer aucun revenu ou autre avantage du chemin de fer en voie de construction. En conséquence, mon honorable ami, le ministre des chemins de fer, après s'être assuré de l'assentiment du gouverneur-général, demanda des soumissions pour la construction de cette partie du chemin. A part la construction de ces 185 milles, nous avons cru qu'il était de notre devoir envers la Colombie anglaise, devoir qu'en honneur nous étions tenus de remplir, de voir à ce que les travaux de construction fussent commencés sans perte de temps, dans cette province. Nous avons donc demandé des soumissions pour la construction des quatre sections qui vont de Yale au terminus à l'ouest. Des soumissions furent acceptées et les contrats furent passés. C'est là le programme dont nous avons demandé la sanction au parlement à la dernière session.

Cependant, quoique le pays fût avec nous, quoiqu'une grande majorité des membres de cette Chambre ait sanctionné notre programme, il serait puéril de nier l'anxiété qui régnait dans le pays, comme dans le parlement, en songeant à l'avenir. Cette anxiété avait pour cause l'impossibilité où nous étions de dire avec

qu  
de  
ne  
rét  
bie  
dél  
tru  
ter  
plo  
gen  
d'ex  
terc  
pers  
min  
gna  
ne  
d'em  
finan  
anné  
Le  
cette  
mettr  
laire,  
le mo  
cer ce  
condit  
par le  
C'est p  
les vac  
jourd'h  
que ce  
majorit  
L'ann  
lorsque  
bre le ré  
l'année  
l'opposit  
"S'il  
d'affaires  
la même  
impossib  
tées, d'en  
sation du  
n'avons  
nécessair  
somm  
d'accomp  
la constru  
min de la  
donc la m  
timent na  
qu'il soit,  
pas perm

quelque certitude combien ce chemin de fer allait nous coûter ; personne ne pouvait dire positivement où s'arrêterait notre responsabilité, ni combien de millions il nous faudrait déboursier, non-seulement pour construire le chemin, mais pour l'exploiter et le maintenir en bon état d'exploitation à perpétuité. Bien des gens, se rappelant les cinq années d'exploitation du chemin de fer Intercolonial, n'osaient envisager la perspective de l'exploitation du chemin de fer du Pacifique. Ils craignaient que les frais d'exploitation ne laissassent un déficit capable d'embarrasser sérieusement nos finances pendant des années et des années.

Le gouvernement a été frappé de cette anxiété. Il s'est efforcé de se mettre à l'unisson du sentiment populaire, et d'apaiser les craintes que tout le monde ressentait. Il a essayé de placer cette grande entreprise dans des conditions qui pussent être acceptées par le parlement et par le peuple. C'est pour cela qu'il a mûri, pendant les vacances, le plan qu'il soumet aujourd'hui au parlement, et j'espère que ce plan sera sanctionné par la majorité de cette Chambre.

L'année dernière, M. le président, lors que nous avons soumis à la Chambre le résultat de nos travaux pendant l'année précédente, le chef actuel de l'opposition nous répondit :

"S'il est vrai, comme votre chargé d'affaires en Angleterre l'a dit dans la même circonstance, qu'il nous est impossible, avec nos ressources limitées, d'entreprendre seuls la colonisation du Nord-Ouest, parce que nous n'avons ni les hommes ni l'argent nécessaire ; si cela est vrai, dis-je, nous sommes encore bien moins en état d'accomplir cette tâche impossible : la construction de la section du chemin de la Colombie anglaise. Est-ce donc la manière de développer le sentiment national, si pauvre et si faible qu'il soit, chez un peuple à qui il n'est pas permis d'aspirer, qui n'aspire

peut-être même pas à prendre la part à laquelle il a droit dans la direction des affaires de la grande famille des nations ? Est-ce donc le moyen de nous inspirer l'esprit d'union et de fraternité, de faire de nous un peuple uni et heureux ? Vous arriverez peut-être à satisfaire partiellement les 12,000 habitants de la Colombie anglaise, mais ce ne sera que parce que votre action est leur cause et leur garantie que vous achèverez cette gigantesque entreprise en ruinant le peuple de tout le pays."

Je regrette que l'honorable député, à l'époque où nous sommes, ait soulevé la question de la faible population de la Colombie anglaise. Qu'elle eût 10,000 ou 12,000 habitants, cela ne faisait rien à l'affaire ; ce qui était en question, c'était une grande entreprise faite pour une grande nation et un grand peuple.

Il est vrai que la Colombie anglaise n'est qu'une province ; mais cette province sera habitée dans quelques années par une population considérable ; cette population sera composée de Canadiens comme nous, et formera une partie de la grande nation qui grandira comme les autres ont grandi. Si nous jetons les yeux sur nos voisins, de l'autre côté de la frontière, qui n'étaient que 4,000,000 lorsqu'ils se sont séparés de l'Angleterre et qui sont maintenant près de 50,000,000, nous n'avons aucune raison de désespérer, nous n'avons aucune raison de craindre que, avec la même énergie et la même détermination, avec un climat aussi favorable que celui d'aucun autre pays, nous ne puissions augmenter notre population aussi rapidement que les Etats Unis.

L'honorable député disait ensuite : "Tel est le programme téméraire, inconséquent, vacillant et impraticable du ministère."

Ayant ainsi défini notre politique, il continue :

"Demande-t-on quel est le mien ? Je vais le dire. Rendre libres les sources naturelles du revenu en fai-

sant disparaître les obstacles qui en arrêtent le cours. Ouvrir des avenues au commerce légitime en abaissant les droits qui les obstruent ; délivrer le peuple aussitôt que possible des énormes taxes qui l'oppriment."

On pourrait croire que l'honorable député avait oublié les cinq années de pouvoir dont ses amis avaient joui, et l'augmentation continue, année par année, des taxes de tout genre qui alla jusqu'à cinq millions pour une seule année ; qu'il avait oublié que, malgré tout cela, ses amis avaient clos leur dernier exercice avec un déficit de huit millions.

L'honorable député poursuit :

" Revenir à un tarif modéré, le seul applicable dans les circonstances où nous sommes ; insérer dans ce tarif des clauses qui donnent à nos industries nationales quelques-uns des avantages de la soi-disant protection ; par un système bien élaboré d'économie et de réduction, appliqué à toutes branches du service public, contribuer à rétablir l'équilibre entre le revenu et les dépenses, tout en allégeant le fardeau qui pèse sur les épaules du peuple."

Pourquoi n'ont-ils pas fait tout cela eux-mêmes pendant les cinq ans qu'ils ont eu le pouvoir, et lorsqu'ils avaient l'occasion de mettre en pratique leurs magnifiques théories ?

" Mais si le ministère ne prend aucun de ces moyens, s'il persiste dans sa course effrénée, qu'il montre de la sagesse, du moins, à cet égard ; s'il préfère la témérité à la prudence, s'il se refuse à comprendre que notre position est grave, qu'il n'oublie pas que notre avenir est sérieusement compromis, qu'il exige que nous soyons prudents aujourd'hui. Que le ministère achève la ligne jusqu'à la Rivière-Rouge."

Elle sera achevée d'ici à dix-huit mois.

" Qu'il construise la section des prairies à mesure que la colonisation l'exigera ; pour cela, qu'il risque quelque chose, puisque, comme je l'ai dit,

le sort en est jeté. Mais pour réaliser ces deux objets, pour avoir une chance de faire davantage par la suite, là doivent se borner ses entreprises. Qu'il mette toute son énergie à ce grand travail, qu'il y emploie toutes nos ressources disponibles ; mais qu'il diffère la construction dans l'ouest ; et, en agissant comme s'il n'était guidé que par de vaines imaginations, qu'il ne s'expose pas à ruiner notre pays."

J'espère bien qu'il ne le ruinera pas, et c'est précisément pour éviter la ruine que nous avons élaboré ce plan ; c'est pour dissiper les appréhensions du peuple et du parlement, que nous venons le soumettre à la sanction de la Chambre. Lorsque nous irons aux voix, j'espère que nos honorables adversaires pourront se convaincre que nous avons parfaitement compris le sentiment du parlement, et que ce gigantesque projet sera sanctionné par une grande majorité des membres de cette Chambre.

Voilà donc ce que l'honorable chef de l'opposition nous répondait l'année dernière ; voyons maintenant ce qu'il nous dit cette année. Le contrat stipule en faveur du syndicat une subvention de \$25,000,000 en argent et de 25,000,000 d'acres de terres, valant à peu près \$1 l'acre. Il faut ajouter à ces deux sommes le coût des sections achevées ou en voie de construction, que nous pouvons estimer à \$28,000,000. La somme totale que le pays aura déboursée pour l'achèvement du Pacifique sera de \$53,000,000, et si vous y ajoutez la valeur des terres à \$1, vous avez en tout \$78,000,000.

M. BLAKE. Vraiment !

M. LANGEVIN. Je ne sais pas si l'honorable député veut dire que les terres sont mises à trop bas prix ; car nous aurions alors à examiner si nous devons les évaluer plus cher ou non ; nous ne ferons pas comme lui : nous n'appliquerons pas cette évaluation à un seul contrat, mais aux contrats des honorables députés de la gauche,

0  
1  
d  
p  
le  
16  
su  
un  
pc  
\$4  
inc  
act  
\$28  
con  
par  
frai  
M  
M  
ami  
jour  
tout  
car e  
pour  
mais  
ses r  
etc.  
qu'un  
de fer  
M.  
ces qu  
contra  
autan  
M.  
puté r  
démou  
évalu  
plan q  
avait a  
fatigue  
devant  
chiffre  
montre  
discute  
fer, ach  
nemen  
sera ex

aussi bien qu'à ceux du gouvernement actuel.

Avec notre système, nous aurons tout le chemin de fer du Pacifique complètement achevé pour \$78,000,000, et nous aurons la garantie que la compagnie qui est sur le point d'être constituée l'exploitera à perpétuité. Si nous estimons à \$1 l'acre les terres promises par le contrat de 1873, nous aurions, en y ajoutant la subvention en espèces, de \$30,000,000, un total de \$80,000,000, plus, je suppose, les frais d'études qui sont de \$4,000,000 ; en tout, \$84,000,000.

M. BLAKE. Pourquoi ne pas les inclure aussi dans la coût du contrat actuel ?

M. LANGEVIN. La somme de \$28,000,000 que nous donnons comme prix des sections construites par nous, comprend une partie de ces frais d'études.

M. BLAKE. Pourquoi pas tout ?

M. LANGEVIN. Mon honorable ami (sir Charles Tupper) l'a dit l'autre jour : on n'a pas le droit d'imputer toute cette somme au chemin de fer, car elle a été dépensée non-seulement pour les études du chemin de fer, mais pour explorer le pays, découvrir ses richesses, le diviser en *townships*, etc. Je ne puis donc en inclure qu'une partie dans le coût du chemin de fer.

M. BLAKE. Mais vous aviez inclus ces quatre millions dans le prix du contrat Allan. Vous devriez en faire autant aujourd'hui.

M. LANGEVIN. L'honorable député me permettra de continuer ma démonstration, et d'appliquer cette évaluation d'une piastre l'acre au plan que le gouvernement précédent avait adopté en 1874. Je ne veux pas fatiguer la Chambre en faisant défiler devant elle de longues colonnes de chiffres ; je me contenterai de lui démontrer que, par le contrat que nous discutons actuellement, le chemin de fer, achevé, en bon état de fonctionnement, et avec cette condition qu'il sera exploité à perpétuité, ne nous

coûtera que \$78,000,000. Avec le contrat de 1873, il nous aurait coûté \$84,000,000, et avec le plan de nos honorables adversaires, si nous plaçons à \$1 la valeur de l'acre, il aurait coûté \$104,000,000.

M. BLAKE. Très bien.

M. LANGEVIN. Si mon honorable ami de la gauche veut dire, par son interruption, que le prix de \$1 n'est pas suffisant, prenons \$1.50, et nous aurons le résultat suivant : Le contrat de 1873 aurait coûté \$112,000,000 ; les contrats de 1874 auraient coûté \$132,000,000, tandis que le contrat actuel ne représenterait que \$90,000,000. De sorte que, en mettant le prix des terres à \$1.50, nous économisons \$32,000,000 sur le prix du contrat de 1873, et \$42,000,000 sur celui du système des honorables députés de la gauche.

Peut-être l'honorable député trouve-t-il que \$1.50 n'est pas assez, et peut-être préfère-t-il \$2. J'espère bien que nous pourrions vendre nos terres à \$2 et même à \$4 ou à \$5. Mais si les honorables députés se lancent dans un calcul de ce genre, ils ne doivent pas oublier que ce prix de \$2, \$4 ou \$5 doit s'appliquer non-seulement aux terres données par ce contrat, mais aussi à celles que les honorables députés de la gauche auraient données aux entrepreneurs, et aux 5,000,000 d'acres qui sont retenus pour garantie de l'exploitation du chemin de fer.

L'honorable député (M. Blake) a eu bien garde de parler de ces 5,000,000 en faisant ses calculs aux prix de \$4 et \$5 pour les terres données au syndicat. S'il veut dire que nous donnons une somme trop considérable aux entrepreneurs, en leur concédant ces terres, il ne devrait pas cacher que nous avons une excellente garantie en retenant les 5,000,000 d'acres qu'il évalue à \$5 l'acre.

UNE VOIX. Ces terres nous appartiennent.

M. LANGEVIN. Ces terres nous appartiennent, c'est vrai, mais les

autres terres nous resteront aussi. Non-seulement nous aurons le chemin de fer comme garantie de la bonne foi de ces messieurs, mais nous aurons en outre l'excellente garantie d'un cinquième de leurs terres qui restera en notre possession.

Évaluons le tout à \$2 l'acre ; le contrat de 1873 aurait dû coûter \$139,000,000 ; les honorables députés de la gauche auraient dépensé \$160,000,000, tandis que le contrat actuel n'atteindrait que \$103,000,000. La différence en faveur du contrat actuel est de \$36,000,000, en le comparant au contrat de 1873, et de \$57,000,000 si on le compare au projet de 1874.

Nos honorables adversaires, lorsqu'ils parlent de la convention de 1871, devraient se rappeler qu'ils l'ont reconnue eux-mêmes comme le traité qui nous lie à la Colombie anglaise.

Le chef actuel de l'opposition dit que nous n'avons pas le droit de déchirer ce traité ; que ses amis eux-mêmes ont dû l'accepter avec toutes ses conséquences et en tirer le meilleur parti possible. Ils ont eu le pouvoir pendant cinq ans et ils ont fait leur possible pour construire le chemin de fer. Ils n'y ont pas réussi ; nous avons aussi essayé, sans plus de succès ; mais j'espère que la convention que nous avons faite avec ces hommes riches, capables et honorables, avec toutes les garanties que le contrat nous donne, nous permettra de le construire sans augmenter trop considérablement le fardeau dont le pays est chargé.

Mon honorable ami, le ministre des chemins de fer, nous a démontré l'autre jour, par des faits et des chiffres, lorsqu'il nous a expliqué son projet, que le chemin de fer ne coûterait, en argent et en terres, que la somme de \$78,000,000. L'honorable chef de l'opposition a répondu à cela qu'il ne lui faudrait que dix minutes pour réduire à néant le discours élaboré de deux heures de mon honorable ami. Le chef de l'opposition peut bien parler d'accomplir ce tour

de force en dix minutes, mais nous en attendons encore l'exécution. Ses discours sont énergiques et éloquentes, et quoique nous ne soyons pas de son avis, nous avons toujours plaisir à l'entendre ; mais son dernier discours n'a pas sensiblement différé des précédents, au point de vue de la longueur.

Il prétendait en dix minutes répondre à tous les arguments du ministre des chemins de fer.

M. BLAKE. J'ai dit que je ne prendrais que dix minutes pour répondre aux arguments qu'il a exposés dans les deux premières heures et demie de son discours.

M. LANGEVIN. L'honorable député ajoute une demi-heure aux deux heures dont j'avais parlé. Il disait donc qu'il allait répondre en dix minutes aux arguments de mon honorable ami. Qu'en est-il résulté ? L'honorable député a parlé pendant une heure et demie au moins pour répondre à ce discours de deux heures et demie, et je ne crois pas qu'il soit sorti vainqueur de la discussion.

Sir ALBERT J. SMITH. A gauche, nous sommes d'un avis différent.

M. LANGEVIN. L'honorable chef de l'opposition n'a répondu ni aux arguments ni à l'exposé historique du ministre des chemins de fer. La partie historique surtout semblait lui répugner. Il pensait évidemment ne pas être en mesure de combattre mon honorable ami sur la question historique ; les anciens systèmes et les transactions auxquelles ils ont donné lieu ne lui semblaient pas un terrain propice pour livrer le combat. Aussi, n'a-t-il pas répondu aux arguments ; il s'est contenté d'examiner certains détails du projet. Il a raillé mon honorable ami, il a raillé ses arguments, il s'est moqué du projet qu'il a traité en commençant comme une plaisanterie ; mais l'honorable ministre des chemins de fer est sorti vainqueur de la discussion.

L'honorable député, en terminant son discours, a dit que par cette ira

m  
P  
L  
po  
du  
int  
do  
po  
cri  
M  
M  
laps  
l'ho  
not  
s'il  
com  
pré  
l'éva  
opin  
expr  
à ses  
M.  
j'ai d  
M.  
pas à  
des p  
la ch  
était,  
et il a  
cette  
gulier  
le pré  
même  
ment  
ment d  
lons ét  
belles  
depuis  
qu'elle  
aux en  
notre p  
l'honor  
m'arrê  
M. B  
norable  
et il ve  
M. LA  
ciel peu  
que j'ai  
qu'elles



mense entreprise nous allions sacrifier l'honneur du pays.

M. BLAKE. Voici ce que j'ai dit : Lorsque vous étiez précédemment au pouvoir, vous avez sacrifié l'honneur du pays ; aujourd'hui, ce sont les intérêts du pays que vous sacrifiez.

M. LANGEVIN. Je demande pardon à l'honorable député ; il a dit que pour la seconde fois, nous allions sacrifier l'honneur du pays.

M. BLAKE. Je n'ai pas dit cela.

M. LANGEVIN. C'est peut être un *lapsus lingue*. Mais j'ai entendu ce que l'honorable député a dit, et j'ai pris note de ses paroles. Naturellement, s'il ne veut pas s'en tenir à ses paroles, comme il a déjà dit ailleurs qu'il ne prétendait pas être lié à propos de l'évaluation des terres par aucune opinion qu'il aurait précédemment exprimée ; s'il ne veut pas s'en tenir à ses paroles....

M. BLAKE. Je m'en tiens à ce que j'ai dit.

M. LANGEVIN. Je n'insisterai pas à ce qu'il accepte la responsabilité des paroles qu'il a pu prononcer dans la chaleur de la discussion. Il en était, je crois, à la fin de son discours, et il a peut être oublié qu'il traitait cette grande entreprise de cette singulière façon. Dans tous les cas, M. le président, ce projet nous met à même de travailler à l'agrandissement de notre pays, à l'affermissement de nos institutions. Nous voulons établir sur des bases solides ces belles institutions dont nous jouissons depuis des années. Nous voulons qu'elles descendent à nos enfants et aux enfants de nos enfants comme notre plus précieux héritage. Mais l'honorable député prétend—non, je m'arrête, puisqu'il a retiré le mot.

M. BLAKE. Quel mot ? Que l'honorable député lise le rapport officiel, et il verra qu'il est dans l'erreur.

M. LANGEVIN. Le rapport officiel peut être différent ; mais je répète que j'ai pris note de ses paroles, parce qu'elles m'ont paru étranges.

M. BLAKE. Il me semble que la pratique invariable du Parlement est d'accepter pour vraie toute déclaration d'un honorable député. J'ai répété ce que j'ai dit. Le rapport officiel, que je n'ai pas corrigé, me donne raison, et il est extraordinaire que l'honorable ministre s'en rapporte à ses souvenirs plutôt qu'à ma déclaration et au rapport officiel.

M. LANGEVIN. Je ne m'en rapporte pas à ma mémoire plutôt qu'à la déclaration de l'honorable député. J'ai déjà dit que j'avais pris note de ses paroles aussitôt qu'elles ont été prononcées.

M. BLAKE. Vous avez mal entendu.

M. LANGEVIN. L'honorable député dit qu'il n'a pas prononcé ces paroles. Je dois accepter sa déclaration. Mais comme j'en ai pris note aussitôt que je les ai entendues, j'ai dû mal entendre, et j'accepte la rectification.

Pouvons nous être surpris, M. le président, de voir les honorables députés de la gauche s'opposer à cette mesure qui assure la construction du chemin d'un bout à l'autre, des côtes du Pacifique à notre système de chemins de fer, puisque, à toutes les époques, ils se sont opposés à tous les grands projets que notre parti a soumis au parlement, et que le parlement a adoptés à une grande majorité ?

Ils ont fait la guerre au Grand-Tronc et à l'Intercolonial. La Chambre se rappelle qu'ils prétendaient que l'Intercolonial allait ruiner le pays. "Vingt millions de piastres," s'écriaient-ils. "Et encore si vous le mettiez sur la frontière des Etats-Unis !" Voilà comment ils ont accueilli le projet de l'Intercolonial. Nous n'avons pas été du même avis ; le pays, le parlement n'ont pas pensé comme eux. Ne disaient-ils pas que les recettes de l'Intercolonial ne suffiraient pas à payer la graisse pour les roues des chars ? Et cependant, mon honorable ami, le ministre des che-

mins de fer, nous a dit, l'autre jour, que, d'après toutes les apparences, les recettes de l'Intercolonial et du chemin de fer de l'île couvriraient bientôt les dépenses.

Ils ont aussi fait la guerre à la politique nationale. Ils ne pouvaient admettre cette politique. Depuis des années, pendant qu'ils étaient au pouvoir, nous leur demandions de protéger nos industries et nos manufactures. Ils faisaient la sourde oreille. Ils nous disaient : " Vous n'êtes qu'une petite minorité—(et nous avons peine, parfois, à nous faire entendre)—vous ne représentez pas le pays. Nous savons ce qu'il veut mieux que vous. Il demande le libre-échange."

Les élections de septembre 1878 ont montré qui avait raison ; le peuple nous a donné le pouvoir et nous lui avons donné la politique nationale. Comment nos adversaires l'ont-ils reçue ? Ne s'y sont-ils pas opposés de toutes leurs forces ? Croyez-vous, M. le président, que si le chemin de fer du Pacifique était confié à leurs tendres soins, il serait terminé avant trente ans ?

Le chemin de fer du Pacifique sera construit comparativement en peu de temps, parce qu'il est nécessaire au pays, non-seulement à cause du traité qui nous lie vis-à-vis de la Colombie anglaise, mais à cause de notre situation au nord des Etats-Unis ; cette situation exige que nous ayons des communications directes et non interrompues avec toutes les parties de la Confédération.

J'arrive, M. le président, aux objections spécifiques développées par l'honorable chef de l'opposition, en réponse au discours de mon honorable ami, le ministre des chemins de fer, et à l'encontre de notre projet.

Il a commencé par faire remarquer que les évaluations soumises au parlement variaient considérablement ; que les prévisions de l'année dernière pour la construction et l'équipement du chemin étaient de

\$88,000,000, tandis que cette année elles étaient réduites, après correction, à \$78,000,000. Je ne sais guère de quoi il peut se plaindre.

M. BLAKE. J'ai dit que j'en étais enchanté.

M. LANGEVIN. Je suis heureux que l'honorable député en soit enchanté ; car je ne pouvais comprendre qu'il eût quelque objection à faire à l'évaluation réduite de mon honorable ami (sir Charles Tupper). J'aurais été plus disposé à penser qu'il accepterait cette évaluation, et à croire que le peuple en serait enchanté ; car, au lieu de \$88,000,000, nous n'avons plus à déboursier que \$78,000,000. Si, par exemple, l'honorable ministre des chemins de fer avait dit, l'année dernière que le chemin de fer allait coûter \$78,000,000, et s'il était venu nous dire, cette année, qu'il fallait \$88,000,000, c'est-à-dire \$10,000,000 de plus, j'aurais compris qu'on s'en plaindît, et je suis persuadé que mon honorable ami le ministre des finances aurait, lui aussi, été désappointé de voir les dépenses augmenter de \$10,000,000. Mais c'est tout le contraire qui arrive. Mon honorable ami le ministre des chemins de fer a pu réduire les dépenses, et voici comment : il a examiné le sujet avec plus d'attention, et avec toutes les données devant lui, il a été plus à même de juger du coût définitif. L'honorable député a admis lui-même que nous recevons chaque jour des informations plus précises sur la richesse et la fertilité du pays, et que nous sommes aussi plus à même de les estimer à leur juste valeur.

L'honorable chef de l'opposition, qui, l'année dernière, raillait nos calculs et prétendait que ces terres ne valaient pas \$1 l'acre, vient nous dire aujourd'hui qu'elles valent \$4 et \$5. La population augmentée, dit-il, change notre position et nous permet de vendre nos terres à un prix plus élevé. Si l'honorable député peut ainsi changer d'opinion d'une année à l'autre, pourquoi l'honorable mi-

nistre n'aurait-il pas le même avantage ? pourquoi, après trois ou six mois d'études, après révision et correction des évaluations, ne peut-il pas les réduire ?

Pendant que je suis sur ce sujet, M. le président, permettez-moi de demander à la Chambre et au peuple à qui nous devons cette augmentation de population dans le Nord-Ouest ? Est-elle due à la politique des honorables députés de l'opposition ? Est-elle due à leurs efforts ? La Chambre n'a pas oublié le discours que l'honorable député a prononcé, l'année dernière, sur cette question ; on n'a pas oublié comment il dépréciait notre pays, et comment il vantait les Etats-Unis. Etait-ce le moyen d'engager les colons à venir chez nous ? Etait-ce ouvrir la route à l'immigration pour l'attirer sur nos terres ? Je ne crois pas. Prenons le texte même du discours de l'honorable député, puisqu'il n'a rien à retirer, puisqu'il ne rétracte rien de ce qu'il a dit l'année dernière. Peut-on s'étonner qu'une reproduction de ce discours, ornée à la première page d'une magnifique photographie du chef de l'opposition, ait été distribuée par milliers sur toute la surface de l'Europe par les agents de compagnies américaines de chemins de fer ?

Non, M. le président, ce n'est pas aux honorables députés de l'opposition que nous devons cet accroissement de notre population du Nord-Ouest. Le gouvernement dont je fais partie a réuni tous ses efforts pour y parvenir, et je ne doute pas que, si ce discours n'avait pas fait le tour du monde, si l'on ne l'avait pas trouvé jusque sous la porte de ceux qui se proposaient d'émigrer, nous aurions réussi à attirer vers le Nord-Ouest une immigration bien plus considérable. Malgré tout, nous avons eu un assez bon succès sur ce point. Et si ce projet réussit, avec l'intérêt qu'aura la nouvelle compagnie, le syndicat, à peupler le Nord-Ouest, avec les efforts de cette compagnie,

jointes à ceux du gouvernement, nous pouvons nous attendre à voir un courant énorme d'immigration se diriger vers le Nord-Ouest. La population augmentera, les revenus du pays augmenteront ; car toute personne qui vient s'établir en ce pays paie au trésor sa part de droits sur les marchandises importées qu'elle consomme.

Plus les colons qui viendront s'établir seront nombreux, ou sur les terres de la compagnie ou sur celles du gouvernement, plus grands seront les revenus du pays. S'ils prennent des terres de la compagnie, ils augmenteront la valeur de celles du gouvernement, qui leur seront voisines ; s'ils s'établissent sur nos terres, le prix de ces terres entrera dans la caisse publique, et nous remboursera des vingt-cinq millions de piastres que nous sommes obligés de donner à la compagnie.

Il y a encore, M. le président, d'autres raisons pour que ce flot d'immigration se dirige vers notre pays. Je n'ai pas oublié les discours éloquentes prononcés par lord Dufferin pendant qu'il était gouverneur-général du Canada. Ces discours non-seulement sont des chefs-d'œuvre d'éloquence, mais ils montrent notre pays à son véritable point de vue. Ils ont été l'objet d'une attention spéciale de la part du public, à cause de leur mérite littéraire, à cause des faits qu'ils contiennent, et à cause de la position du noble lord qui les a prononcés ; ils ne peuvent manquer d'avoir une grande influence pour attirer les immigrants vers le Nord-Ouest.

Je ne reviendrai pas sur le discours de lord Beaconsfield ; mais ce discours a dû avoir pour résultat d'attirer l'attention du public anglais et de ceux qui se proposaient d'émigrer, sur les ressources de notre pays, et ce résultat se fera sentir sans doute pendant bien des années. Le gouvernement actuel de l'Angleterre, le gouvernement de M. Gladstone, d'après l'article du *Times* de Londres, dont nous avons

eu des nouvelles l'autre jour, prouve que lui non plus n'est pas sourd à l'appel des futurs émigrants, et qu'il a l'intention de coopérer avec le gouvernement canadien pour aider au transport des émigrants et à leur établissement sur cette partie de l'Empire britannique.

L'honorable chef de l'opposition dit que ce ne sont pas les vraies causes de l'immigration, mais que M. Parnell, et le malheureux état de l'Irlande ont plus à faire avec le programme d'émigration du gouvernement anglais que sir John A. Macdonald, sir Charles Tupper et les autres.

Personne n'en doute, M. le président. Si les Irlandais étaient satisfaits de leur condition dans leur pays, ils n'émigreraient pas. Mais il n'en est pas moins vrai qu'ils ne sont pas satisfaits et qu'ils veulent émigrer; ne vaut-il pas mieux qu'ils viennent chez nous, que nous leur donnions des terres, et que nous les établissions dans nos campagnes? Ne vaut-il pas mieux que ces émigrants deviennent citoyens de la grande nation dont nous faisons nous-mêmes partie, au lieu de s'en aller aux Etats-Unis, et viennent coloniser notre Nord Ouest? Ce sont de bons citoyens, de bons cultivateurs; ce sont des hommes qui enrichiront le pays, tout en élevant leurs familles. Pourquoi ne pas leur aider à venir dans ce pays? Nous aidons aux Anglais, aux Ecossais, aux Français, aux Allemands et aux Scandinaves à émigrer chez nous; et pourquoi n'aiderions-nous pas à ces Irlandais, qui appartiennent à la même race qu'une partie considérable de nos concitoyens, à venir s'établir parmi nous? Pour quoi ne viendraient-ils pas ici pour jouir des mêmes droits, pour être régis par les mêmes lois que nous, jouir des mêmes avantages que nous, devenir ministres, juges, membres des professions libérales, ou obtenir les emplois publics avec autant de facilité que les autres? Le pays leur est ouvert, et j'espère que ces Irlandais

qui ne sont pas satisfaits du traitement et des lois qu'ils subissent en Irlande viendront s'établir ici.

L'évaluation de l'honorable ministre des chemins de fer, pour les travaux qui restent à la charge du gouvernement, s'élevait, l'année dernière, dit l'honorable chef de l'opposition, à \$32,500,000, tandis que cette année elle n'est pas de \$29,000,000; ce qui démontre que la première évaluation était erronée. Je suis vraiment fâché que cette réduction ne plaise pas à l'honorable député. C'est un pas dans la bonne direction, c'est une économie pour le peuple, et le peuple et la Chambre seront satisfaits de voir que le gouvernement cherche constamment à économiser les revenus et à diminuer la dette du pays.

Mais afin que l'honorable député sache comment ces réductions ont été faites, je vais lui en donner tous les détails.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT. L'honorable ministre me permettra-t-il une question avant d'aller plus loin? Il a dit que le chemin de fer canadien du Pacifique avait coûté jusqu'à aujourd'hui \$28,000,000. Est-ce que les \$3,000,000, frais d'étude, y sont compris?

Sir CHARLES TUPPER. Les \$28,000,000 comprennent toutes les dépenses de tout genre, même celles de l'écluse du Fort Francis - toutes les dépenses que l'on peut porter au compte du Pacifique canadien.

M. MACKENZIE. Il devrait en être ainsi.

M. LANGEVIN. A moins que l'honorable député n'exige que je lui donne le détail de toutes les sommes qui composent ces \$28,000,000, je lui dirai.....

M. BLAKE. J'aimerais beaucoup à avoir ce détail.

M. LANGEVIN. L'estimation d'avril 1879 était: De Fort William à Selkirk, \$17,000,000; elle est réduite cette année à \$14,000,000. J'en donnerai les raisons quand j'en aurai fini avec cet état.

L'embranchement de Pembina était porté, l'année dernière, à \$1,750,000; cette année, à \$1,556,000. De Kamloops à Emory's Bar, estimation de l'année dernière, \$10,340,800; cette année, \$8,431,800. D'Emory's Bar à Port Moody, l'année dernière, \$3,620,000; cette année, \$3,306,000. Le total était, l'année dernière, de \$32,715,000; il est cette année de \$27,965,000, et en y ajoutant les \$35,000 de l'embranchement de Fort William, \$28,000,000.

Voici quelles sont les réductions: de Fort William à Selkirk, \$2,230,000; l'embranchement de Pembina, \$193,100; de Kamloops à Emory, \$1,913,200; d'Emory à Port Moody, \$313,700; total, \$4,750,000.

Voici maintenant la nature de ces réductions sur l'évaluation de l'année dernière: de Fort William à la rivière Rouge, par un meilleur établissement du tracé et par l'amélioration des plans, \$1,385,000; par la réduction du matériel roulant, \$745,000; par la réduction des frais de construction d'ateliers, etc., \$200,000; total, \$2,330,000. Déduction faite du coût de l'embranchement de Prince Arthur's Landing et des rails d'acier, \$35,000, il reste une réduction de \$2,295,000. Sur l'embranchement de Pembina, les réductions sont: matériel roulant, \$183,100. De Kamloops à Emory, changement de plans, \$1,688,200; réduction du matériel roulant \$250,000. D'Emory à Port Moody, changement de plans, \$133,700; matériel roulant, \$180,600.

Ces chiffres prouvent que ces réductions ont été faites avec soin et basées sur de bonnes raisons; qu'elles ont été faites dans le but d'économiser les finances du pays et les revenus dont nous pouvons disposer, et que mon honorable ami ne devrait pas être maltraité parce qu'il a pu, après l'estimation de l'année dernière, trouver un moyen de réduire encore les dépenses. Il me semble, au contraire, qu'il mérite des félicitations, non pas qu'il ait fait plus que son de-

voir, mais pour avoir fait son devoir et l'avoir bien fait.

L'honorable député ne veut être lié par aucune opinion qu'il aurait pu exprimer sur la valeur des terres du Nord-Ouest. Pourquoi donc mon honorable ami serait-il lié par son évaluation de l'année dernière, après avoir trouvé moyen de faire des économies pour le pays?

L'honorable chef de l'opposition se plaint que l'on ait adopté le "Union Pacific" pour le type de notre chemin de fer. Il nous dit que ce chemin était dans une telle et telle condition, que les pentes, les courbes et le matériel étaient de telle et telle qualité, d'après le contrat, et qu'on n'aurait pas dû, par conséquent, l'adopter comme type. Mais il se trompe; nous ne prenons pas le contrat du "Union Pacific" pour type du nôtre; nous prenons le chemin de fer tel qu'il est construit, et c'est un excellent chemin. Les pentes et les courbes de ce chemin de fer sont meilleures que celles de bien d'autres chemins qui sont regardés comme lui étant supérieurs, comme des chemins de première classe.

Le "Union Pacific" était ouvert à la circulation en mai 1869; j'y ai voyagé moi-même en 1871, et je l'ai trouvé un excellent chemin. Quoique la vitesse fût très grande, il n'y eut pas pendant mon voyage, en allant à la Colombie anglaise et en revenant, un seul accident sur toute la ligne, quoique, sur un chemin de fer de cette longueur, il n'aurait pas été étonnant qu'il y eut quelque accident. Nous savons qu'il arrive des accidents sur l'Intercolonial. C'est cependant un excellent chemin dont nous sommes tous fiers.

Les courbes et les pentes du "Union Pacific" sont meilleures que celles du "Portland and Ogdensburg" et du "Baltimore and Ohio." Sans doute il y a des pentes raides sur le "Union Pacific", mais nous ne devons pas en conclure, parce qu'il y a des inclinaisons de 80 ou de 90 pieds au mille



sur ce chemin, que nous en aurons de même degré sur le nôtre. Nous connaissons parfaitement les régions que doit traverser le Pacifique canadien ; les explorations et les études ont été nombreuses et coûteuses, et quoique la ligne doive passer par des régions passablement difficiles, elle est, cependant, beaucoup plus facile à construire, si on la compare avec le chemin de fer "Union Pacific" et avec la région qu'il traverse. Le "Union Pacific" grimpe le long des montagnes, ou les tourne, de sorte que, lorsque le voyageur s'imagine avoir parcouru une longue distance, il s'aperçoit tout à coup qu'il n'a fait que la moitié ou les trois-quarts d'un mille, tant est tortueux le tracé de la ligne à travers les Montagnes Rocheuses et la Sierra Nevada.

Mais, sur notre ligne, nous savons par les études définitives que la ligne, au lieu d'atteindre jamais une élévation de 8,000 pieds, ne sera, à sa plus grande hauteur, qu'à la moitié de cette élévation. Nous avons donc raison d'espérer que les courbes et les pentes du Pacifique canadien seront plus favorables que celles même de la meilleure partie du chemin américain.

Nous savons en outre, M. le président, qu'il ne sera pas de l'intérêt de la compagnie de construire un chemin de fer de pauvre qualité. Si le syndicat n'était formé que pour construire le chemin et le remettre ensuite au gouvernement, comme se font presque tous les contrats pour travaux publics, il serait peut-être intéressé à construire un chemin de qualité inférieure. Mais, M. le président, ce chemin de fer doit lui appartenir, il doit l'exploiter, et il ne sera pas assez insensé pour construire un mauvais chemin pour le plaisir de le reconstruire à bref délai. On dit que ces messieurs n'emploieront pas les meilleurs matériaux et qu'ils n'adopteront pas les meilleures inclinaisons et les meilleures courbes, qui permettraient de l'exploiter avanta-

geusement. Ils n'ont pas l'intention de l'exploiter uniquement par plaisir ; ils n'entrent pas dans cette entreprise par simple patriotisme. Ils le font pour gagner de l'argent, et ils en gagneront, parce qu'ils savent qu'un chemin de fer traversant cette magnifique région, colonisée par une population nombreuse et prospère, doit donner des bénéfices considérables.

L'honorable député dit que ce sera un chemin de qualité inférieure, pourvu de rails de fer. S'il avait lu le contrat, il y aurait vu que l'exemption de droits de douane sur les matériaux destinés au chemin de fer s'applique, non pas aux rails de fer, mais aux rails d'acier. Il faut donc que la ligne soit pourvue de rails d'acier, parce que la compagnie n'aura pas la maladresse d'acheter des rails de fer et de payer sur ces rails les droits de douanes ordinaires. Elle se servira donc nécessairement de rails d'acier qui entreront francs de droits. L'honorable député et la Chambre peuvent se rassurer ; il n'y a aucun danger sur ce point.

Une autre objection faite par l'honorable député se rapporte à l'exemption d'impôts à perpétuité pour le chemin de fer et ses dépendances. Supposons que nous insistions pour qu'ils soient taxés, le syndicat nous dira alors : Augmentez la subvention ; c'est une charge indéterminée ; nous ne savons pas ce que seront ces impôts ; ils seront peut-être lourds ; nous pourrions peut-être rencontrer des municipalités dans le Nord-Ouest assez rusées pour défrayer toutes leurs dépenses avec le montant de taxe imposée sur le chemin de fer.

L'honorable député n'insistera certainement pas sur ce point, lui qui trouve déjà que nous faisons la subvention trop considérable. Veut-il que nous forcions ces messieurs à faire un marché à leur désavantage ? A quoi servirait-il de réduire leurs bénéfices probables à leur plus simple

expression, puisque nous ne ferions qu'appauvrir la compagnie ? Nous sommes intéressés, le pays est intéressé à ce que la compagnie soit en mesure de construire le chemin de fer et à l'exploiter ensuite, afin qu'elle n'ait aucun prétexte pour venir tous les ans nous demander de meilleures conditions.

Nous voulons régler la question une fois pour toutes ; nous voulons dire à la compagnie : Voici nos conventions : Vous construirez le chemin de fer, nous vous payons la subvention convenue en argent et en terres ; vous exploitez le chemin et vous nous donnez une garantie qu'il sera exploité pendant les dix premières années qui suivront son achèvement. Si vous l'exploitez pendant dix ans, nous sommes sûrs que vous continuerez à l'exploiter : car, après ce laps de temps, il y aura dans cette région une population suffisante pour permettre à la compagnie une exploitation lucrative.

J'irai plus loin ; je prétends que, dans l'intérêt de notre pays, le parlement et le gouvernement ne doivent pas agir envers la compagnie comme envers un ennemi, mais que nous devons la traiter comme un ami du pays, et lui faire le meilleur accueil possible. Si nous lui marchandons maintenant l'argent et les terres, et si nous la chargeons d'impôts, après que le chemin sera construit, il en résultera qu'un jour elle nous dira : " Je ne puis aller plus loin." Ce n'est pas ce qu'il nous faut : il nous faut une compagnie forte, qui fasse honneur au pays et qui soit capable de mener à bonne fin cette grande entreprise du Pacifique canadien.

Nous demandons à la compagnie de faire ce que le gouvernement s'était chargé de faire. Or le gouvernement devait construire un bon chemin et l'exploiter. Le pays craignait que nous ne puissions y parvenir sans nous enfoncer trop profondément dans la dette. Nous avons enfin trouvé des entrepreneurs, des

gens riches et connus, qui se chargent de construire la ligne à un prix de \$10,000,000 moindre que nos prévisions de l'année dernière.

L'exemption d'impôts en faveur d'un chemin de fer n'est pas une innovation. Voici un télégramme qui démontrera ce que les Etats-Unis ont fait en faveur du " Northern Pacific." Le gérant général de cette ligne nous télégraphie à la date du 15 décembre courant :

" Terrains du chemin de fer sur une largeur de 400 pieds, et toutes les constructions qui y sont situées exemptes de taxes en vertu de la charte."

De sorte que l'exemption de taxes du chemin de fer " Northern Pacific" s'étend à une largeur de 400 pieds, tandis que celle du Pacifique canadien ne s'étend qu'à 100 pieds. Les Etats-Unis n'ont pas eu peur d'aller jusque là. Ils savaient que le " Northern Pacific" n'était pas un ennemi pour le pays ou pour le peuple ; qu'il était construit pour le bien du peuple et pour son usage, et qu'il fallait, en conséquence, le mettre sur un bon pied une fois pour toutes. Ils savaient que ce serait une grande artère du pays et qu'il fallait le traiter avec libéralité. Notre pays est grand sous bien des rapports, et nous croyons que sous certains rapports il égalera les Etats Unis ; il nous faut donc le mettre sur un bon pied, afin que les directeurs ne viennent pas nous dire : " Vous nous laissez périr d'inanition ; donnez-nous encore de l'argent."

M. CASGRAIN. Nous avons encore la garantie.

M. LANGEVIN. Nous avons la garantie, sans doute, mais peut-être les honorables députés aiment-ils mieux les forcer à nous demander de meilleures conditions ? Ni le gouvernement ni moi ne sommes de ce sentiment.

M. BLAKE. Il ne peuvent pas avoir de meilleures conditions.

M. LANGEVIN. Cependant, l'honorable député croit que nous pour-

rions mieux faire. Les conditions, dit-il, sont trop avantageuses pour le syndicat. En quoi, s'il vous plaît? Nous n'avons pas, dit-il encore, une garantie suffisante pour la section Est. Comment sera-t-elle construite? Vous donnez trop pour la section des prairies. Je vais lui montrer tout à l'heure qu'il s'est occupé de cette section l'année dernière, aussi bien qu'à cette session, et qu'il y a une notable différence dans ses appréciations; je vais lui montrer que, si les ministres corrigent leurs estimations d'une session à l'autre, de manière à les réduire, le chef de l'opposition, lui, change complètement son programme relativement à la section Est du chemin de fer.

M. POPE (Compton). Il n'est pas responsable de ce qu'il a dit l'année dernière.

M. LANGEVIN. L'honorable député s'est ensuite attaqué à la clause qui exempt de taxes les terres de la compagnie pendant vingt ans. Il trouve toujours que nous donnons trop. C'est l'objection qu'il a contre tout le projet. Si nous taxons les terres, voyons quel sera le résultat. La compagnie déclare au gouvernement que le montant de la subvention, en argent et en terres, qu'elle demande est la compensation des travaux qu'elle entreprend et de l'exploitation de la ligne. Elle nous dira donc: "Si vous taxez nos terres, augmentez la subvention; elle n'est plus suffisante. Il nous faut dix ans pour achever le chemin de fer; et jusqu'à ce qu'il soit terminé, nous ne pouvons compter que sur un nombre limité d'immigrants chaque année; avant qu'il soit ouvert à la circulation, avant dix ans, nous ne pouvons compter sur des bénéfices assez considérables pour nous dédommager des frais de construction. Ainsi, si vous taxez nos terres, augmentez la subvention."

S'il nous fallait revenir au projet de l'année dernière et à celui des honorables députés de la gauche, nous

aurions à imposer au peuple une taxe de \$78,000,000, ou de \$88,000,000 suivant l'évaluation de l'année dernière. Les terres appartiendraient au gouvernement, et celles-là seules, qui seraient vendues seraient passibles d'impôts au profit des municipalités. Elles ne seraient donc pas plus taxées que d'après le plan actuel, si le gouvernement construisait lui-même le chemin.

Pourquoi forcer la compagnie à sacrifier ses terres pour échapper à la taxe? Vous voyez bien qu'elle est intéressée à les faire coloniser. Elle ne serait pas assez aveugle pour les garder longtemps en vue d'une augmentation future de leur valeur. Ce qui l'intéresse le plus, ce n'est pas tant le prix de l'acre que les bénéfices réalisés par la ligne sur le transport des produits de ces terres au marché. La compagnie de chemin de fer Minneapolis et Manitoba vend ses terres \$5 l'acre, mais avec la condition que, si le colon met en culture un certain nombre d'acres dans une année, le prix sera réduit à \$2 ou \$2.50; preuve que la compagnie trouve son avantage, non pas dans le prix des terres, mais dans leur colonisation et leur mise en culture.

Le syndicat aura tout autant d'intérêt à vendre ses terres de manière à hâter la colonisation; et chaque colon sera soumis aux taxes comme les autres citoyens de ce pays.

Il faut bien le dire, ce chemin de fer n'est pas construit pour l'avantage particulier de la Nouvelle-Ecosse, de l'île du Prince-Edouard, de Québec, d'Ontario ou de quelque autre province, quoiqu'il doive leur amener à toutes leur part du commerce du Nord-Ouest. Il est construit surtout et principalement pour les colons du Nord-Ouest; il n'est donc que juste de leur faire payer leur part des millions que nous déboursions pour le construire. Et quelle sera leur contribution? Ce sera la différence entre la taxe de quelques arpents de terres dans une municipalité et le prix

de ces terres exemptes de taxes. Et cela ne durera pas toujours ; l'exemption est limitée à vingt ans, et les terres vendues en perdent le bénéfice.

Durant les premières années, les colons n'en souffriront pas, car ils commenceront naturellement à s'établir sur les terres les plus rapprochées du chemin de fer. Ces terres seront vendues lot par lot, et le gouvernement, possédant des sections alternatives, trouvera également à disposer des siennes en peu de temps. Dans un espace de temps assez limité, il ne restera plus guère de terres inoccupées dans les municipalités, et les colons ne souffriront pas beaucoup de l'exemption de taxes accordée à ces terres.

Quiconque demandera une terre pourra se la procurer ; il n'aura qu'à dire : " Je veux ce lot," et il l'aura ; et tout colon qui s'établira sur ces terres écrira à ses amis et les encouragera à venir le rejoindre. Dans quelques années la paroisse ou la municipalité sera colonisée, et l'on ne se ressentira pas du privilège de l'exemption, car les terres ne resteront inoccupées que jusqu'au moment où la colonisation, gagnant de proche en proche, sera parvenue jusqu'à elles. Dans vingt ans, d'ailleurs, il n'y aura d'exemption que pour les cent pieds de largeur de la ligne à travers la municipalité.

Les chemins du Nord-Ouest ont généralement, je crois, une largeur de 100 pieds ; et l'exemption de taxes d'une largeur de 100 pieds à travers une municipalité peut-elle être considérée comme un obstacle à la colonisation de cette région ? Je crois que nous ne demandons là qu'une faible contribution de la part des colons aux frais de construction du chemin de fer. Si l'on demandait à la population d'une partie quelconque du vieux Canada, qui ne soit pas encore traversée par un chemin de fer : " Voulez-vous que nous vous donnions un chemin de fer, à condi-

tion que vous n'imposerez de taxe ni sur la voie ni sur les stations ?" je suis persuadé qu'elle ne serait que trop heureuse de l'obtenir à ce prix. Ce n'est donc que parce que ce projet a été élaboré par le gouvernement que nos adversaires le condamnent.

Je n'ai pas fait le calcul de la superficie que ces 100 pieds de largeur peuvent donner sur la longueur d'une municipalité ; peut-être quelques-uns de mes honorables amis qui parleront après moi feront-ils ce calcul ; mais, dans tous les cas, ce ne peut être qu'un petit nombre d'acres, et ce sera la seule exemption de toute la municipalité. Si quelques unes des terres restent inoccupées, les voisins sauront les utiliser comme pâturages. Mais, dira le chef de l'opposition, la compagnie saura bien faire payer un loyer à ceux qui se serviront de ces terres pour pâturage. Dans ce cas, ces terres seront, de suite, sujettes à taxe, et il n'est pas à craindre qu'elles en soient exemptes, même deux ou trois ans.

L'honorable député nous accuse aussi de donner une subvention trop généreuse à la compagnie. L'année dernière, dit-il, l'honorable premier ministre a soumis à la Chambre les règlements du département de l'Intérieur au sujet de la vente des terres, et ces règlements contenaient les dispositions suivantes : Le gouvernement avait décidé de diviser les terres en un certain nombre de lisières, appelées lisière A, lisières B, C, D et E. La lisière la plus rapprochée du chemin de fer devait se vendre \$5 l'acre ; la seconde, \$4 ; la troisième, \$3 ; la quatrième, \$2, et la dernière \$1.

Je ferai observer que, l'année dernière, l'honorable député trouvait ridicule qu'on espérât vendre ces terres \$4 ou \$5 l'acre, et pensait qu'après avoir montré une telle stupidité, il ne restait plus au premier ministre qu'à donner sa démission et à lui céder sa place. Le pays n'a pas été de cet avis, et notre projet fut adopté.

Nous avons un nouveau plan, cette année. Nous donnons à la compagnie des sections d'un mille de front sur le chemin de fer, sur une profondeur de vingt-quatre milles. L'honorable député vient nous dire aujourd'hui : Calculez la valeur de ces terres à \$4 ou \$5 l'acre, selon le cas, et ces 25,000,000 d'acres vous donnent une somme immense. Mais s'il évalue ces terres que nous donnons à \$4 ou \$5 l'acre, il devrait évaluer au même prix celles que son honorable voisin (M. Mackenzie) offrait aux entrepreneurs. Si cette évaluation est excessive pour son honorable ami, elle doit être excessive pour nous. Il sait que son honorable ami offrait 55,000,000 d'acres ; il faisait alors partie du ministère.

M. BLAKE. Je ne faisais pas partie du ministère.

M. LANGEVIN. Si l'honorable monsieur ne faisait pas partie du ministère, toujours est-il qu'il n'a pas fait d'opposition à ce plan du gouvernement, qu'il l'a approuvé et appuyé. Il ne s'est jamais séparé de ses amis sur cette question.

A \$5 l'acre, ces 55,000,000 d'acres nous donnent \$275,000,000. La somme paraît considérable. Elle fait rire l'honorable député. Il y a là certainement quelque chose de risible ; mais qu'il veuille bien se rappeler qu'il a fait le même calcul qu'il lui prête tant à rire, pour les terres données par notre plan primitif. Si l'un est ridicule, l'autre l'est tout autant.

Mon honorable voisin de droite me communique un calcul qui établit à 72 acres la superficie donnée par une lisière de 100 pieds à travers un township, et ces 72 acres seront les seuls exempts de taxes. Que l'on pronne le premier venu des townships et l'on verra qu'il y a dans chacun plusieurs fois 72 acres en chemins, etc., soustraits à la taxe. Pourquoi taxerions nous un chemin de fer, si les chemins ordinaires sont exempts ?

J'en étais à faire remarquer que ce prix de \$5 et de \$4 aurait dû être ap-

pliqué aux trois différents projets. Il aurait dû nous dire quelle somme aurait donné la subvention promise en 1873, calculée à \$4, \$5 ou \$3 l'acre ; quelle somme aurait atteint la subvention promise par son honorable ami (M. Mackenzie) ; et en la comparant avec la somme produite par la subvention actuelle, il aurait pu nous montrer qu'en 1873, nous donnions moins que ses amis donnaient en 1875, et que le plan actuel est le moins coûteux des trois.

Mon honorable ami, le ministre des finances, n'a pas agi de la sorte ; il n'a pas calculé à \$1 les terres que nous donnions, et à \$5 celles qu'offraient les amis de l'honorable député ; il s'est impartialement servi du taux de \$1, pour comparer les deux projets, et il a trouvé le résultat dont j'ai parlé en commençant, c'est-à-dire que l'entreprise nous coûte aujourd'hui \$75,000,000, tandis qu'en 1873 elle eût coûté plus cher, et que, d'après le plan de nos honorables prédécesseurs, elle eût coûté une somme bien plus considérable encore.

L'honorable député s'efforce de faire croire à la Chambre et au pays que notre plan est détestable. Je sais bien que lorsque le peuple aura lu les discours prononcés des deux côtés, il ne nous jugera pas comme en 1873, et verra que le plan que nous proposons est avantageux au pays, et que nous ne pourrions mieux trouver, étant données les circonstances où nous nous trouvons.

Les honorables députés nous demandent s'il n'y a rien dans la convention que nous aimerions mieux ne pas y voir et que nous voudrions changer. Ma réponse sera celle que j'ai donnée en 1866, lorsque nous avons soumis au parlement le projet de la confédération. Nous disions alors à la Chambre que c'était ce que, les circonstances étant données, nous pouvions faire de mieux. Nous avons dit au pays : Nous n'avons pas à traiter pour un pays désert, qui doit être colonisé et pour le-

q  
d  
à  
u  
q  
n  
pa  
de  
da  
te  
ma  
no  
ne  
pro  
de  
tio  
qui  
ser  
qu'  
Can  
les  
de c  
posc  
C'es  
entr  
chac  
Il y  
jet, c  
ne p  
cepté  
mém  
tinée  
pays.  
Po  
fait e  
pas s  
Nous  
devio  
des d  
Mais  
savio  
dehor  
des te  
dema  
fédéra  
en pay  
dit qu'  
tions e  
bien,  
consta  
nous a  
messie  
tractan  
?



quel nous devons faire des lois et créer des institutions. Nous n'avons pas à nous occuper d'un pays habité par une seule race et ne connaissant qu'une seule religion. Le pays au nom duquel nous agissons est peuplé par différentes races, par des Anglais, des Français, des Ecossais, des Irlandais, des Allemands ; la religion protestante et la religion catholique romaine y comptent chacune un grand nombre de fidèles ; nos institutions ne sont pas les mêmes, celles d'une province ne ressemblent pas à celles de l'autre ; nous avons des institutions spéciales à la race française, qui y est attachée et entend les conserver—race loyale, aussi loyale qu'aucune des autres qui habitent le Canada. Nous devons donc étudier les intérêts de tous, et voici un projet de confédération que nous vous proposons d'adopter dans son entier. C'est un compromis, c'est un traité entre les différentes provinces où chacune doit faire des concessions. Il y avait certainement, dans ce projet, des choses que j'aurais préféré ne pas y voir ; cependant, je l'ai accepté comme un compromis, et en même temps comme une mesure destinée à faire la grandeur future du pays.

Pourquoi le gouvernement a-t-il fait cela ? Parce que nous n'étions pas seuls à régler cette question. Nous étions quatre provinces, et nous devions tenir compte des préjugés et des différences de races de chacune. Mais il y avait autre chose. Nous savions qu'il y avait des provinces en dehors, à l'ouest et à l'est, ainsi que des territoires qui tôt ou tard devaient demander à être admis dans la Confédération. Les avons-nous traités en pays étrangers ? Non ; nous avons dit qu'ils auraient les mêmes institutions et les mêmes lois que nous. Eh bien, M. le président, en cette circonstance, nous ne sommes pas seuls, nous avons affaire au syndicat. Ces messieurs sont une des parties con-

Nous devons passer un contrat avec ces messieurs pour la construction de ce chemin. Devons-nous leur dire : Il vous faut prendre ceci ou ne rien avoir ? Ce n'est pas là la manière dont les contrats sont conclus. Il faut que chaque partie y mette du sien ; il vous faut prendre en considération les exigences de la situation ; il vous faut voir si vos conditions sont acceptables pour l'autre partie. Et après avoir débattu la question avec l'autre partie, si vous trouvez qu'il a raison et que votre offre n'est pas suffisante, et que vous devez donner plus de terre ou plus d'argent, le résultat est que vous devez vous entendre, vous faire des concessions mutuelles, préparer le contrat et le signer. C'est là ce que nous avons fait. Voici un contrat, et nous disons que c'est le meilleur que nous puissions faire. Je crois qu'il est avantageux au pays, que nous épargnons de l'argent au pays en l'adoptant, et j'espère que la réponse de tous nos amis sera une réponse affirmative.

Le point suivant auquel l'honorable monsieur a fait allusion, est la vente des terres par la compagnie et par le gouvernement. L'honorable monsieur a entrepris un calcul très-savamment élaboré pour démontrer que, tandis que la vente des terres de la compagnie rapportera beaucoup d'argent à cette dernière, les sections avoisinantes, appartenant au gouvernement, ne pourront guère être vendues. La compagnie, dit-il, vendra ses terres à cinq piastres l'acre, tandis que nos terrains, dans les environs, ne se vendront pas à plus d'une piastre l'acre. C'est là ce qu'il faut inférer des calculs du chef de l'opposition, parce qu'il applique ses calculs à cinq piastres aux terres de la compagnie, mais non aux terrains du gouvernement. Mais si la compagnie peut vendre ses terres à ce prix, nous avons raison d'espérer que les terres du gouvernement se vendront tout aussi bien. J'espère que la compagnie vendra ses terres à cinq piastres

l'acre, et que les colons seront heureux de payer ce prix ; car alors le gouvernement pourra vendre ses terres avoisinantes au même prix et pourra ainsi se rembourser en peu de temps. Le discours de l'honorable monsieur ne nous permet pas d'autre conclusion. Je crois pouvoir dire que ce que l'on peut inférer raisonnablement de son discours, tel que publié dans les *Débats*, c'est que cette compagnie obtiendra dix piastres par acre tandis que le gouvernement n'obtiendra pas plus de cinq dollars. Je ne sais comment il a pu arriver à cette conclusion. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour le suivre dans ses calculs, mais ils étaient si minutieux et si abondants que, malgré tous mes efforts et malgré tout mon désir de rendre justice à l'honorable monsieur, il m'a été impossible de le suivre jusqu'au bout. Mais j'ai pu en recueillir assez pour comprendre que ses calculs n'étaient pas aussi impartiaux que j'étais en droit de m'y attendre de la part de l'honorable monsieur.

Relativement à cette question des terres, il a aussi parlé des arpentages. C'est là un glaive à deux tranchants ; les terres ont dû être arpentées en townships, des lignes exactes ont dû être tirées, et pour ces travaux le gouvernement avait besoin d'argent. Le département de l'intérieur pourra sans doute nous fournir des détails sur le coût de ces arpentages. L'honorable monsieur trouve à redire parce que le gouvernement devra faire arpenter une partie de ces terres. Si nous devons donner des sections de terrains à la compagnie, il nous faut donner les lignes extérieures de ces sections : dans ce cas, les arpentages devraient être faits. Il faudrait qu'ils fussent faits par le gouvernement si nous gardions les terres. Mais lorsque nous aurons concédé ces 25,000,000 d'acres à la compagnie, elle devra, naturellement, faire ses arpentages elle-même pour diviser les lots, de sorte qu'une partie

des dépenses que le gouvernement aurait eu à encourir, s'il en eût été autrement, sera payée par la compagnie, si cette dernière veut rendre le chemin de fer profitable, et, pour ma part, j'espère qu'elle y réussira. Il est de l'intérêt du pays qu'elle puisse exploiter le chemin avantageusement et avec profit, et si elle ne pouvait le faire, il vaudrait mieux que le gouvernement exploitât lui-même le chemin. Mais nous savons tous qu'une compagnie peut exploiter un chemin de fer à meilleur marché et avec plus de profit qu'un gouvernement peut le faire, même mieux qu'un gouvernement aussi bon que l'administration actuelle.

L'honorable monsieur a parlé des obligations et des responsabilités du gouvernement relativement au chemin de fer. Il dit qu'elles sont indéterminées et qu'elles ne sont pas limitées. Je trouve ordinairement que l'honorable monsieur est très logique, mais je ne puis retrouver sa logique dans le cas actuel. Mon honorable ami le ministre des chemins de fer dit à la Chambre que les parties du chemin que nous avons construites et les parties que nous sommes actuellement à construire coûtent \$25,000,000, et ajoute ensuite les \$25,000,000 que nous devons donner à la compagnie, et la valeur de \$25,000,000. Je crois que nos responsabilités, dans cette affaire, sont aussi bien définies qu'elles peuvent l'être. En évaluant le terrain à \$1 l'acre, nous avons un total de \$78,000,000 comme la somme que nous avons à payer. Assurément ce calcul est assez défini, assez limité pour convenir à l'honorable monsieur. Mais il n'y aurait pas de définition dans le projet de l'honorable chef de l'opposition. Je ne puis concevoir ce que le peuple d'Ontario ou de Québec a fait à l'honorable monsieur pour qu'il leur dise : Vous n'aurez pas de chemin de fer. Il dit : " Ne construisez pas le chemin de fer, laissez à l'avenir le soin de déterminer les responsabilités

a  
n  
l  
n  
a  
p  
d  
c  
p  
ré  
se  
ra  
m  
m  
da  
de  
soi  
tou  
mie  
por  
tes,  
d'av  
la g  
une  
les  
ple  
pele  
sieu  
nisté  
à la  
avaie  
oblig  
indét  
s'il e  
hono  
voir.  
disco

tés du pays." Il ajoute que la région au nord du lac Supérieur est si sauvage et si inaccessible, que c'est une telle solitude, que nous ne pouvons y construire un chemin de fer et que nous devons laisser cela pour considération future. Un honorable député, je crois que c'est le député d'Algoma—qui connaît ce dont il parle—nous dit que cette région est loin d'être aussi mauvaise qu'on la représente; que nous erons agréablement surpris de sa condition si nous la traversons. Assurément l'honorable monsieur ne peut se plaindre du manque de définition dans la matière lorsqu'il peut déterminer le coût par un simple calcul. L'honorable membre qui, évidemment, voulait plaisanter, dit qu'il y aura un soulagement à la fin pour le pays—et que ce soulagement viendra de ce que l'honorable ministre des chemins de fer sera à sa place pour présenter de nouvelles évaluations réduites. Je n'ai pas de doute que ce sera un soulagement pour les honorables messieurs de la droite de voir mon honorable ami au pouvoir comme ministre des chemins de fer pendant ces vingt années; et je n'ai pas de doute que le peuple lui-même ne soit content de cette prédiction. Dans tous les cas, je crois que ce sera mieux d'avoir mon honorable ami ici pour préparer des estimations réduites, qu'il peut avoir exagérées, que d'avoir les honorables messieurs de la gauche au pouvoir, promettant une augmentation de revenus et tous les bienfaits d'un âge d'or à un peuple confiant. Nous devons nous rappeler que lorsque les honorables messieurs occupaient les banquettes ministérielles, ils ne se sont pas montrés à la hauteur des promesses qu'ils avaient faites. Ils disent que nos obligations et nos responsabilités sont indéfinies; mais j'aimerais à savoir s'il en était autrement lorsque ces honorables messieurs étaient au pouvoir. Nous avons chaque année un discours sur nos finances. Quelque-

fois, ce discours était très savamment élaboré et très intéressant pour le pays, et l'on nous promettait que les déficits auraient une fin si la Chambre voulait seulement consentir à augmenter le tarif. Mais après avoir attendu d'année en année, pendant cinq ans, le résultat n'a pas été un surplus—ni la définition de nos responsabilités, ni les deux bouts joints ensemble, mais un déficit de plusieurs millions de piastres. Je crois que le pays admettra avec l'honorable chef de l'opposition que c'est un grand soulagement pour le pays de voir le ministre des chemins de fer et ses amis au pouvo. r.

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

#### SÉANCE DU SOIR.

M. LANGEVIN reprend le débat : J'en arrive à la huitième objection que le chef de l'opposition a faite contre le projet. Il a prétendu que la division de l'argent et des terres en trois sections n'est pas équitable, et n'offre pas une garantie suffisante au pays. Cette question a été bien posée par le gouvernement lorsque nous avons discuté les conditions avec le syndicat. En consultant le contrat, nous trouvons qu'il y a trois sections, ou plutôt deux sections avec une section divisée en deux sous-sections; de la section du centre 900 milles vont jusqu'aux Montagnes Rocheuses—à Jasper House—et 450 milles de Jasper House à Kamloops; la section de l'Est, de 650 milles, est au nord du lac Supérieur. Par le contrat, la première partie de la section du centre, 900 milles, doit recevoir \$10,000 par mille, faisant \$9,000,000, et 11,250,000 acres, ce qui, à un dollar l'acre, équivaut à \$11,250,000, faisant \$20,250,000 en argent et en terrain. La seconde partie, 450 milles, doit recevoir \$10,333 par mille, ou \$6,000,000 en argent et 7,500,000 acres de terrains, à une piastre, égale à \$7,500,000, faisant \$13,500,000 en argent et en terres. La section du lac Su-

périeur, de 650 milles, doit recevoir en argent \$15,384 par mille ou \$10,000,000, et en terres 9,615 acres par mille, ou 6,250,000, équivalant à \$6,250,000, faisant \$16,250,000 en argent et en terres. Si vous prenez ensemble les subsides en argent et en terres, vous trouvez pour les 900 milles de Jasper House \$22,500 par mille; pour les 450 milles à travers la région montagnaise de la Colombie anglaise, \$30,000 par mille, et pour les 650 milles de la section Est, \$25,000 par mille. Néanmoins, l'honorable monsieur dit que cette division n'est pas juste et n'offre pas une garantie suffisante au pays pour la construction du chemin. L'honorable monsieur devrait se rappeler que lui-même, l'an dernier, nous a fait un discours sur cette question dans lequel il citait des chiffres pour montrer quel serait le montant requis pour ces trois sections. Naturellement, son but à cette époque était de prouver que le chemin coûterait une très-forte somme d'argent. L'honorable monsieur, répondant au ministre des chemins de fer, disait :

"En outre, pour avoir un trafic sans transbordement, il faut un chemin de première classe, et lorsque nous aurons épuisé tout ce que l'honorable ministre se propose de dépenser, n'oublions pas que nous n'aurons point un chemin de fer du Pacifique, mais un chemin de fer de colonisation.

"Suivant l'ancien mode de construction, cette section centrale coûterait, en y comprenant les autres items que j'ai mentionnés, un peu plus de \$42,500,000, abstraction faite des deux tronçons de chaque extrémité. Le tronçon de l'ouest, entre Edmondton et la passe Burrard, comme je l'ai dit, coûterait \$45,000,000, et celui de l'est, entre le fort William et le Nipissingue, d'une longueur de 650 milles, reviendrait, suivant l'estimation du député de Lambton, à \$32,500,000. Ainsi, les deux parties extrêmes, estimées à \$77,000,000, et la

partie centrale, avec les frais déjà encourus, à \$45,500,000, formeraient un total de \$120,000,000.

L'honorable monsieur nous a donné ces chiffres pour montrer ce que coûterait le chemin. C'était, sans doute, son but à cette époque de démontrer qu'il coûterait une énorme somme d'argent, de faire connaître à chaque électeur du pays qu'il coûterait \$120,000,000; que nous étions incapables de continuer le chemin, et qu'essayer de le construire, ce serait ruiner le pays. C'était sa prétention alors. Cette année, nous venons dire que nous pouvons construire le chemin pour \$78,000,000, quoique, l'année dernière seulement, selon l'honorable monsieur, il devait coûter 120 millions de piastres. Le fait est que les honorables messieurs de la gauche ne veulent pas du tout du chemin de fer du Pacifique. Si nous appliquons les calculs de l'honorable député aux sections de l'est et de l'ouest, nous trouverons que chaque mille de chemin de fer dans la section montagnaise aurait coûté \$100,000, et que chaque mille dans la section de l'est aurait coûté \$50,000. D'après nos calculs, la section de l'ouest coûtera \$30,000 au lieu de \$100,000, et la section de l'est, \$25,000 par mille. La proportion donnée ici est plus favorable à la section de l'est, comme garantie pour le gouvernement, que la proportion d'après les chiffres donnés par l'honorable monsieur l'année dernière. Mais à quoi sert de leur donner \$100,000 et \$50,000 par mille, si ces montants ne sont pas nécessaires? Les honorables messieurs de la gauche doivent voir que l'évaluation de l'honorable ministre des chemins de fer, si c'était là son évaluation, pouvait être changée cette année, comme dans le cas de la réduction dans les contrats, qui a diminué de \$38,000,000 à \$28,000,000. Donc le gouvernement a une ample garantie dans ce montant d'argent pour la construction de la section de l'est comme pour celle de la

section de l'ouest. En vertu du contrat, ces trois sections doivent être construites simultanément et rapidement. Le premier juillet prochain, il faut que les travaux commencent sur la section de l'est aussi bien que sur la section du centre; c'est là une des conditions du contrat, le marché avec le syndicat, et à l'expiration de dix années, la section de l'est, comme la section du centre et la section de l'ouest, doit être complétée. La section des prairies sera peut-être construite plus rapidement que les autres. Si oui, tant mieux. Cela ouvrira le pays plus tôt, les émigrants afflueront et nos terres ainsi que les terres de la compagnie seront occupées plus tôt. C'est une condition particulière du contrat que les deux sections puissent être terminées dans dix ans. Pour cette section de l'est, nous avons réservé 16,250,000 acres pour construire les 650 milles et \$25,000 par mille. Comme je l'ai dit avant la suspension de la séance, on ignore que la région au nord du lac Supérieur n'est pas la région stérile que grand nombre de gens se figurent. Il paraît qu'une bonne partie de cette région est un bon pays qui fournira du trafic au chemin de fer. Heureusement pour Ontario, il se trouve compris dans ces limites, et le chemin de fer ouvrira le pays; mais cela n'empêche pas que nous soyons certains que ce fait n'était pas suffisant pour assurer la construction de cette ligne.

L'objection suivante du chef de l'opposition est que la compagnie peut construire des chemins de fer partout où il lui plaît; que les autres Canadiens n'ont pas le même privilège, mais doivent s'adresser au parlement pour obtenir l'autorisation. La compagnie peut construire des embranchements au Nord-Ouest; quel mal y a-t-il à cela? Est-ce que nous refusons jamais aux messieurs qui veulent s'organiser en compagnie la permission de construire un chemin de fer où il n'y en a pas d'au-

tres, et où il y a besoin de chemin de fer? Jamais; nous leur donnons toujours une charte, et elles sont sou-vent subventionnées par les autorités locales ou fédérales. Dans le cas actuel, la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique ne demande pas un seul dollar de subvention, ni en terres ni en argent, pour construire ces embranchements. Elle nous dit: Nous avons besoin de cette autorisation. Nous lui donnons 25,000,000 d'acres dont une bonne partie ne sera pas près du chemin; une bonne partie des terres peut se trouver à 50, 100 ou 200 milles de distance. Comment pourra-t-elle atteindre ces terrains? Elle a beaucoup d'intérêts dans ces terrains. Pourquoi? Non seulement parce qu'ils doivent être vendus pour lui donner le capital pour se rembourser, mais parce que ces terrains, une fois colonisés, donneront du trafic à la ligne-mère. Ainsi il est de son intérêt de construire des embranchements, et pourquoi en serait-il autrement? Ce chemin sera pas un simulateur de chemin de fer, mais une grande voie ferrée d'un bout du pays à l'autre; et pourquoi ne pas offrir toutes les facilités pour la colonisation du pays? Mais les sections de terrains de la compagnie à 100 milles ou à 200 milles à l'intérieur sont avoisinées par des sections de terrains appartenant au gouvernement, et les embranchements de la compagnie favoriseront le gouvernement en ouvrant ses terrains et en augmentant leur valeur. Les colons ne se fixeront pas à 200 milles à l'intérieur, où il n'y aura pas de chemin de fer. Je suis surpris des plaintes des honorables messieurs de la gauche à ce sujet. Je suis certain que les colons de ce pays, dans 10, 20 ou 30 ans, ne leur seront guère reconnaissants d'avoir essayé à empêcher la compagnie de construire des embranchements du chemin de fer pour ouvrir le pays.

Le chef de l'opposition dit que les



Canadiens ne sont pas sur un pied d'égalité avec le syndicat. Cela n'est pas douteux, et c'est parce que certaines autres personnes n'appartiennent pas au syndicat et ne veulent pas consentir les mêmes obligations. Non-seulement la compagnie est intéressée, mais le pays est intéressé autant que la compagnie à avoir des embranchements. Il est de l'intérêt de cette région que de tels pouvoirs soient accordés à la compagnie. Je suis sûr que le gouvernement ne refusera pas son acte constitutif à toute compagnie qui s'adressera à lui pour les obtenir. Supposons que quelques messieurs demeurant à Winnipeg désirent avoir un chemin de fer pour aller à la rivière à la Paix; quelqu'un croit-il qu'ils éprouveront moins de difficulté à obtenir une charte? Ce syndicat ne peut être un obstacle pour eux. Il ne peut empêcher d'autres citoyens de construire ce chemin s'ils le desirent. Ne nous rappelons-nous pas le fameux projet de loi du député de Bothwell (M. Mills)? Il favorisait la construction de tous les chemins de fer au Nord-Ouest, non par un bill, comme nous le proposons, mais en donnant aux entrepreneurs des subventions en argent et en terres. Donc, s'il était juste sous le gouvernement de l'honorable député de Lambton—et le chef actuel de l'opposition a dû être en faveur de ce programme—d'aider aux chemins de fer jusqu'à ce point, il ne peut être injuste pour nous de les aider lorsque nous ne leur donnons ni argent ni terrains.

L'objection suivante que l'honorable chef de l'opposition a faite est celle-ci: que la compagnie versera \$5,000,000 seulement, et se remboursera bientôt par la vente de ces terres. Quelle objection y a-t-il à cela? Ces terres seront les terres de la compagnie, et elle les vendra, et le produit ira dans sa caisse et servira à rembourser l'argent dépensé ou souscrit par ses membres pour le chemin. C'est le cas pour toutes les autres

compagnies qui ont des terres à vendre et un chemin de fer à exploiter. Les recettes provenant de la vente des terres et du trafic vont dans la caisse des compagnies, et servent à payer les dépenses et les dividendes, et je suppose que cette compagnie aura le droit de faire la même chose. Mais si les terres sont vendues, le syndicat ne les transportera pas hors du pays. Ces terres doivent rester dans le Nord-Ouest, et, si elles sont vendues, à qui seront-elles vendues? Il faudra qu'elles soient vendues à des colons, et si elles sont vendues à des colons, nous aurons atteint exactement le but que nous voulons atteindre, c'est-à-dire que nous aurons attiré des colons pour se fixer dans le pays, pour le coloniser, pour en faire un grand pays, pour créer de nouvelles provinces dans cette région. Nous aurons de nouveaux sujets britanniques dans ce pays, des hommes qui auront les mêmes aspirations que nous, qui éliront leurs représentants, dont les représentants siégeront dans cette salle, si cette salle est assez grande pour les contenir; qui, dans tous les cas, siégeront en parlement avec nous. Ils viendront ici prendre part à notre législation, et ils auront tous les droits que nous possédons. Mais l'honorable monsieur se plaint de ce que cette compagnie aura l'avantage de vendre ses terres et d'y fixer des colons. L'objet que nous avons en vue est de construire le chemin. Nous ne désirons pas dépenser \$50,000,000 en argent, mais \$25,000,000 en argent et 25,000,000 d'acres de terres; et pourquoi agissons-nous ainsi? Si l'honorable monsieur a raison, si la compagnie se rembourse par la vente de ces terres, que devient l'affirmation de l'honorable monsieur qui dit qu'il y a un monopole qui fermera le Nord-Ouest à notre population? Comment l'accès de ces terres lui serait-il fermé si ces terres doivent être vendues aux colons et achetées par eux? Vous ne pouvez avoir rai-

son sur les deux points. La compagnie ne peut exercer un monopole qui fermera ce pays à la colonisation et se rembourser par la vente de ces terres aux colons.

L'honorable monsieur a dit qu'elle deviendrait la grande propriétaire du Nord-Ouest. Cela ne peut pas être, parce que, dans le premier cas, elle sera obligée de vendre ces terres dans son propre intérêt, et d'après l'honorable monsieur, elle se remboursera bien vite par la vente de ces terres. Naturellement, la compagnie peut, s'il emploie le mot monopole dans un autre sens, exercer un monopole de cette manière : elle sera une compagnie de chemin de fer qui aura le trafic du pays sur sa ligne ; mais, dans tous les cas, de tels pouvoirs doivent être donnés à une compagnie, et il vaut mieux les donner à une compagnie puissante qu'à une compagnie faible.

Mais l'honorable monsieur, pour les besoins de sa cause, prétend, comme je l'ai dit il y a un instant, que le syndicat sera le grand propriétaire du Nord-Ouest. Or, je le répète, il ne peut être le propriétaire du Nord-Ouest pour l'excellente raison que sur 250,000,000 d'acres de terres, il n'en aura que 25,000,000 ou un dixième du tout. Mais l'honorable monsieur, dans sa crainte, a oublié qu'en sa qualité de chef de l'opposition, dans la haute position que ses talents et la confiance du parti libéral lui ont fait atteindre, qu'un défi ne doit pas être lancé ici au parlement. Il nous a dit que les hommes qui s'établiront au Nord-Ouest seraient moins que des hommes s'ils permettaient à cette loi d'exister. Vous parlez, a-t-il dit, d'envoyer des Irlandais au Nord-Ouest. Qu'est-ce que l'honorable monsieur voudrait que ces hommes fissent ? Qu'ils empêchassent la compagnie d'exercer les pouvoirs qui lui seront conférés par cette loi ? Il dit que les colons seraient moins que des hommes s'ils permettaient à cette loi d'exister.

**PLUSIEURS VOIX.** Très bien, très bien !

**M. LANGEVIN.** Cette loi durera aussi longtemps que le parlement voudra la faire durer ; et si le parlement voulait abolir la loi, je suppose que cette compagnie serait traitée comme toute autre compagnie, comme tout individu, et serait indemnisée pour la perte de ses droits. Peut-être l'opinion de l'honorable monsieur qui dit : "Très bien," diffère-t-elle de la mienne !

**M. MILLS.** Très bien, très bien !

**M. LANGEVIN.** Je serais très affligé qu'on pût jamais dire en ce pays : la propriété c'est le vol. La propriété est l'une des grandes bases de la société, et, en conséquence, je suis étonné de voir que l'honorable monsieur, qui occupe une position éminente dans son parti, qui a été ministre de la couronne, puisse épouser une semblable doctrine. Je suis certain que le parlement n'admettra jamais une telle doctrine, dans aucun cas, que ce soit au sujet de la compagnie ou d'un individu, ou que ce soit un agent d'une compagnie peu sympathique. Le parlement rend toujours justice. C'est l'un des principaux traits distinctifs de notre législation que chaque fois qu'un droit acquis, un droit de propriété, a été en danger, le parlement a toujours indemnisé les parties lésées.

**M. MILLS.** Pas toujours.

**M. LANGEVIN.** Naturellement, l'honorable monsieur persistera dans ses vues ; je ne puis les modifier. Ses vues sont très avancées, mais je doute fort que, dans ce parlement, il puisse trouver beaucoup de partisans d'une telle conduite. Qu'il l'essaie.

**M. MILLS.** A la question.

**M. LANGEVIN.** Qu'il présente une motion, et il verra si le parlement approuvera cette doctrine.

**M. MILLS.** Vous avez un projet de loi de cette nature devant la Chambre.

M. LANGEVIN. Si l'honorable monsieur veut me permettre de revenir au sujet qui est sous considération, lorsqu'il présentera le projet de loi dont il parle, je serai prêt à lui répondre. La dernière partie des remarques du nouveau chef de l'opposition va plus loin, sur ce point, que nous pourrions le croire. Il dit en substance, parlant de l'envoi des Irlandais au Nord-Ouest, que nous n'avons pas besoin d'Irlandais, "no Irish need apply." Ils ne doivent pas aller au Nord-Ouest, qui est ainsi réservé pour les honorables messieurs de la gauche; nul Irlandais ne doit y être toléré. Nous trouvons ordinairement des Anglais, des Ecossais, des Français et des Irlandais travaillant ensemble aux chemins de fer, essayant à faire leur part, et l'on sait parfaitement que les Irlandais ne sont pas des ouvriers moins utiles que les autres. Mais que veut l'honorable monsieur? Je n'ai pas de doute que vous vous rappelez son discours de 1874. Il préférerait la main-d'œuvre chinoise. Il préférerait les Chinois aux Irlandais. Je n'ai pas d'objection aux Chinois, lorsqu'il y en a dans le pays, tant qu'ils respectent les lois et sont de bons citoyens; mais ce que je dis est ceci: que nos propres compatriotes, les Irlandais, qui quittent leur île magnifique ne manquent pas de venir ici. Il y a assez de travail et de terres en ce pays pour eux, et ils seront reçus comme des amis, non comme des ennemis.

J'arrive maintenant à un point très important, une remarque très importante faite par l'honorable chef de l'opposition. Il dit qu'il est en faveur d'un raccordement avec l'Est, mais non au prix d'une dépense énorme. Il ne veut pas, dans tous les cas, de la section du lac Supérieur pour le présent, et préfère la ligne du Sault Sainte-Marie. Il dit que la ligne serait de 87 milles plus longue que par le nord du lac Supérieur, mais que nous l'aurions sept années plus tôt.

Cela ne s'accorde pas avec les vues exprimées par l'honorable monsieur l'année dernière. Maintenant, il dit: le raccordement de l'est, au nord du lac Supérieur, coûte trop cher, nous n'en voulons pas; ayons la ligne du Sault Sainte-Marie qui nous amènera à Manitoba en passant à travers les Etats-Unis. L'honorable monsieur se rappellera que le programme de ce parlement n'a pas été d'avoir un chemin de fer passant à travers un pays étranger, ni de dépenser des millions pour un chemin de fer international à l'est et un chemin de fer du Pacifique à l'ouest, dans le but d'avoir un chemin à travers les Etats-Unis d'Amérique. Nous voulons un chemin à nous, pour le maintien des institutions britanniques sur ce continent. Nous voulons un chemin qui sera un bienfait pour le Canada et les Canadiens, mais nous ne voulons pas d'un chemin qui conduira nos émigrants à travers les Etats-Unis et les enlèvera au Manitoba et au Nord-Ouest. Si l'honorable chef de l'opposition veut un chemin de ce genre, pourquoi n'a-t-il pas, lorsqu'il était au pouvoir, présenté son projet du Sault Sainte-Marie, s'il en avait l'intention? Mais non; il n'était pas certain de son fait. Il savait qu'il ne pouvait effectuer ce raccordement de l'est par le nord du lac Supérieur; il ne pouvait trouver une compagnie, il n'avait pas les moyens à sa disposition, et il n'a jamais parlé de ce projet. Mais maintenant, voyons ce que l'honorable monsieur a déclaré l'année dernière. C'est très intéressant, parce que cette déclaration expose le programme de l'opposition relativement à l'Est du Canada; et lorsque je parle ainsi, je veux parler de cette région à partir du lac Nipissingue à l'est, y compris Ontario, Québec et les provinces maritimes. Voyons ce qu'était le programme des honorables messieurs de la gauche, au sujet de l'est, et ce que nous pourrions attendre de leur part

pr  
pe  
co  
bu  
co  
sou  
aus  
den  
elle  
les  
cou  
fice  
suis  
che  
mer  
com  
fer  
diffi  
ame  
com  
qu'il  
sein.  
cord  
cord  
qui l  
ne se  
ami  
"J  
je ne  
on lu  
ne se  
rable

s'ils occupaient les banquettes ministérielles. Je ne veux pas être trop long sur un sujet de cette nature, mais je crois que la Chambre prendra patience pendant que je lirai quelques extraits du discours de l'honorable monsieur. Je ne demande pas la permission des honorables messieurs de la gauche, parce que c'est un discours de leur propre chef, et naturellement ils seront heureux de l'entendre encore une fois. L'honorable monsieur disait :

“ Nous ne devons pas oublier ici le chaînon de l'est. L'honorable monsieur, de son côté, ne l'a pas tout à fait oublié, et il a fait preuve d'égards à notre endroit en laissant entrevoir une faible espérance que ce chaînon sera construit.

“ La province de Québec a dépensé près de \$11,000,000—ce qui était un peu au-dessus de ses moyens—pour construire un chemin de fer dont le but principal est de s'emparer du commerce du Pacifique. Elle a tendu son bras dans la direction de l'ouest, aussi loin que cette capitale, et elle se demande maintenant à quelle époque elle pourra atteindre plus loin, quand les dépenses énormes qu'elle a encourues lui rapporteront les bénéfices sur lesquels elle comptait. Je suis heureux d'apprendre que son chemin de fer donne quelque rendement tel qu'il est; mais Québec ne comptait pas ce que son chemin de fer rapporterait, étant encore neuf et difficilement exploité: elle voulait qu'il amenât un grand changement de commerce dans ses principales villes, qu'il attirât la prospérité dans son sein. Mais à moins qu'il ait un raccourcement à l'est, et tant que ce raccourcement ne sera pas fait, l'espoir qui l'a engagé à construire ce chemin ne se réalisera pas. Mon honorable ami a senti cela.

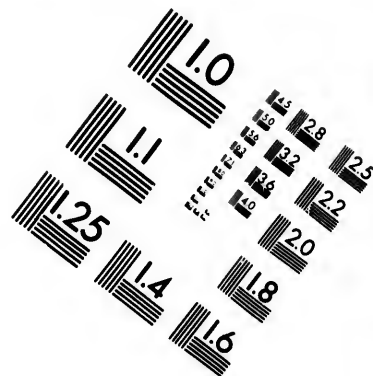
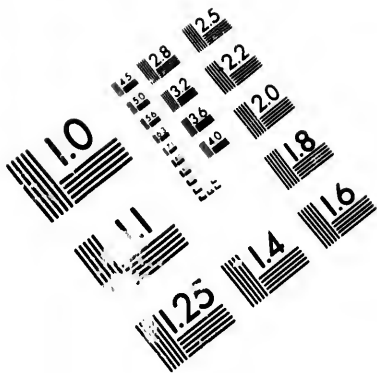
“ Je ne prétends rien savoir, mais je ne serais pas surpris si, privé-ment, on lui avait parlé dans ce sens. Je ne serais pas surpris si quelqu'honorable député de la province de Qué-

bec lui avait présenté avec plus de chaleur encore, dans le secret du cabinet, les observations que je viens de lui faire publiquement. Je ne serais pas étonné qu'on lui eût fait entendre, en termes aussi énergiques que le permettent les égards dus à un ministre puissant, qu'il est indispensable de sa part de laisser entrevoir l'espoir, si faible qu'il soit, que, dans un avenir prochain, le chemin de fer sera raccordé à la ligne principale; et que l'honorable monsieur eût répondu à la députation de Québec: “ Messieurs, pour le moment, nous ne pouvons brûler la chandelle que par le milieu et par le bout de l'ouest; mais un temps va venir, plus tôt que vous ne le pensez, où nous la brûlerons par le milieu et par les deux bouts, et le bout de l'est flambera comme l'autre.” C'est là, du moins, ce que l'honorable monsieur nous a laissé vaguement entendre ce soir.

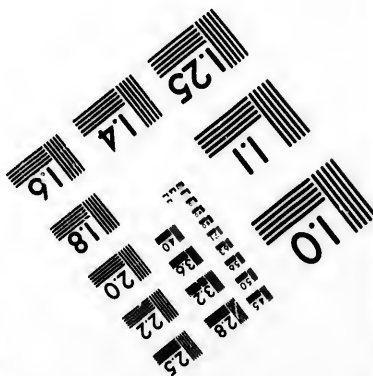
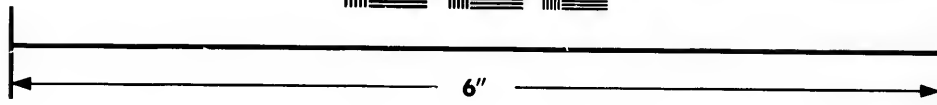
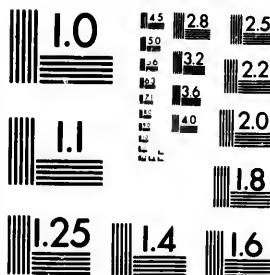
“ Mais mes honorables amis de Québec ne manqueront pas de comprendre combien ils se rapprochent davantage de leur but en se mettant immédiatement à construire l'extrémité de l'ouest et à dépenser, suivant l'estimation corrigée, \$30,000,000 à la Colombie anglaise. Ils sentiront combien en allant jeter \$30,000,000 dans ce pays à teinte brune, représenté sur la carte de l'honorable ministre, ils vont hâter le jour où notre excédant devra nous permettre de faire le raccourcement après lequel ils soupirent. Ils examineront si notre bourse est semblable au vase d'huile de la veuve, lequel contenait toujours la quantité suffisante, quelque quantité qu'on en tirât. Ils considéreront si, même dans notre abondance et notre prospérité, même avec les facilités que nous possédons de faire des emprunts et d'obtenir des capitaux, nous serons plus en état d'exécuter les travaux à l'extrémité de l'est, par le fait que nous commençons maintenant à construire la section de l'ouest. Ils songeront qu'il







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4103

0  
1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

est possible, qu'il est probable même que la précipitation que vous apportez dans la construction de la section de l'ouest surcharge le pays, compromet l'existence du projet tout entier, et rende irréalisable, sinon pour toujours, du moins pour longtemps, toute tentative d'opérer une liaison à l'est.

“ Suivant ses habitudes, l'honorable monsieur n'a pas été tout à fait logique sur ce sujet. Dans le but de calmer l'anxiété de ses amis et de ses partisans, il a fait tout ce qu'il a pu pour démontrer que le gouvernement est obligé de procéder avec lenteur. Ce contrat, dit-il, contient des clauses qui vous donnent le pouvoir absolu d'arrêter les travaux à un moment donné; et si nous voyons que la construction de ces 125 milles de la Colombie pèsent trop lourdement sur les ressources du pays, soyez certains que nous la discontinuerons. Nous n'allons pas vite; nous procédons lentement. Nous comptons cependant, dans l'espace de dix années, après avoir économisé les dix millions dont j'ai parlé, construire au moins cette section; mais nous ne nous engageons pas à la terminer en dix ans. Nous ne considérons pas que nous sommes tenus envers la Colombie anglaise d'achever ces ouvrages en 1890, et nous ne les acheverons pas dans les dix années si la chose épuise par trop les ressources du pays.

“ Il n'en fallait pas moins pour calmer les appréhensions de ceux qui craignaient que les impôts fussent trop considérables et les dépenses faites avec trop de précipitation. Mais l'honorable monsieur a été obligé de revenir sur ses pas, et pour prouver que même cette grande dépense n'a journalierait pas indéfiniment les travaux de la partie de l'est, il lui a fallu montrer la “ frange d'argent ” du nuage—c'est ainsi, je le crois du moins, qu'il s'est exprimé; il dit en effet: “ J'ai tellement confiance dans la réussite de mon projet, que je ne

désignerai pas le jour où l'occident unira sa pourpre aux roses de l'orient, mais ce jour arrivera bien plus tôt qu'aucun de vous ne peut le croire.” A un moment donné, il dit:

“ J'irai lentement dans l'ouest, parce les travaux peuvent être très lourds pour nous; n'ayez aucune crainte.”

Puis, l'instant après, il s'écrie: “ Je puis procéder dans l'ouest avec une rapidité telle, qu'il me sera possible de commencer tout à l'heure dans l'est—n'ayez aucune crainte!” Voilà les paroles logiques de l'honorable ministre. Or, je ne doute pas que ces assertions n'aient pour but de satisfaire et de consoler, et peut-être réussissent-elles; mais si on examine la chose à un point de vue politique, je crois que ses propositions sont irréalisables en fait, et qu'on reconnaîtra l'impossibilité de commencer les travaux de la partie de l'est avant que les sections du centre et de l'ouest soient terminées, si du moins l'entreprise doit se poursuivre suivant le projet et les intentions de l'honorable monsieur qui, dans mon opinion, sont au-dessus des ressources du pays. Québec peut s'attendre à voir la section de l'est se commencer lorsque la partie ouest sera terminée, c'est-à-dire que la section Est sera commencée en 1890 pour se terminer en 1897, et j'espère que nos voisins vivront assez longtemps pour goûter cette jouissance.”

C'est là ce que l'honorable monsieur a dit l'année dernière, en s'adressant aux députés de Québec. Il espérait avoir leur appui, et il leur disait que les députés de Québec n'étaient pas convenablement traités par le gouvernement du pays, que leurs intérêts étaient négligés et que le raccordement avec l'est de cette section qui se trouve au nord du lac Supérieur avait été retardé, parce que l'on voulait dépenser 30 millions de piastres à la Colombie anglaise, et que les revenus du pays n'étaient pas suffisants; que nos bourses n'étaient pas assez bien remplies pour cons-

tru  
bie  
pro  
l'an  
dir  
s'il  
ban  
vra  
Qué  
au p  
ans,  
pen  
met  
le ch  
verr  
Voy  
ble  
Nou  
fer e  
ment  
et q  
vons  
l'oue  
sont  
voit i  
étant  
serou  
du Pa  
que s  
cité ic  
mauv  
pas fa  
pauvr  
pour  
\$11,00  
cieur  
cette  
Je pen  
je ne v  
pressio  
taire.  
M. B  
cette ex  
M. I  
que l'h  
pose pa  
rien de  
cela ne  
pas au  
l'être, o  
quoique  
être pa  
quelque

truire plus que la ligne de la Colombie, et qu'en conséquence cette pauvre province de Québec était laissée à l'arrière-plan. L'est était négligé, au dire de l'honorable monsieur ; mais s'il pouvait seulement revenir sur les banquettes ministérielles, que ne devrait-il pas faire pour la province de Québec ? "A tout prix, ramenez-moi au pouvoir, donnez-moi encore cinq ans, et je ferai ce que je n'ai pas fait pendant les cinq dernières années ; mettez-moi à même de vous donner le chemin de fer que ce mauvais gouvernement ne veut pas vous donner." Voyons maintenant ce que l'honorable monsieur nous dit aujourd'hui. Nous avons ce projet de chemin de fer et nous venons devant le parlement avec un contrat et un syndicat, et que trouvons-nous ? Nous trouvons que non-seulement la section de l'ouest, mais encore la section de l'est sont assurées. L'honorable monsieur voit immédiatement que cette section étant assurée, Ontario, Québec et l'est seront reliés avec le chemin de fer du Pacifique. Il voit immédiatement que son discours de l'an dernier sera cité ici et que tous sauront que le mauvais gouvernement qui n'était pas favorable à l'est a assuré à ces pauvres Québécois le raccordement pour lequel ils ont dépensé leurs \$11,000,000. Mais l'honorable monsieur est un fin renard. J'espère que cette expression est parlementaire. Je pense qu'elle est convenable, mais je ne voudrais pas me servir d'une expression qui ne serait pas parlementaire.

M. BLAKE. Je ne m'oppose pas à cette expression.

M. LANGEVIN. Je suis heureux que l'honorable monsieur ne s'y oppose pas ; il dit qu'il ne s'oppose à rien de ce que je puis dire, parce que cela ne peut lui faire tort. Il n'est pas aussi invulnérable qu'il croit l'être, ou qu'il pourrait le paraître, et quoique mes coups ne soient peut-être pas aussi rudes que ceux de quelques autres membres de cette

Chambre, je puis dire, sans présomption, que quelques-uns de mes coups ont été sentis par l'honorable monsieur. Dans tous les cas, l'honorable monsieur est un fin renard, et voyant qu'il ne sera pas appelé à appuyer le programme qu'il exposait l'an dernier, il dit : "Non ; ne voyez-vous pas que cela n'est pas de votre intérêt comme Québécois ? Ne voyez-vous pas que le programme est de construire la ligne du Sault Sainte-Marie ? Lui, un homme d'Ontario, se plaçant au-dessus de toutes les considérations de parti, de toutes les considérations locales, ajoute : "Vous voyez que le chemin de fer va amener tout le commerce de l'Ouest, tout le commerce du Nord-Ouest américain—où ? à Montréal. Et alors, vous, messieurs de Québec, ne me donnez-vous pas un coup d'épaule et n'appuierez-vous pas mon projet, lorsque vous voyez que par mon plan de la ligne du Sault Sainte-Marie, je dirige le commerce vers Montréal et Québec ? En conséquence, vous devez me suivre et ne pas appuyer le gouvernement. Si vous le suivez, vous courez à votre perte. Mais venez avec moi, et j'aurai soin de vous. Je veillerai à vos intérêts." Je réponds à l'honorable monsieur qu'il ne doit pas espérer qu'ils le suivront. L'honorable monsieur et la grande majorité de la Chambre savent parfaitement que ceci est un aussi bon plan, pour la construction du chemin de fer, qu'il était possible de soumettre au parlement. C'est un plan qui assurera la construction du chemin—un plan qui servira les intérêts de toutes les parties du Canada, et donnera un chemin de fer sur le territoire canadien, au lieu d'un chemin de fer qui transporterait une partie de notre commerce à travers les États-Unis, et conduirait les immigrants hors de Manitoba. Nous savons très bien ce qui se passe chaque jour au sujet des provinces et des territoires de l'ouest du Canada ; nous sommes obligés d'envoyer nos immigrants à

travers les Etats-Unis, et à chaque station nous rencontrons des racleurs envoyés par les compagnies de chemins de fer et de colonisation, qui insistent auprès de nos immigrants pour que ces derniers aillent au beau Kansas ou dans d'autres territoires de l'ouest des Etats-Unis. Ils leur disent de prendre passage dans les chars et d'aller dans un pays où ils trouveront des amis, au lieu d'aller à Manitoba qui est un pays inhospitalier. Ils disent: "Ne voyez-vous pas cette petite brochure? Elle contient un discours de l'un de vos hommes les plus éminents du Canada, le chef de l'opposition; nous ne cherchons pas à vous tromper, puisque voici sa photographie." Ainsi ils vont aux Etats-Unis, et les honorables messieurs trouvent leur conduite patriotique!

Je crois, M. le président, que j'ai touché à presque tous les arguments dont s'est servi l'honorable monsieur; mais, comme il y en a d'autres qui doivent parler après moi, ils relèveront sans doute les points que je puis avoir omis. Je crois, dans tous les cas, que j'ai démontré quelles sont les raisons qui nous ont portés, en premier lieu, à entreprendre la construction de cette voie ferrée, et que les divers gouvernements qui se sont succédé ont adopté un programme pour sa construction. J'ai indiqué quels efforts ont été faits, quels sont les plans qui ont été soumis et les sacrifices qui ont été demandés au parlement et au pays dans chaque cas. J'ai démontré, en estimant le prix des terrains à \$1 l'acre, que le montant d'argent et de terres que nous demandons au parlement de consentir à donner au syndicat—le montant dépensé et à dépenser est de \$78,000,000,—est de beaucoup moins élevé que tous les montants qui aient jamais été mentionnés comme devant représenter le coût probable du chemin de fer. J'ai démontré, de plus, que, non seulement le chemin de fer sera construit par le syndicat, mais

qu'il sera exploité par lui pour tout le temps à venir, et que nous avons entre les mains des garanties suffisantes pour assurer ces deux résultats. J'ai démontré, au sujet de l'exemption des taxes, que ce n'est là qu'un privilège temporaire, et que la quantité de terres qui doit être exploitée pour tous les temps à venir, équivaut à environ 72 acres par township; que dans ces townships nous avons, sur les chemins ordinaires, dix, vingt fois autant de terrain qui se trouvent dans la même position et ne seront jamais sujets à la taxe, et que, conséquemment, cette voie ferrée fournira aux colons un moyen d'avoir accès aux marchés de l'univers, ne leur coûtera rien que les montants qu'ils auraient prélevés sur ces soixante-douze acres non taxés par township. J'ai démontré que ce contrat en est un qui, dans son ensemble, devrait recevoir la sanction du parlement, quoiqu'il puisse contenir certaines conditions que quelques honorables messieurs auraient préféré n'y pas trouver.

Lorsque le grand projet de la Confédération était devant la Chambre, nous avons vu qu'un député s'opposait à une clause, tandis qu'un autre s'opposait à une autre clause; mais les promoteurs de ce projet disaient: "Ce projet n'offre-t-il pas, dans son ensemble, un changement avantageux, une grande amélioration sur l'état de choses actuel?" La sanction du parlement lui a été donnée, et le peuple en a bénéficié largement, grâce aux institutions dont nous avons été dotés en 1867. Le chef de l'opposition demande pourquoi un contrat aussi monstrueux a été soumis au parlement. Je lui dis que c'est pour assurer le maintien de nos institutions, augmenter notre population et enrichir le pays.

M. RYMAL. Très bien, très bien!

M. LANGEVIN. Oui; je dis: pour enrichir le pays. L'honorable député, qui est entré au parlement en même

tem  
teur  
cons  
est  
son  
par  
prin  
d'un  
le pa  
man  
un p  
vont  
Oues  
rant  
pas v  
sourc  
avant  
aux c  
les m  
lons  
aussi.  
Nord-  
nos ef  
puissa  
avoir  
immig  
vons y  
000 é  
ce syn  
térêt,  
immig  
avec  
assure  
gration  
l'imm  
se diri  
rique.  
avons  
chemin  
l'un de  
plus pu  
notre p  
temps  
notre  
puissan  
Il n'y  
d'année  
une pop  
la nôtre  
une des  
de l'uni  
nous pas  
Nous av



temps que moi, sait qu'un cultivateur qui emprunte de l'argent pour construire une maison ou une grange est certain que, bien qu'il s'endette, son emprunt sera bientôt remboursé par le produit de sa terre. Le même principe s'applique à la construction d'un chemin de fer, qui doit ouvrir le pays à la colonisation. On se demande souvent pourquoi il n'y a pas un plus grand nombre de colons qui vont s'établir sur nos terres du Nord-Ouest ; mais chacun sait que le courant de l'immigration ne se dirigera pas vers cette région, que ses ressources ne seront pas développées avant qu'un chemin de fer fournisse aux colons des communications avec les marchés de l'univers. Nous voulons peupler le Nord-Ouest, nous aussi. Nous ne pouvons coloniser le Nord-Ouest autrement. Malgré tous nos efforts, et avec tout le mécanisme puissant que le gouvernement peut avoir à sa disposition pour attirer des immigrants au pays, nous ne pouvons y amener plus de 15,000 ou 20,000 émigrants par année ; mais avec ce syndicat puissant, ayant tout intérêt, pour son avenir, à attirer des immigrants à ce pays, à coopérer avec le gouvernement, nous nous assurerons certainement une immigration qui sera au moins égale à l'immigration qui depuis des années se dirige vers les Etats-Unis d'Amérique. De fait, M. le président, nous avons l'intention, au moyen de ce chemin de fer, de faire de ce pays l'un des pays les plus prospères et les plus puissants de ce continent. Avec notre population peu nombreuse, le temps n'est pas arrivé de parler de notre nation comme d'une nation puissante.

Il n'y a pas un très-grand nombre d'années, les Etats-Unis n'avaient pas une population plus nombreuse que la nôtre ; mais maintenant ils sont une des nations les plus puissantes de l'univers ; et pourquoi n'aurions-nous pas une carrière aussi brillante ? Nous avons un aussi bon pays que le

leur ; notre population est composée d'éléments aussi sains que la leur ; notre population est aussi prolifique que la leur, et l'immigration venant des Iles Britanniques, n'a pas diminué cette qualité. Avant qu'un grand nombre d'années se soient écoulées, nous aurons, en Canada, une population nombreuse, et avec la population nous aurons la richesse ; et avec la richesse et la population nous aurons le pouvoir. Ce continent ne doit pas appartenir entièrement aux Etats-Unis. La Providence a réglé qu'il y aura une autre grande puissance au nord de ce continent ; que nos institutions différeront des leurs ; qu'elles seront modelées sur les grandes, libres et belles institutions de l'Angleterre ; que nous montrerons ces institutions comme un modèle pour les autres nations, et qu'avec ces institutions, à côté de celles des Etats-Unis, nous devons montrer à l'univers que nous pouvons prospérer, vivre heureux et posséder toute la liberté désirable sous le drapeau britannique.

Naturellement, l'honorable monsieur peut s'élever ou ne point s'élever au-dessus des simples considérations de parti. Les honorables messieurs peuvent voir ou ne pas voir que ceci est une de ces grandes mesures qu'un parti, même lorsqu'il est dans l'opposition, ne doit pas hésiter un instant à appuyer. Ceci est une de ces rares occasions où les hommes publics doivent montrer comment ils savent apprécier les grandes questions et comment ils peuvent prévoir l'avenir du pays. Ceci est une mesure que nous, dans tous les cas, comme hommes publics, comme représentants de la population de ce pays, comme représentants des représentants au parlement, considérons comme le couronnement de notre vie ; et pour ma part, ayant joué un rôle important dans l'établissement de la Confédération de ces provinces, et ayant contribué, dans l'humble mesure de mes forces, à amener la con-

---

dition actuelle du pays, je serai fier d'avoir contribué aussi, comme membre du gouvernement, à amener le règlement de cette importante question; et lorsque le jour viendra où je devrai me retirer du parlement et rentrer dans la vie privée, je serai heureux d'avoir pu, aujourd'hui, avoir la bonne fortune, non-seulement d'occuper un siège en cette Chambre, mais aussi d'avoir été l'un des membres du gouvernement qui a été appelé à soumettre cette grande mesure au Parlement.



---

d'hui,  
seule-  
cette  
é l'un  
t qui  
rande

